This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

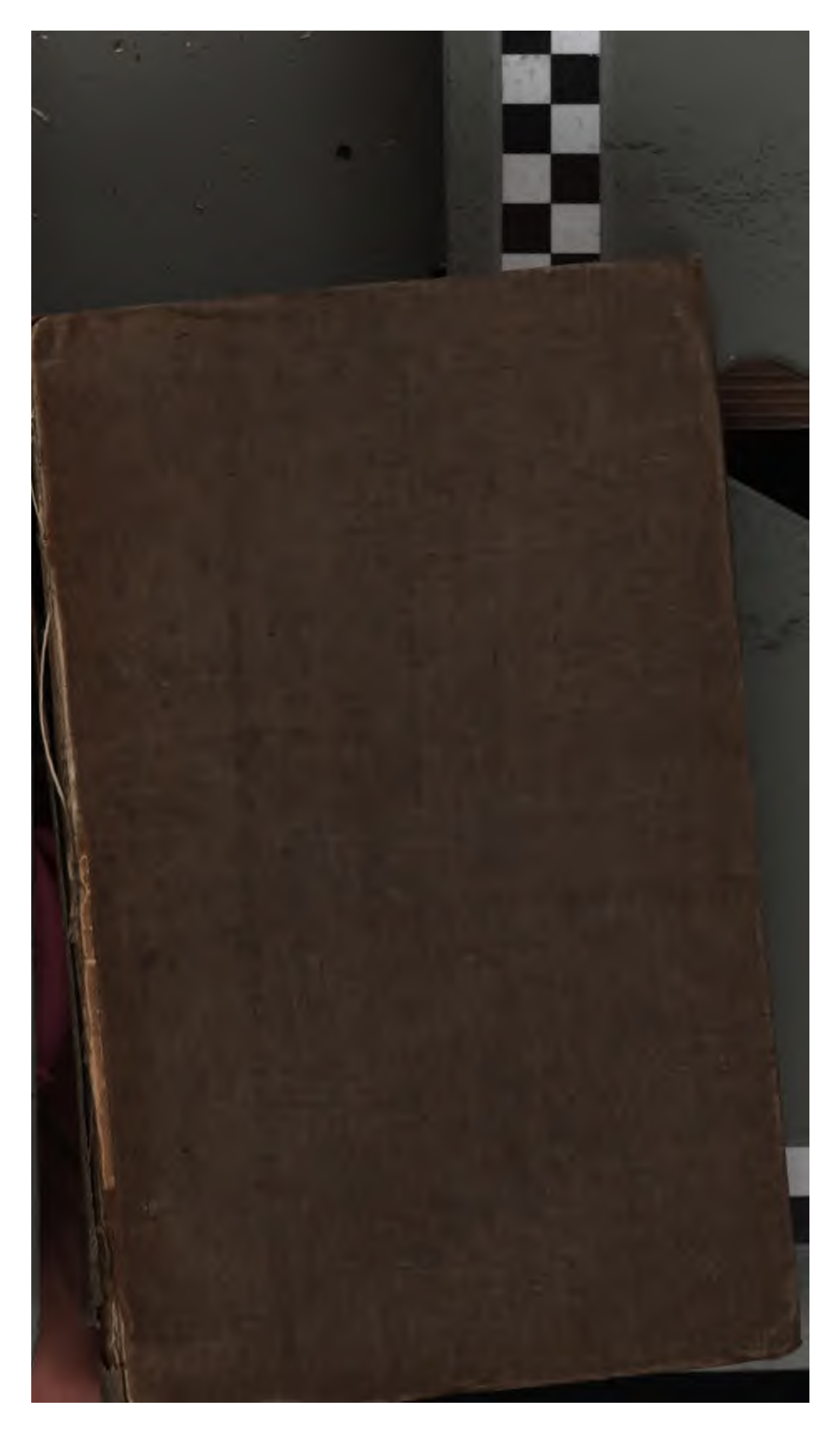

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

EXTRAIT DU CATALOGUE *des Ouvrages de fonds et d'assortiment relatifs à la Normandie, qui se trouvent chez* MANCEL, *Libraire.*

COLLECTION COMPLÈTE DES COSTUMES DE LA NORMANDIE, publiés et dessinés sur les lieux, sous la direction de M. de La Mesengère, formant un Recueil de 105 planches grand in-4°., coloriés avec le plus grand soin. Prix relié avec un dos de maroquin : 65 fr.
Chaque dessin pris séparément : 75 c.
Ayant acquis la propriété et les cuivres de cette importante Collection, j'en ai diminué le prix, qui avait été fixé primitivement à 1 fr. pour chaque gravure.

DEPPING, HISTOIRE DES EXPÉDITIONS MARITIMES DES NORMANDS, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions; 2 vol. in-8. Prix : 12 fr.

LES DUCS DE NORMANDIE, par Guillaume de Jumière, suivis de la vie de Guillaume-le-Conquérant, par Guillaume de Poitiers, publiés par M. Guizot, professeur d'Histoire moderne à l'Académie de Paris, 1 vol. in-8°., très-bien imprimé. Prix : 6 fr.
Idem, papier vélin, 10 fr.
Cette Histoire est une des plus curieuses de ce tems. Elle donne des détails qu'on ne trouve point ailleurs, et peint avec plus de vie et de vérité qu'aucune autre les mœurs nationales et les caractères individuels. Elle est écrite avec une simplicité, je dirais presque une bonhomie, qui ajoute un certain charme à l'intérêt du sujet. Le véritable mérite de la traduction de M. Guizot est d'avoir conservé le caractère de l'originalité.

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF, HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE LA NORMANDIE, précédé d'un Précis de l'Histoire de Normandie, de la Géographie ancienne; et nouvelle de cette province, et suivi, 1°. du Dictionnaire de toutes les villes, bourgs et communes rurales, contenant leur histoire et leur description abrégée, etc.; 2°. d'un Dictionnaire des Normands illustres, 2 vol. in-8. par M. Louis Du Bois, ancien bibliothécaire, membre de plusieurs Académies de Paris, des Départemens et de l'Etranger. Prix : 10 fr

HISTOIRE DE NORMANDIE, par Orderic Vital, moine de St-Evroult, publiée pour la première fois en français, par M. Guizot; 4 vol. in-8. Prix : 24 fr.
Il n'existe pour aucune de nos anciennes provinces une histoire aussi importante, aussi chargée de faits, aussi riche en peintures des mœurs du moyen-âge. Si l'on en excepte les deux premiers livres qui composent le premier vol., ces annales sincères, remplies de détails curieux sont du plus haut intérêt, non-seulement pour la Normandie, mais encore pour la France, l'Angleterre et l'histoire des Croisades. La traduction que nous annonçons est d'autant plus précieuse qu'elle a été faite avec le plus grand soin d'après un exemplaire enrichi de corrections et d'additions nombreuses, recueillies sur les manuscrits et entr'autres sur l'autographe de l'Abbaye de St.-Evroult.

NOUVELLE HISTOIRE DE NORMANDIE, enrichie de notes prises au Muséum de Londres, et de nouveaux détails sur Guillaume-le-Conquérant, terminés par les amours d'Arlette, extraits à Londres d'un poème du XIIe. siècle, in-8. Prix : 6 fr.

CHRONIQUES NEUSTRIENNES ou PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, ses Ducs, ses Héros, ses Grands Hommes; influence des Normands sur la Civilisation, la Littérature, les Sciences et les Arts; productions du sol et de l'industrie, commerce, caractères et mœurs des habitans depuis le IXe. siècle jusqu'à nos jours; par M. Dumesnil, membre de plusieurs Académies; 1 vol. in-8., orné du portrait de Guillaume-le-Conquérant. Prix : 6 fr.
Les Chroniques neustriennes offrent un tableau rapide de l'Histoire de la Normandie depuis l'établissement des Normands dans la Neustrie jusqu'à nos jours.

ARCHIVES ANNUELLES DE LA NORMANDIE, Historiques, Monumentales, Littéraires et Statistiques; par une Société de gens de Lettres, et publiés par M. Louis, Du Bois, 1824-1828. 2 vol. in-8., ornés de 6 dessins. Prix : 12 fr.
Parmi les auteurs des Mémoires contenus dans le premier volume, nous citerons MM. Auguste Le Prevost, De Gerville, Monges, Louis Du Bois, Pattu, Lange, Marquis, etc.
Les Archives présentent un grand nombre de Mémoires inédits sur l'histoire civile, littéraire et ecclésiastique, sur les monumens, la statistique, les antiquités, les usages de notre province, beaucoup de pièces très-curieuses devenues très-rares; des gravures sont jointes à l'ouvrage, quand elles peuvent être utiles.

HISTOIRE DE LA VILLE DE BAYEUX, par M. Pluquet. 1 vol. in-8. Prix : 6 fr.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, de ses causes et de ses suites jusqu'à nos jours en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et sur le Continent, par Augustin Thierry; 3 forts vol. in-8., imprimés par Firmin Didot. Prix : 18 fr.
Idem, l'Atlas, comprenant 11 planches, 8 fr.

HISTOIRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, Duc de Normandie, par l'abbé Prevost; un vol. in-8. Prix. 5 fr.
Idem, papier vélin, 9 fr.

ANTIQUITÉS ANGLO-NORMANDES DE DUCAREL, traduites de l'Anglais, par M. Léchaudé d'Anisy.

Cet ouvrage forme 6 livraisons, imprimées avec les caractères de Firmin Didot, ornées de 42 dessins lithographiés avec le plus grand soin. Prix : 30 fr.

Ces Antiquités Anglo-Normandes, comme les intitule le D. Ducarel, et que l'on devrait plus justement appeler des Antiquités Normanno-Britanniques offrent une description curieuse des points les plus importans de la Normandie et décrivent une foule de monumens dont plusieurs n'existent plus. On a joint à cet ouvrage plusieurs belles gravures, des notes et des additions qui le rendent plus complet et plus exact que l'original anglais. Nous indiquerons parmi ces additions deux mémoires sur la Tapisserie de Bayeux (l'un traduit de l' anglais de M. Thieullier, l'autre dû à M. Delauney), des chartes, etc., et un grand nombre de gravures très-soignées. Papier ordin. : 30 fr. Vélin in-8. 45 fr.; *id.* in-4. 72 fr.

VOYAGE BIBLIOGRAPHIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET PITTORESQUE EN FRANCE ET PRINCIPALEMENT EN NORMANDIE, par le rév. Tho. Frognal Dibdin, traduit de l'anglais avec des notes par M. Théod. Liquet (conservateur de la Bibliothèque de Rouen, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, et trad. de l'histoire d'Italie de 1809 à 1814, par Ch. Botta), et par M. G. A. Crapelet, imprimeur; 4 vol. in-8., avec figures et *fac-simile* gravé par Thomson, dédié à la Société des Bibliophiles français.
Prix des 4 vol. 40 fr.
Idem, papier vélin, tiré à 40 exemplaires, 27 fr. le vol.
L'on vendra séparément les 2 vol. relatifs à la Normandie. Prix : 20 fr.

Ces Lettres curieuses, piquantes et instructives, sont riches de faits et d'observations sur l'histoire, les mœurs, les antiquités, les arts et la bibliographie de la Normandie et de plusieurs autres parties de la France; elles figureront avec distinction dans les collections des amateurs de notre histoire civile, morale et littéraire.

GOUBE, HISTOIRE DE NORMANDIE, 5 vol. in-8. Prix : 18 fr.

PÉTITION PRÉSENTÉE A BONAPARTE SUR LE PORT DE CAEN, par M. Aubin, pour rendre le Port navigable, in-8. 60 c.

HISTOIRE DE LA VILLE DE BAYEUX, par Hermant, 1 vol. in-4. Prix : 12 fr. relié.

RECHERCHES SUR LA TAPISSERIE DE BAYEUX, par M. Delauney, 1 vol. in-8., orné de 8 dessins in-fol. lithographiés, 1825. Prix : 10 fr.
Idem, in-4. 15 fr.

MÉMOIRES SUR LES VESTIGES DES THERMES DE BAYEUX, par M. de Surville, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, membre de l'Académie; Caen, 1825, in-8., avec 4 plans lithographiés. Prix : 2 fr. 50 c.
In-4., papier vélin, 5 fr.

HISTOIRE CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE, DE L'ABBAYE DE LA TRAPPE ET DES AUTRES MONASTÈRES DE LA MEME OBSERVANCE, tant en France que dans les pays étrangers, et notamment de l'Abbaye de Mellerai; suivie de chartes et pièces justificatives, la plupart inédites; 1 vol. in-8., par M Louis Du Bois.
Prix : 6 fr. avec un portrait.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE, 10 vol in-8 ornés de 4 atlas représentant les anciens monumens de cette province. Prix : 87 fr.

Parmi les Sociétés de France, il n'en est point qui travaille avec plus d'activité, de persévérance et de conscience. Il serait impossible dans un Catalogue d'énumérer pa leurs titres les Mémoires. Nous dirons seulement qu'il s'y trouve une multitude d descriptions du plus grand intérêt, sur les départemens de la Manche, du Calvados de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Inférieure. MM. de Gerville, Leprovost, Devill Pluquet Lambert, Roger, Deshayes, de Caumont, Revers, Liquet, Feret, Estcelin, H. Langlois, etc., etc., y ont déposé le tribut de leurs recherches.

Les dessins qui forment les atlas ajoutent un grand prix au texte des vol., l'ensemble se compose d'environ 105 planches.

L'ouvrage forme 8 livraisons de 2 volumes et un atlas. Chaque livraison se séparément.

COLLECTION DE DESSINS GRAVÉS ET LITHOGRAPHIÉS, REPRÉSENTA PRINCIPAUX MONUMENS DE LA NORMANDIE. Prix de chacun :

COMMENTAIRES SUR LA PROCÉDURE CIVILE, par M. Thomine-Des 2 volumes in-4. Prix :

DIURNAL COMPLET A L'USAGE DU DIOCÈSE DE BAYEUX, 1 vol. in mince et très-bien relié. — Nouvelle édition.

Nota. Les demandes qui s'élèveront à 100 francs seront expédiées *franc* la France.

Essais historiques

SUR LES

Bardes.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR QUI SE TROUVEN

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE.

Essais historiques sur la ville de Caen; 2 forts volum in-8°., avec planches.

Idem, 2 volumes in-4°., tirés à 10 exemplaires.

Essais historiques sur la tapisserie de Bayeux, 1 volum in-4°., orné de 8 planches représentant la conquête l'Angleterre, par Guillaume-le-Conquérant, prix 25 fr.

Nota. Cet Ouvrage n'a été tiré qu'à 140 exemplaires.

SOUS PRESSE

Troisième vol. de l'ouvrage, Essais historiques sur ville de Caen et son arrondissement, par M. De I Rue.

Nota. Ce vol. comprendra l'Histoire militaire.

CAEN. — IMPRIMERIE DE F. POISSON.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR LES

Bardes,

LES JONGLEURS

ET

les Trouvères

NORMANDS ET ANGLO-NORMANDS;

SUIVIS

DE PIÈCES DE MALHERBE, QU'ON NE TROUVE DANS AUCUNE ÉDITION DE SES OEUVRES;

PAR M. L'ABBÉ DE LA RUE, Gervais

CHANOINE HONORAIRE DE BAYEUX, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE LONDRES, DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN, ETC.

TOME PREMIER.

CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE, RUE SAINT-JEAN.

1834.

AMICO SUO

GEORGIO DE MATHAN,

MARCHIONI DE MATHAN,

PARI FRANCIÆ,

ETC., ETC.

CUI

LITTERARUM AMANTI,

SANCTUM VETUS OMNE POEMA,

GRATAQUE MEDII ÆVI EQUITUM

GESTA,

HASCE

DE PRISCIS GALLORUM BARDIS,

DULCIBUS JOCULATORUM CANTILENIS,

PRÆCIPUEQUE

DE NORMANNIS ET ANGLO-NORMANNIS

GALLICE OLIM DICENTIBUS

POETIS,

EXPLANATIONES,

AD NEUSTRIÆ ET ANGLIÆ DECUS

EVOLUTAS,

IN AMICITIÆ PIGNUS ET MONUMENTUM

DICAT ET PONIT

ADDICTISSIMUS AUCTOR.

64213

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

AVANT d'entrer en matière, nous croyons qu'il est utile de présenter quelques recherches sur les différentes langues qu'on parla jadis dans les Gaules, sur l'origine de la langue française, qui les remplaça toutes, et enfin sur la rime employée dans la poésie des Bardes, des Jongleurs et des Trouvères.

I. A mesure que les Romains conquirent les Gaules, ils y établirent des colonies, et ce fut la première cause de l'introduction de leur langue dans nos contrées. La se-

conde fut l'administration civile et militaire des Empereurs, après la conquête terminée par Jules César; enfin, le Christianisme acheva de répandre de plus en plus l'usage du latin dans nos provinces.

Cependant il ne faut pas croire que le peuple vaincu cessa par là-même de parler le celtique, sa langue primitive. Il faut des siècles pour enlever à une nation sa langue maternelle; mais, quoique l'histoire atteste cette vérité, les auteurs qui ont écrit sur notre ancienne littérature l'ont entièrement méconnue, et nous allons le démontrer.

Lorsque la langue latine fut admise dans les Gaules, ce fut à la faveur d'un changement graduel, et non pas, comme paraissent le croire les Bénédictins, par une innovation subite et commandée (1). Gibbon veut que la langue de Virgile et de Cicéron ait été universellement adoptée dans les

(1) Hist. litt. de la France.

Gaules, mais en y perdant ensuite de sa pureté ; et il ajoute que les paysans seuls conservèrent quelques vestiges de leur idiôme celtique (1). M. Schlegel n'est pas moins tranchant ; il affirme que, lors de l'invasion des Barbares, *on parlait le latin, et seulement le latin dans les Gaules, jusqu'aux bords du Rhin* (2). M. Villemain est du même avis ; il soutient que dans tout le IVe. siècle l'usage de cette langue a subsisté. La noblesse surtout l'adopta promptement, dit-il ; elle oublia presque la langue maternelle. Il excepte pourtant quelques coins de villages, où des idiômes locaux, des patois se cachaient (3). Enfin, si nous voulons en croire nos écrivains modernes, les actes civils, après la conquête des Romains, furent tous écrits en latin.

(1) Hist. de la Décadence, etc.

(2) Observat sur la langue et la littérat. provençale, p. 108.

(3) Cours de littérat. française : tableau de la littérat. du moyen-âge, n°. 1.

Opposons le témoignage de l'histoire à des opinions aussi mal fondées.

La Gaule ne fut entièrement conquise par les Romains que 50 ans avant J.-C., et la langue celtique, qu'on parlait alors dans le pays, continua d'être en usage pendant plusieurs siècles. Mais comme les vainqueurs nommèrent *Gaulois* les peuples qu'on appelait *Celtes*, on nomma aussi *Gauloise* la langue jusqu'alors nommée *Celtique*.

D'abord, Jules César atteste que les Gaulois écrivaient en caractères grecs, et Strabon, qui vivait dans le Ier. siècle de l'ère vulgaire, dit, qu'à cette époque on les employait dans les actes civils : les caractères Romains n'étaient donc pas encore en usage, et par conséquent la langue latine était bien peu répandue dans les Gaules (1).

Si les actes civils étaient écrits à Rome en latin, Tite Live, qui était contemporain de

(1) *Strabon, géograph., lib.* 4.

Strabon, nous apprend que, dans le reste de l'Italie, il n'était pas permis de les écrire dans cette langue, sans une autorisation du Sénat (1). N'écoutons donc pas nos modernes littérateurs, qui nous enseignent qu'en Italie, comme dans le reste de l'Europe, les actes civils étaient et devaient être écrits en latin; ou bien qu'ils nous citent la loi qui, à cette époque, ordonne pour les Gaules ce qui était défendu pour l'Italie.

Dans le IIe. siècle, St. Irénée, qui écrivait en grec son ouvrage contre les hérésies de son temps, dit : « n'attendez pas « de moi un style conforme aux règles « de l'art ; habitant parmi les Celtes, je « suis souvent obligé de recourir à leur « langue. » Ainsi, à Lyon même, colonie Romaine, St. Irénée, évêque de cette ville,

(1) Cumanis eo anno petentibus permissum est ut publicè latinè loquerentur, et præconibus latinè vendendi.

Tit. Liv. lib. 40, *cap.* 43.

parlait souvent le celtique, et il instruisait dans cette langue ceux de ses diocésain qui étaient devenus Chrétiens (1).

Il résulte d'un passage d'Aulugelle, qu vivait à la même époque, qu'un avocat plaidant à Rome, et employant dans son discours des expressions qui n'étaient pas latines, ses collègues jugèrent qu'il les avait prises dans le celtique ; ainsi cette langue n'était pas tout-à-fait étrangère dans le barreau de Rome (2).

Aussi, dans le IIIe. siècle, le jurisconsulte Ulpien fait connaître certains actes qui pouvaient être écrits en grec, en latin, en langue punique ou en celtique : des actes dans cette dernière langue étaient donc reconnus dans les tribunaux comme validement ré-

(1) Orationis artem non exquiras à nobis qui apud Celtas commoramur et in barbarum sermonem plerumque avocamur.

Proem. libr. advers. hæres.

(2) Aulus Gell. libr. 11, cap. 6.

digés, et par conséquent l'usage du Celtique était, au IIIe. siècle, toujours maintenu dans les Gaules (1).

Dans le IVe., St. Jérôme assure qu'on parlait encore trois langues à Marseille : le grec, le latin et le gaulois; et que delà, Varron, mort 20 ans avant J.-C., avait qualifié les habitans de cette ville de *Trilingues*. Le même père ajoute que les Gaulois qui avaient passé en Asie l'an 278 avant l'ère vulgaire, parlaient bien le grec, langue ordinaire dans l'Orient, mais qu'ils avaient conservé leur langue Celtique, qu'ils parlaient presque aussi correctement qu'à Trèves. Ainsi, la langue Gauloise était encore usitée dans le IVe. siècle à Marseille et à Trèves (2).

(1) Libr. 11 de legatis : fideicommissa quocumque sermone fieri possunt, non solùm latinâ vel græcâ, sed etiam punicâ vel gallicanâ, vel alterius cujus que gentis.

(2) Unum est quod inferimus, Galatas, excepto ser-

Dans le siècle suivant, Sulpice Sevère évêque de Bourges, dans un de ses dialogues sur la vie de St.-Martin, fait répondre à un des interlocuteurs, qui craignait de ne pas parler correctement le latin : « Parlez en la« tin, ou, si vous l'aimez mieux, parlez en « celtique ou gaulois, pourvu que vous cé« lébriez St.-Martin. » Ainsi cette dernière langue continuait d'être maintenue dans la province que nous appelons *le Berry* (1).

A la même époque du Ve. siècle, on trouve que les habitans de l'Auvergne parlaient aussi le gaulois, mais que la noblesse venait d'adopter la langue latine. Ecdicius, fils de l'Empereur Avitus, était né à Clermont; dans une lettre que lui adresse Sidoine Appollinaire,

mone græco, quo omnis oriens utitur, propriam linguam eamdem penè habere quam Treviros.

Lib. 2. *Comment. in epist. ad Galatas, cap.* 3.

(1) Sulp. Sever. dialog. 1. parag. 20 de vitâ sancti Martini.

Evêque de cette ville (1), il lui rappelle que sa naissance y avait conduit des hommes savans dans tous les genres, pour concourir à son éducation ; que la noblesse de Clermont, profitant de leur séjour, lui devait d'avoir abandonné la langue celtique, et qu'en lui procurant les moyens d'apprendre le latin, et même d'écrire dans cette langue, il l'avait mise dans l'heureuse impossibilité de redevenir barbare.

Dans un poème latin, écrit au sixième siècle, sur la première invasion d'Attila dans les Gaules, et sur les exploits de Valthaire, prince d'Aquitaine, combattant contre ce tyran, on trouve beaucoup de mots gaulois latinisés, dont plusieurs sont inintelligibles.

(1) Tuæque personæ debitum quod sermonis celtici squamam depositura nobilitas, nunc oratorio stylo, nunc etiam camænalibus modis imbuebatur. Illud in te affectum principaliter universitatis accendit, quod quos olim latinos fieri exegeras, barbaros deinceps esse vetuisti.

Libr. 3°. *epist.* 3ª.

Le Prince étant devenu prisonnier d'Attila, on lui dit qu'on le reconnaît à son langage celtique, et à son talent de plaisanter, que la nature a donné à ses compatriotes (1).

Il est donc constant que, pendant les six premiers siècles de l'ère vulgaire, on parla la langue celtique dans les Gaules. Mais, pour développer davantage cette vérité, prouvons que, pendant le même espace de tems, et même postérieurement, il y eut une littérature celtique.

Posidonius d'Apamée et Diodore de Sicile attestent le goût des Gaulois pour la poésie et la musique, et ils vantent les talents de leurs Bardes dans ces deux arts, bien avant l'ère vulgaire (2).

Les Gaulois, dit Pomponius Mela, dans le

(1) Celtica lingua probat te ex illâ gente creatum.
Cui natura dedit ceteros ludendo preire.

De 1a. Attilæ reg. Hunor. in gallias expeditione, carmen epicum. Lipsiæ, in 4°. 1780.

(2) Posidon. ap. Athæn. lib. 6, p. 84; Diod. Sicul. lib. 5°.

Ier. siècle de notre ère, ont une éloquence qui leur est propre, et des Druides qui sont leurs philosophes (1).

Les Bardes, dit Strabon à la même époque, sont les poètes des Gaulois ; c'est surtout dans la poésie lyrique qu'ils excellent (2).

Lucain, dans le même siècle, avait certainement lu et admiré la poésie de ces Bardes, puisqu'il atteste qu'ils immortalisaient par leurs chants les héros dont ils célébraient les exploits (3).

Les Gaulois, dit Elien dans le IIIe. siècle, sont très-habiles dans la composition des poé-

(1) Habent (Celtæ) et facundiam suam, Magistros que sapientiæ Druidas.

Pomp. Mela libr. 3°.

(2) Horum (Gallorum) Bardi hymnos canunt, poetæque sunt.

Strab. libr. 4°.

(3) Vos quoque qui fortes animas bello que peremptas,
Laudibus in longum, vates, dimittitis ævum,
Plurima securi fudistis carmina Bardi.

Lucan, lib. 1.

sies qu'ils écrivent dans leur langue ; mais l'éloge des hommes morts avec courage dans les combats, est le sujet ordinaire de leurs chants (1).

Les Bardes, dit Ammien Marcellin dans le IVe siècle, chantent en vers héroïques les hauts faits des hommes illustres, et ils accompagnent leurs chants avec la lyre (2).

A la même époque, l'empereur Julien parle de la muse gauloise (3), et Festus dit que dans la Gaule on appelle *Bardes* les poètes qui chantent les belles actions des grands hommes (4).

(1) Celtæ in honorem eorum qui fortiter occubuerunt, cantiones componunt.... Una eis materia, laudes eorum qui fortiter ceciderunt.

Ælian, lib. 12 *et* 13.

(2) Bardi quidem virorum illustrium facta, heroicis composita versibus, cum dulcibus lyræ modulis cantitant.

Amm. Marcel. libr. 15.

(3) Julian, epist 29.

(4) Bardus gallicè cantor appellatur qui virorum fortiorum laudes canit.

Fest. Pomp.

En vantant, dans le Ve. siècle, la supériorité des ouvrages de Moyse sur ceux des auteurs profanes, le poète Prudence place parmi les derniers les ouvrages des Bardes (1).

Fortunat, évêque de Poitiers, dans le VIe. siècle, assure que de son tems on chantait en langue celtique ou armoricaine les faits mémorables de l'histoire, et que ces chants étaient appelés des *lais* (leudi) (2).

D'après ces témoignages, on ne peut douter que la langue celtique n'ait été parlée et écrite dans les Gaules pendant les six premiers siècles de l'ère vulgaire; les faits rap-

(1) . . . . . percurre scrinia primi
Scriptoris quem non Bardus pater, aut avus augur.
Aurel. Prudentii apotheosis.

(2) Hos tibi versiculos, dent barbara carmina Leudos;
Sic variante tropo, laus sonat una viro....
Romanus que lyrâ, plaudat tibi barbarus harpâ,
Græcus achilliacâ, chrotta britanna canat.
Ven. Fortun. libr. 7°., *p.* 270.

portés par les historiens rendent cette vérité incontestatable.

Mais, quoique les faits soient des autorités, les auteurs modernes, qui ont écrit sur les premiers siècles de notre histoire littéraire, ont dédaigné ces faits ou les ont ignorés; ils ont cru, sans examen préalable, que les ordres despotiques des Empereurs romains avaient imposé aux vaincus l'usage de la langue latine, et que, défendant par là même l'usage de la langue celtique, ils en avaient anéanti la littérature ; comme si de tels ordres avaient pu faire adopter subitement une langue étrangère , dans des contrées aussi vastes, et où existait une langue cultivée. Guillaume le conquérant put bien prescrire à l'Angleterre l'usage du français ; mais l'anglo-saxon ne fut pas moins conservé dans cette île , malgré ses impérieuses défenses. N'avons-nous pas vu de nos jours l'Empereur d'Autriche échouer en défendant aux Hongrois de parler latin ? et le Roi

des Pays-Bas, en défendant à ses sujets de plaider et de rédiger les actes civils en français, n'a-t-il pas créé une des causes de la séparation violente de la Belgique d'avec la Hollande?

Nous le répéterons, il faut des siècles pour faire abandonner à un peuple sa langue maternelle; aussi trouve-t-on que, dans le VIe, le celtique était encore entendu et parlé, même à Rome: Jean, diacre de l'Eglise romaine, rapporte que St.-Grégoire le Grand, grondant un vieillard, l'avait traité de Fol, et il ajoute que cette expression était gauloise, *more gallico.* Enfin, même dans le XIe. siècle, Dudon de St.-Quentin prouve qu'on écrivait encore en langue celtique; il demande à la rhétorique son éloquence, et à la muse armoricaine son harmonie, pour chanter les exploits des Ducs de Normandie (1).

Malheureusement il ne nous reste, du

(1) Dud. St.-Quint. ap. Duchesne, p. 68.

moins en France, aucun monumeut de cette antique poésie. Nous n'avons que des traductions de quelques pièces mises en vers français par les Trouvères normands et anglo-normands dans le XIIe. et le XIIIe siècle : nous les ferons connaître en partie dans le premier livre de cet ouvrage.

C'est dans le pays de Galles qu'on trouve des restes précieux de la poésie celtique : on les a publiés dans le 1er. volume du *Myvirian archaiology of Wales ;* on y lit les anciennes poésies d'Aneurin, de Taliesin, de Llywarch Hen, de Merdhin, etc., qui vivaient dans le VIe. siècle M. Sharon Turner a démontré avec beaucoup d'érudition l'authenticité des ouvrages de ces anciens Bardes dans sa *vindication of the genuineness of the ancient british poems.* Nous aurons occasion de faire connaître quelques rapports de la prosodie celtique avec la poésie romane.

II. Après le celtique, le grec fut la se-

conde langue parlée dans la Gaule. Vers l'an 600 avant Jésus-Christ, une colonie de Phocéens, en s'établissant sur la côte nord de la Méditerranée, y fonda la ville de Marseille et répandit dans le Midi de la Gaule sa langue, ses mœurs et son industrie. Bientôt, sa population augmentant, elle forma sur la même côte d'autres colonies assez nombreuses pour étendre sa puissance depuis l'Espagne jusque vers Monaco. Marseille devint même si florissante, que les Romains la nommèrent *la seconde Athènes*, et ils y affluèrent pour prendre le goût de la belle littérature grecque. L'histoire parle de la célébrité de ses écoles, des maîtres qui y enseignèrent et des peuples qui en reçurent le goût des lettres. Mais ses guerres contre les villes qui l'avoisinaient, servirent de prétexte aux Romains, ses alliés, pour s'emparer de son territoire et y établir des colonies. Alors la puissance de Marseille commença à diminuer; cette ville

tarda pas à être soumise elle-même par Jules César. Mais la langue grecque ne cessa pas pour cela d'être en usage dans cette partie des Gaules, et il est très-vraisemblable que c'était des Phocéens que les Celtes avaient reçu les caractères grecs, qu'ils employaient du tems de Jules César. Mais c'est surtout de la Gaule Méridionale qu'il faut entendre Strabon, lorsqu'il affirme que les Gaulois écrivaient en grec les actes civils. Cette langue se répandit même bien au-delà du territoire qu'on nommait alors la *province Romaine*: St. Irénée, évêque de Lyon, n'aurait pas écrit en grec son traité contre les hérésies, si cette langue n'eût pas été parlée dans son diocèse ; elle était même encore vulgaire dans le Midi au VIe. siècle, ainsi que le latin : St. Césaire, évêque d'Arles à cette époque, ordonna que les laïques, pour éviter toute distraction dans les églises, chanteraient, comme le clergé, les psaumes et

les hymnes les uns en grec et les autres en latin (1).

III. La troisième langue écrite et parlée dans les Gaules fut la langue Latine. C'est de l'an 120 avant Jésus-Christ que datent les premières conquêtes des Romains en-deçà des Alpes, et par conséquent l'introduction de leur langue chez les Celtes. Elle fut ordinairement appelée *langue Romaine ou Romane*; mais ces mots eurent différentes acceptions, suivant les siècles où ils furent employés.

D'abord, ils signifièrent *la langue Latine*, parlée par les Romains, et qui, par cette raison, fut appelée *Romane*. Mais, dans la suite, cette langue venant à s'altérer progressivement, de manière à n'être que de mauvais latin, et même à n'être plus du latin proprement dit, on continua de lui

(1) Adjecit etiam et compulit ut laicorum popularitas psalmos et hymnos pararet, altâ que et modulatâ voce, instar clericorum, alii græcè, alii latinè cantarent, ut non haberent spatium in ecclesiâ fabulis occupari.
Rec. des hist. de France, vol. 3, *p.* 384.

donner le nom de *Romane*. Il nous en reste un monument dans le traité fait entre Charles le Chauve et son frère Louis le Germanique, en 842.

Cette langue latine, corrompue de siècle en siècle, est celle que les Conciles du IXe. appellent *langue Romane rustique*, parce que les règles de la grammaire n'y sont plus observées, et que les mots latins sont très-souvent défigurés.

De cette latinité viciée sortirent en France, deux autres idiomes auxquels on donna aussi le nom de *langue Romane*, savoir : celle du Nord, qui devint la langue Française, et celle du Midi de la France partagée par la Loire. La première produisit les Trouvères, la seconde, les Troubadours; et c'est dans le Xe. siècle, selon l'histoire, que les premiers commencèrent à chanter dans leur langue; mais jusqu'ici on ne connaît pas de poésie des seconds avec date certaine avant la fin du XIe.

Cependant, si nous en croyons M. Raynouard, si versé dans l'histoire des anciennes langues de l'Europe latine, celle du Midi de la France paraît remonter au commencement de notre monarchie, c'est-à-dire à la fin du Ve. siècle (1). Ce laborieux érudit est persuadé que les mots *langue Romane* signifient toujours *langue vulgaire ;* et, avec une prédilection particulière, il veut toujours voir *la langue provençale* dans cette langue vulgaire. Mais son opinion est formellement combattue par le texte des sermens des princes ci-dessus mentionnés ; ils n'offrent qu'un mélange informe de termes purement latins, d'expressions latines altérées, et enfin de quelques mots qu'on retrouve, les uns dans le Roman du Nord, et les autres dans le Roman du Midi ; or, cet ensemble, n'étant aucun de ces trois idiomes, ne présente que la *langue Romane rustique*, comme on l'ap-

(1) Choix des poésies des Troubad., vol. I, p. 6.

pelait au IXe. siècle. S'il en était autrement, on pourrait donc dire que les auteurs latins qui, depuis Tacite dans le Ier. siècle, jusqu'à Éginard dans le IXe., appellent le latin : *eloquium Romanum lingua Romana*, *Romana loeutio*, etc., ont, par ces termes, entendu l'idiome en usage dans le Midi de la France, ce qui ne serait pas soutenable.

Aussi, les preuves que M. Raynouard présente, pour appuyer son opinion, ne nous paraissent pas fondées.

1°. St. Éloy, évêque de Tournay, meurt en 659; on lui donne pour successeur Monmolin, homme d'une sainte vie, et qui savait les *langues Romane et Tudesque*. Il est évident que dans ce passage les mots *langue Romane* signifient la *langue Latine*; car on ne loue pas un homme parce qu'il parle un patois, et on ne le choisit pou évêque que parce qu'il possède le latin, langue nécessaire pour remplir cette dignité, comme on lui fait un mérite de parler le

Tudesque, ou le Flamand, encore en usage aujourd'hui dans la Belgique.

2°. Les litanies Carolines, prières les plus ordinaires dans la bouche du peuple, devaient être plus facilement altérées, mais on ne peut dire que ces litanies n'étaient pas en latin ; et parce qu'on y trouve deux solécismes et un barbarisme, il n'est pas juste d'en conclure qu'il existait dès la fin du VIIIe. siècle une langue Romane du Midi de la France.

3°. Les cris *Torna*, *Torna*, *fratre*, répétés à la fin du VIe. siècle par les soldats de Commentiolus ne prouvent rien, si non que *Torna* est à l'impératif latin ; on le trouve dans Cicéron ; et *fratre*, au lieu de *frater* au vocatif, est une faute pardonnable dans la bouche d'un soldat ; mais en conclure que la langue provençale était déjà formée à la fin du VIe. siècle, c'est une conclusion mal déduite.

4°. Le mot *Daras*, au lieu de *dabis*,

prononcé par l'empereur Justinien, est un fait attesté par l'historien Aimoin (1). Rejeter l'autorité de cet écrivain, comme l'a fait M. Schlegel, c'est juger trop arbitrairement; et dire, avec M. Raynouard, que ce mot appartenait déjà à la langue Romane du Midi, c'est prouver qu'on n'avait pas lu Aimoin, car cet auteur ajoute que le mot *Daras* était une expression nouvelle et inconnue; par conséquent, il n'y avait pas alors de langue romane, d'où elle fût empruntée.

5°. Le diplôme du prince arabe Alboacem de l'an 734, en faveur des chrétiens d'Espagne, est écrit en latin barbare; mais parce qu'on y lit les mots *après*, *cent*, et quelques autres termes qu'on retrouve dans le Roman du Nord ou du Midi, il en faut conclure que le latin était déjà très-corrompu en Es-

(1) Respondit Justinianus: *Daras;* pro cujus novitate sermonis civitas eo loco constructa est, cui *Daras* nomen est.

Libr. 2, cap. 5,

pagne, et non pas que la langue Romane du Midi était formée et parlée à cette époque. C'est quand le latin barbare a cessé que le Roman a pris sa place.

6°. On oppose un passage de la chronique de Luitgrand, qui atteste qu'en l'année 728 on parlait dix langues en Espagne, *et cela comme sous Auguste et Tibère*. Parmi ces langues, on remarque l'Arabe et le Catalan. Mais M. Raynouard eût dû observer que la première ne pouvait exister en Espagne sous ces Empereurs, puisque les Arabes ne sont entrés dans la péninsule qu'en 711; et la deuxième pouvait encore moins y exister sous ces princes, puisqu'étant sortie de la langue latine, il fallait que celle-ci y eût été d'abord bien établie, pour que celle-là pût en dériver. Mais ce qui forme une réponse plus décisive, c'est que la chronique qu'on oppose, est un ouvrage supposé et faussement attribué à Luitgrand (1).

(1) Fabric. Bibl. med. et infimæ latinitatis, vol. 4.

7°. Le fait du sourd-muet qui, lors de la translation de Saint-Germain en 754, parle d'abord la langue vulgaire, et qui ensuite apprend le latin; celui de St.-Adelard, qui parlait très-bien l'une et l'autre; celui du malade Espagnol, guéri au tombeau de St^e.-Liobe, et qui s'entretient avec un prêtre Italien, etc.; tous ces faits prouvent qu'il y avait en France, en Italie et en Espagne, une langue latine écrite et une langue latine parlée, que les auteurs du tems appellent *vulgaire*, parce qu'elle était altérée; mais elle n'était certainement pas la langue provençale, comme le veut M. Raynouard contre toute vraisemblance.

8°. Les conciles du IXe. siècle, qui prescrivent aux évêques de prêcher en *langue Romane rustique*, entendent visiblement la langue latine corrompue, et la preuve se tire même du texte de ces conciles, puisqu'ils ne prescrivent l'enseignement dans cette langue, qu'afin que les fidèles puissent,

disent-ils, *connaître plus facilement les vérités de la réligion.* On ne les avait donc jusqu'alors prêchées qu'en latin, et les fidèles devaient les avoir comprises ; ou bien, il faut dire, que, jusque-là, contre toute vraisemblance, les Evêques avaient prêché dans une langue inintelligible pour leurs auditeurs, ou bien il faut convenir que les fidèles, qui ne savaient que la langue *Romane rustique*, pouvaient encore, sur certaines matières, entendre assez le latin. Cependant, pour plus de facilité dans l'enseignement des principes de la foi, les pères ordonnent l'usage de la langue Romane rustique dans la chaire, pour les Gaulois, et de la langue Tudesque, pour les Francs : *quo faciliùs cuncti possint intelligere quæ dicuntur.*

9°. Il n'est pas vrai que le capitulaire publié au synode de Tours, en 858, ait défendu l'usage du latin pour la profession de foi qui doit être faite dans les cérémonies du baptême ; il ordonne simplement que chacun

la fera dans sa langue, c'est-à-dire en latin, par celui qui le parle ; en roman rustique, s'il ne sait que cet idiôme ; en tudesque, s'il est franc, et même en celtique, s'il est bas Breton, car la Bretagne était soumise à la métropole de Tours.

Ce qui paraît avoir trompé M. Raynouard, dans ses savantes recherches, c'est que, trouvant dans les auteurs latins du moyen âge des expressions qui n'appartenaient point à cette langue, et que ces auteurs convenaient eux-mêmes n'être pas latines, il en a conclu qu'il existait une langue qui les avait fournies, et que cette langue était la provençale, tandis qu'il fallait conclure de ces expressions hétérogènes, que la langue latine était journellement défigurée par l'altération des mots, par l'oubli des règles grammaticales, et par le mélange d'expressions celtiques ou tudesques, introduites dans la langue parlée.

IV. Les francs, lors de leurs diverses invasions, et surtout lors de leur établissement

définitif dans les Gaules au Ve. siècle, apportèrent avec eux un quatrième langage qu'on appella *francisque, teutonique, tudesque* et *tiois*. Pendant plusieurs siècles, son usage subsista en France. Nous venons de voir que les conciles du IXe. siècle prescrivaient au clergé de prêcher en langue tudesque ou allemande; et même encore au XIIe. on parlait cette langue dans une grande partie de la Gaule : Hariulfe, moine de l'abbaye de St.-Riquier, atteste, qu'à cette époque, dans toute la Flandre (qui comprenait l'Artois, et même tout le pays en-decà de la Somme, appelé *le Ponthieu*), on chantait les vers teutoniques, composés en l'honneur de Louis, fils de Louis le Bégue, pour la victoire remportée sur les Normands en 881. Il ne faut donc pas dire que *la langue tudesque resta parmi les envahisseurs ; qu'elle ne pénétra pas dans le peuple*, car une grande partie de l'armée du prince Louis devait être fournie par le peuple, et l'on n'aurait pas com-

posé une acclamation de 28 strophes en vers teutoniques, si l'armée n'eût pas entendu cette langue. D'ailleurs, n'est-il pas certain que le flamand de la Belgique est le francisque que les Francs y importèrent, et qui est resté dans cette partie de l'ancienne Gaule?

D'après ces détails sur les différentes langues jadis introduites dans les Gaules, il est constant que les langues latine et tudesque, qui étaient celles de deux peuples conquérans, durent lutter pendant plusieurs siècles contre celle des indigènes, et que leur choc dut les altérer réciproquement. Mais la lutte du latin contre le celtique est la seule qui soit relative au sujet que nous traitons, et par conséquent la seule que nous devions considérer.

C'est de l'an 120 avant Jesus-Christ que datent les premières conquêtes des Romains dans les Gaules, et par là même l'établissement de leurs premières colonies, qui importèrent avec elles l'usage du latin dans nos contrées. Mais soixante ans après cette colo-

nisation, leur langue était déjà altérée, puisque Cicéron dit à Brutus : « Lorsque vous irez « dans la Gaule, vous entendrez beaucoup « de mots qui ne sont pas reçus à Rome, « mais on peut les changer et les oublier (1). » Ainsi, il est certain que des mots celtiques étaient déjà introduits dans le latin des Gaules, et par conséquent la langue latine proprement dite fut altérée dès son introduction dans ce pays. Plus de cent ans après Ciceron, Martial convient qu'il insère dans ses vers beaucoup de mots celtiques, et il invite le poète Lucius à user de cette licence (2). Il ne faut donc pas s'étonner si Varron, Pline, Juvenal, Festus, etc., nous expliquent tant d'expressions

(1) Id tu Brute, jam intelliges cum in Galliam veneris, audies tu quidem verba quædam non trita Romæ, sed hæc mutari dedicique possant.

(2) Nos Celtis genitos et ex Iberis
Nostræ nomina duriora terræ
Grato non pudeat referre versu.

Libr. 4°. epigr. 55.

latines comme étant d'origine gauloise. D'ailleurs, comment la langue des Celtes eût elle pu être ignorée des auteurs grecs et latins, quand les uns et les autres nous parlent avec éloge de leur littérature et surtout de leur poésie?

L'altération du latin continua dans les siècles suivans : il éprouva graduellement une décadence qui amena les ténèbres du moyen âge. St. Jérôme convient que de son tems cette langue changeait journellement dans tous les pays (1); St. Augustin avoue qu'il emploie lui-même des locutions *rustiques* dans ses Homélies (2); et dans son ouvrage sur la manière d'enseigner les vérités de l'Evangile, il dit aux lévites chargés de faire le Catéchisme : « Lorsque parmi

(1) Ipsa latinitas et regionibus mutatur et tempore.
Lib. 2°. in epist. ad Galatas.

(2) Et ideo rogo humiliter ut contentæ sint conditæ aures verba rustica æquanimiter sustinere, dum modo totus grex dei simplici et ut ità dicam pedestri sermone pabulum spiritale possit accipere.
Serm. de tempore. 78.

vos élèves vous en verrez qui, répondront en latin élégant et recherché, et qui s'écoutant avec plaisir, prouveront qu'ils veulent faire parade de leur élocution; vous les corrigerez en cessant de les interroger; autrement, ces beaux parleurs ne manqueraient pas de se moquer des prêtres qui font des solécismes et des barbarismes (1). Le grammairien Festus atteste dans le Ve. siècle, que le latin était tellement changé, qu'à peine connaissait-on quelques-unes des parties qui le composent (2). Le pape St. Grégoire dit qu'il écrit sans s'embarrasser des solécismes et des barbarismes (3). Grégoire de Tours, dans le prologue de son Histoire ecclésiastique des Francs, avoue qu'il ne sait pas parfaitement les règles de la grammaire.

(1) Libr. de catechisandis rudibus.

(2) Latinè loqui à Latio dictum; quæ locutio adeò est versa ut vix ulla ejus pars maneat in notitiâ.

Fest. Pomp.

(3) Greg. Magnus, lib. 4°. præf. ad libr. moral.

Malgré cette corruption de la langue latine, c'est cependant elle que ces auteurs emploient pour la composition de leurs ouvrages. Mais alors il faut se rappeler ce qu'a dit Quintilien : *Autre est de parler latin, autre est de le parler conformément aux règles de la grammaire* (1). Il ne faut pas surtout oublier qu'il y avait alors une langue latine écrite et une langue latine parlée, et que si la première n'était pas la belle latinité du siècle d'Auguste, la seconde en était encore bien plus éloignée, puisque, dans la bouche du peuple, elle allait toujours en s'altérant; aussi est-elle appelée *romane rustique*, *romane vulgaire*. Enfin elle fut corrompue au point où nous la trouvons dans les sermens prêtés entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, son frère, en 842; ils présentent encore les tournures et les inversions latines; on n'y emploie pas les ar-

(1) Aliud est latinè, aliud grammaticè loqui.
Quintil. lib. 1. cap. 10.

ticles; des mots sont purement latins, d'autres sont du latin estropié : en un mot, c'est de la latinité expirante, et non pas du walon, comme le veut M. Villemain, ou du roman du midi, comme le prétend M. Raynouard.

Cependant, c'est dans ce latin informe et grossier que les conciles du IXe. siècle ordonnent aux évêques de prêcher, et les Capitulaires en font un précepte aux curés. La tâche était difficile : comment en effet traduire des Homélies des Pères de l'Eglise dans une langue que les Conciles eux-mêmes appellent *rustique ?* Comment mettre dans un pareil idiome des discours quelquefois simples, mais aussi quelquefois sublimes ? Comment enfin transformer en une espèce de patois, des morceaux écrits dans des langues riches et expressives ? Cette pénible tâche, imposée aux pontifes de l'Eglise gallicanne et à leur clergé, le paraîtra bien davantage, en observant que si les agiographes du VIIe. siècle font l'éloge des évêques qui savaient parler

purement le latin, ceux du IXe. vantent les ecclésiastiques qui, possédant le même talent, ont encore celui de savoir le roman rustique; ce qui prouve assez que quelques-uns le parlaient mal, et que d'autres ne savaient pas le parler. Ainsi, il fallut d'abord l'apprendre; et, comme chaque contrée avait altéré le latin à sa manière, la langue romane avait pris différentes formes suivant les différentes provinces; alors point de règles à suivre uniformément par le clergé; chacun de ses membres semble abandonné à son propre génie, ou forcé d'adopter sans discernement le langage rustique de sa contrée.

L'Eglise gallicanne avait alors des pontifes instruits; les Agobard de Lyon, les Hincmar de Reims, les Hincmar de Laon, les Jonas d'Orléans, les Enée de Paris, les Freculfe de Lisieux, et beaucoup d'autres évêques de cette époque nous ont laissé des ouvrages qui prouvent que les traductions demandées par les Conciles pouvaient leur être utilement

confiées. Mais quand on voit tant de savans chargés d'écrire et de prêcher dans une langue informe, il est impossible de ne pas croire qu'elle reçut insensiblement d'importantes améliorations. On posa des principes, on établit des règles, on changea des locutions vicieuses; mais ces réformes lentes furent locales. Chaque province eut sa langue romane particulière, jusqu'à l'époque où le langage de la France fut divisé en deux principaux idiomes, le roman du nord de la Loire, qui devint dans la suite la langue française, et le roman du midi de la Loire, qu'on appela *langue provençale.*

Chacun de ces idiomes eut bientôt ses poètes, car les poètes sont toujours les premiers écrivains dans toutes les langues. On appela *troubadours* ceux du midi de la France, et *trouvères*, ceux du nord du royaume. Mais la langue des premiers eût été mieux nommée *catalane* que *provençale.* C'est en effet dans la Catalogne que naquit cette langue; c'est dans

le palais des comtes de Barcelone qu'elle fut perfectionnée, lorsque ces princes devinrent comtes de Provence en 1112. L'idiome provençal s'enrichit tellement de tournures et d'expressions catalanes, qu'il devint une des premières langues de l'époque; c'est un aveu que nous fait l'historien même de la Provence (1); et celui de la ville d'Aix ne balance pas à attribuer aux princes catalans les goûts poètiques des Provençaux et la renommée de leurs troubadours (2). Il n'était pas possible, en effet, de faire adopter une langue dans un pays, sans y faire connaître sa littérature, et surtout sa poésie. Aussi, c'est dans la joyeuse Catalogne que plusieurs des troubadours prétendent aller chercher le savoir et le goût; c'est aux comtes de Barcelone, devenus comtes de Provence et rois d'Arragon, c'est aux rois de Castille, qu'ils adressent leurs ouvrages, et ces princes

(1) Bouche, hist. de Prov., vol. 1, liv. 2.

(2) Pitton, hist. de la ville d'Aix, l. 2, c. 8.

sont souvent le sujet de leurs chants ; enfin, combien de poètes catalans l'histoire ne place-t-elle pas parmi les troubadours (1)? Aussi, en rendant hommage aux succès brillans des derniers, les littérateurs italiens déclarent formellement que ce fut des Catalans que ces poètes apprirent l'art de versifier et de rimer une romance (2). Les auteurs espagnols sont du même avis (3). « Mais pour être tout à fait « juste, dit M. Ginguené, il faut remonter un « degré plus haut, et reconnaître dans la poésie « arabe, la mère et la maîtresse commune de « l'espagnole et de la provençale, puisqu'on « aperçoit dans la poésie des troubadours les « traces de cette filiation, et quon n'y voit « aucun vestige de la poésie grecque ou la- « tine (4). »

(1) Hug. de Mataplana, Raimond Vidal, Gerard de Cabrera, Pons Barba, Guill. de Mur, etc., etc.

(2) Giunti dedic. del decamer.

(3) Fontanini, lib. 1, cap. 22.

(4) Hist. litt. de l'Italie, vol. 1, chap. 5.

C'est à la prise de Tolède sur les Maures, en 1085, qu'il faut fixer l'époque de la communication des Français du midi avec les Arabes. Les premiers avaient accompagné le roi de Castille Alphonse VI dans cette noble expédition, et les seconds, étant restés soumis à la domination espagnole après la prise de cette ville, continuèrent d'y faire fleurir leurs écoles. La poésie, la musique entraient pour beaucoup dans leurs mœurs, et les Espagnols, comme les Français qui s'y établirent ou qui y séjournèrent, profitèrent également sous ce rapport de leur commerce avec eux. C'est donc certainement à cette époque que remontent les premiers chants des troubadours. Ils surent à la vérité les varier à l'infini; ils excellèrent dans la disposition et l'entrelacement des rimes; enfin, ils se donnèrent toutes les entraves qu'ils purent imaginer pour joindre au plaisir de l'esprit le plaisir de l'oreille, et souvent encore plus pour étonner que pour plaire. Avec ces mesures de vers si recherchées et si pé-

nibles, avec ces entraves si embarrassantes pour le génie et si peu favorables à l'expression du sentiment, si les troubadours ont parfois du naturel et de la simplicité dans leurs poésies érotiques, leur genre favori, souvent aussi ils se perdent en éloges et en sentimens alambiqués (1). Nous sommes donc loin de regarder comme antérieures à la fin du XIe. siècle ces poésies qu'on veut faire remonter avant l'an 1000. L'opinion de l'abbé Lebeuf à cet égard ne nous paraît d'aucun poids, quand on voit que, dans son *Mémoire sur les plus anciennes traductions en langue française*, il nous donne pour être du IXe. siècle des vers qui ne sont tout au plus que du XIIe. (2).

Cependant, tout en croyant à l'influence de la poésie Arabe sur le génie des Troubadours, nous croyons aussi que l'usage de la rime, et leurs pénibles efforts pour la mélanger de tant de manières, sont un goût

(1) Hist. litt. de l'Italie, vol. 1., chap. 5.
(2) Mém. inscript., vol. 28.

qu'ils doivent aux Celtes et non pas aux Arabes. La Catalogne avait été l'antique Celtibérie ; les peuples de cette contrée, comme ceux de l'ancienne Gaule, avaient sûrement conservé dans leurs chansons populaires quelques restes de la prosodie celtique, et les règles en durent être adoptées par les Troubadours. En effet, en examinant les poésies des Bardes Gallois vivant au VIe. siècle, et celles de leurs successeurs, dans les siècles suivans, on y trouve d'abord, comme chez les Troubadours, l'emploi de la même rime dans des tirades de vingt à trente vers. Les trouvères ont la même méthode, surtout lorsqu'ils écrivent en vers alexandrins et sur des sujets héroïques. Mais la rime finale ne suffit pas toujours aux Bardes ; ils intercalent dans le même vers quelquefois deux, et quelquefois trois syllabes qui riment ensemble, mais différemment de la syllabe qui termine le second hémistiche. A ces difficultés qui torturaient la rime, les Bardes ajoutaient

celles de l'allitération, c'est-à-dire qu'il fallait introduire dans chaque vers plusieurs mots commençant par la même lettre, ou des mots qui présentaient les mêmes voyelles. Ainsi, long-tems avant les Troubadours, les Celtes avaient fait connaître l'entrelacement des rimes, et introduit l'usage d'employer consécutivement les mêmes aussi long-tems que leur muse le permettait (1).

Cette manie des consonnances est tellement celtique, que, dès le IVe. siècle, elle entraîna les poètes latins du Midi de la Gaule, au point de leur faire violer toutes les règles du bon goût, pour introduire dans la poésie latine des rimes consonnantes aussi bizarres que ridicules. Ainsi, le poète Ausone, né à Bordeaux, dans ses *technopægnia*, ou jeux artificiels, commence et finit chaque vers par un monosyllabe : il reprend le dernier de

(1) Archaiolog. of Wales, vol. 1.
Turner loco cit.

chaque vers pour en faire le premier du vers suivant :

Res hominum fragiles alit et regit et perimit fors,
Fors dubia, æternum que labans; quàm blanda fovet spes,
Spes nullo finita ævo, cui terminus est mors,
Mors avida, etc.

Un autre poète imagine des vers épanaleptiques, dans lesquels le premier hémistiche de l'hexamètre doit nécessairement devenir le second hémistiche du pentamètre :

Maxima dona dei cuncti cecinere prophetæ
Implevit Christus maxima dona dei.

Enfin, encore dans le XIe. siècle, Marbode, un des évêques de l'Armorique, dans son ouvrage *de ornamentis verborum*, enseignant les règles qu'on doit suivre dans la composition des vers latins rimés, ne manque pas d'expliquer celles de l'allitération appliquée à ces mêmes vers. Il fait plus encore, en indiquant ces règles, il donne des exemples de deux rimes dans le corps du vers, sans déroger à la rime finale

des deux hémistiches, règle que nous avons annoncée comme étant quelquefois suivie par les Bardes.

Ainsi, la langue celtique qui, comme nous l'avons démontré, a été écrite et parlée dans les Gaules jusqu'au VIe. siècle et au-delà, y avait certainement laissé des traces de sa littérature, qui furent plus ou moins conservées dans les siècle suivans. La poésie de chaque peuple a, comme les hommes, un air national qui la distingue; et si, dans celle des troubadours, on reconnaît l'influence du génie arabe, on trouve aussi dans leur prosodie des règles prises dans celle des Celtes. La poésie lyrique des derniers, étant surtout historique, dut subsister long-tems parmi le peuple; et certainement le goût des troubadours pour se créer des entraves et rendre leur poésie plus difficile par le mélange des rimes, est un goût celtique puisé dans les traditions poétiques conservées dans le midi de la France.

D'ailleurs, si nous comparons le latin écrit dans le Midi avec le latin écrit dans le Nord, à l'époque du Xe. siècle, nous verrons dans les actes officiels produits par les historiens du Languedoc et par M. Raynouard, qu'il est bien au-dessous de la plus basse latinité; tous ces actes sont écrits sans règles et sans principes; les Troubadours, si déjà il en existait, n'avaient pas seulement oublié les muses latines, mais ils étaient dans l'impossibilité de les entendre. Ce ne sont pas seulement les particuliers, ce sont les grands vassaux du pays, et même les évêques qui, dans les Xe. et XIe. siècles, écrivaient d'une manière barbare, ou plutôt qui, ne sachant plus écrire en latin, sont forcés, quand l'expression leur manque pour la rédaction de leurs actes, de recourir à des mots du patois du pays, pour rendre cette rédaction plus claire et plus complète. Or, une telle ignorance prouve que nécessairement les Troubadours avaient reçu d'ailleurs

et leur langue et leurs notions poétiques.

Cependant, on veut que cette langue du Midi, ait été nationale dès le commencement de la monarchie, ou tout au moins depuis le VIIe. siècle. Alors, il faut soutenir que la langue latine fut, à ces époques, si uniformément altérée dans nos provinces, qu'il en résulta une langue nouvelle, la langue provençale, commune d'abord à toute la France, mais qui finit par n'être plus en usage que dans le Midi du Royaume jusqu'au XIVe. siècle, et qui, dès le Xe., fut entièrement oubliée dans le Nord, pour faire place à la langue française. Mais quelles sont donc les preuves, d'abord de l'existence, et ensuite de la nationalité de cette langue pendant au moins trois siècles? Où sont les monumens qui pendant ce laps de tems en constatent, l'usage dans chacune de nos provinces? On nous cite des mots d'un latin corrompu, qui ne prouvent rien, sinon que les auteurs ne les font observer, que pour en désigner la corruption; mais en

conclure l'existence d'une langue toute formée dès le VIIe. siècle et homogène dans toute la France, c'est comme si, de quelques mots rapportés des croisades et qui subsistent dans notre langue, on voulait conclure que jadis toute la France a parlé celle des Arabes. Ou bien qu'on nous dise donc comment une langue employée dans tout le royaume, depuis le VIIe. jusqu'au Xe. siècle, se trouve tout-à-coup abandonnée pour faire place à la langue française.

Qu'on nous dise surtout quelle est l'origine de tant de patois si différens, usités dans nos provinces ? Sont-ils nés de la langue française, fixée par Malherbe, ou sont-ils antérieurs ? Dans ce dernier cas, ne faut-il pas les considérer comme des produits d'un latin diversement corrompu ; et dans le premier, n'est-il pas évident que, dans un pays aussi vaste que la France, on n'altère pas uniformément une langue écrite et parlée ? Nous soumettons ces difficultés à M. Raynouard,

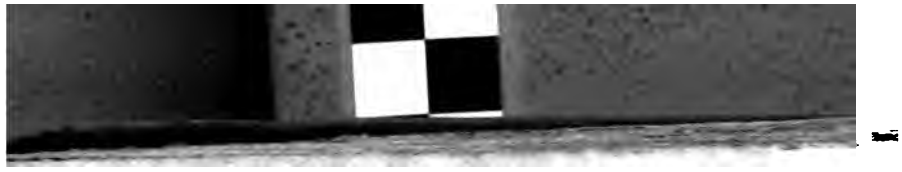

parce qu'elles naissent de son système d'une langue nationale homogène, dont l'existence ne nous paraît nullement démontrée.

Quant au Roman du Nord de la Loire, il a la même origine que celui du Midi; ils sortent l'un et l'autre de la langue latine différemment altérée. Mais il est difficile d'assigner la cause d'une différence aussi marquante entre ces deux idiomes. Aussi, nous nous bornons à citer quelques faits qui peuvent servir à nous éclairer sur l'origine du Roman du Nord, et par conséquent sur celle de la langue française.

Plusieurs érudits allemands ont traité de l'influence que les diverses invasions des Normands eurent sur notre langue. Leurs ouvrages n'ayant pas été traduits, il m'est impossible de connaître les raisonnemens qu'ils emploient, et de les faire valoir moi-même. Je sais seulement que les invasions sont le fléau des langues, et que du choc du langage Norwegien, avec celui de l'ancienne Neustrie,

il dut résulter des altérations dans le dernier. Mais les Neustriens étaient plus civilisés que les pirates du Nord, et ceux-ci, ayant embrassé la réligion des vaincus, durent bientôt adopter leur langue. Aussi, la chronique d'Ademar dit que les vainqueurs, après leur conversion en 912, abandonnèrent leur langue scandinave, et s'accoutumèrent à parler latin, c'est-à-dire à parler le latin vulgaire (1). Je ne conclurai pas de ce témoignage, que de cette latinité rustique, naquit en Normandie le Roman du Nord, et que les Normands furent par là même les pères de la langue française entée sur ce même Roman. Le mot *latin* était encore alors synonyme du mot *roman*, comme dans la suite il ne signifia plus que *langage* : les trouvères disent que les oiseaux chantent en leur *latin*. D'ailleurs, les monumens prouvent que,

(1) Chron. Ademari.

dans le même siècle, on parlait le roman dans les autres provinces du Nord de la France, et que même déjà on l'appelait *le français*.

En 939, il y eut guerre entre l'empereur Othon Ier. et le prince Henry son frère; les Lorrains prirent le parti du dernier, qui, malgré ce secours, fut défait dans une bataille, par un singulier stratagême : quelques soldats de l'armée de l'empereur, qui savaient le français, s'avisèrent de crier à l'ennemi de fuir, et les Lorrains qui parlaient cette langue, croyant entendre des compatriotes qui les avertissaient, ne manquèrent pas d'abandonner le prince (1).

En 966, mourut à Reims l'annaliste Flodoard; et Mabillon, d'après du Boulay, a publié l'épitaphe qui fut écrite sur son tombeau vers le même tems (2) : cette pièce est en vers;

(1) Chron. Urspergen. p. 156.

(2) Hist. univers. Paris, vol. 1er., p. 579.

c'est la muse française au berceau, et qui ne fait encore que bégayer; mais la langue romane naissait alors elle-même; et comme sa destinée était d'influer un jour sur le goût et sur les arts, dont elle devait être l'instrument, il était difficile que la poésie tirât quelques sons harmonieux d'un instrument qui n'était pas encore accordé. C'est, je pense, la plus ancienne pièce en langue romane du nord, qu'on ait découverte jusqu'ici, et elle est antérieure à l'an 1000, quoiqu'on ait soutenu qu'il était impossible d'en fournir de cet âge. Comme il n'est pas facile à tous les lecteurs de se la procurer, nous la transcrivons ici, en nous confiant à l'exactitude des deux antiquaires qui nous l'ont conservée.

Si ti veu de Rein savoir ly eveque,
Lye le temporair de Flodoon le saige,
Y les mor du tam d'Odalry eveque,
Et fut d'Epernay né par parentaige;
Vequit caste clerc, bon moine, meilleu abbé,
Et d'Agapit ly romain fut aubé;

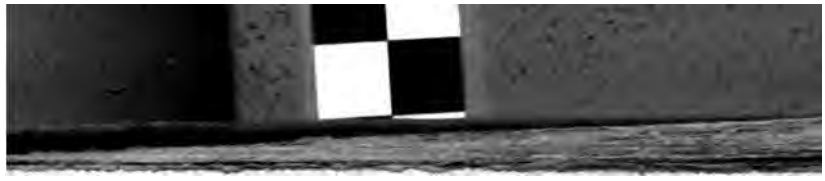

Par sen histoire maintes novelles sauras
Et en ille toute antiquité auras (1).

Dans le même siècle, la poésie est aussi très-cultivée en Normandie. Les souverains de cette province en avaient apporté le goût avec eux; les rois de Norwège avaient à leur cour des poètes qu'on nommait *scalds;* on voit venir de cette contrée à la cour de Canu, roi d'Angleterre, le scald Sigvatur, qui, après y avoir fait admirer ses talens, et reçu des récompenses honorables, vient ensuite à Rouen, écrit en vers dans cette ville l'histoire de son voyage, et, sous le titre de *Chansons occidentales,* forme un recueil de toutes celles qu'il a composées pendant sa route. Plusieurs de ces pièces nous ont été conservées par l'historien Perinkhiold, qui nous a aussi fait connaître une partie du poème de ce scald sur les exploits du roi Canu, et quelques poésies légères qu'il improvisa à la cour du roi Olave,

(1) Acta SS. ord. St. Bened. sæc. V. p. 329.

dont il fut grand sénéchal. On ne peut lire cet historien sans reconnaître à chaque page la passion des peuples du nord pour la poésie ; aussi chez eux la plus belle récompense de la bravoure était d'être chanté par les scalds, et on plaçait toujours un certain nombre de ces poètes sur les différens points d'une armée prête à combattre, afin qu'ils pussent observer plus facilement la valeur des combattans, les animer par leurs chants et rendre hommage aux exploits de chacun d'eux.

Torfæus, dans son histoire des îles Orcades, donne des détails très-curieux sur le goût des princes norwégiens pour la poésie. Il cite plusieurs des princes de la famille de Rollon, qui partageaient le même goût (1). Alors, il est difficile de ne pas croire que, dans ses diverses expéditions, notre premier duc fut accompagné de scalds norwégiens. Fixés sur le sol neustrien, cédé aux Normands par Charles-le-

(1) Orcades, seu rerum Orcadensium hist. in procemio.

Simple, ces poètes ne tardèrent pas à se familiariser avec la langue du pays, à contribuer à son développement et à la faire passer dans leurs chants. D'un autre côté, il y eut nécessairement des rapports classiques entre les vainqueurs et les vaincus : on trouve dans notre premier historien, Dudon de St.-Quentin, et dans ceux qui écrivirent après lui, des visions, des prodiges, des songes, etc., qui souvent sont littéralement pris dans la poésie scaldique.

Mais si le tems nous a ravi les premiers essais de la muse normande, l'histoire nous en a du moins conservé le souvenir.

Notre duc Guillaume-Longue-Epée aide à placer Louis-d'Outremer sur un trône qu'on avait usurpé, et ce monarque ingrat s'empare de la Normandie à la mort de son bienfaiteur, en 943 ; il veut frustrer de la succession paternelle, un fils encore enfant ; mais après cette lâche spoliation, le plus grand crime du monarque aux yeux des Normands, est d'avoir

chassé de la cour du jeune prince les scalds, alors désignés sous le nom de *jongleurs ;* tant il redoutait l'influence de leurs chants, qui ne pouvaient qu'exciter de plus en plus l'indignation contre sa personne. (1)

Le voisinage de la Bretagne armoricaine dut aussi, vers le même tems, augmenter le goût des Normands pour la poésie. Notre province avait jadis fait partie de l'ancienne Armorique, et il est impossible qu'elle n'eût pas conservé quelques-unes des traditions celtiques; les vers des bardes n'avaient été produits que pour les propager ; il y eut même des rapports littéraires avec ces Bretons qui avaient maintenu l'usage de la langue primitive du pays, et c'est ce que confirme Dudon de St.-Quentin, au commencement du XIe. siècle, lorsqu'il demande qu'aux chants des Normands, pour célébrer la gloire du duc Richard Ier., viennent se joindre ceux des bardes armoricains (2).

(1). Roman du Ron.

(2) Ap. Duchesne, p. 68.

Dans le même siècle, le baron Robert du Bec Crespin, expulsé de la Normandie par Guillaume-le-Conquérant, va visiter ses compatriotes devenus maîtres de la Sicile. Déjà ils y avaient établi l'usage de leur langue normande, dit Guillaume de la Pouille, et par là même le goût de leur poésie et surtout celui des lais bretons; aussi Robert, dit un de nos anciens trouvères :

> Robert Crespins entre el palais
> Où on cantait et sons et lais
> Li uns harpe, li autre vielle,
> Etc.

Enfin Ciampi atteste que la chanson ou le *lai de Hoel*, comte de Nantes, est encore aujourd'hui populaire en Italie (1), et Berreti pense que l'usage des vers rimés n'a commencé dans le même pays qu'après l'invasion des Normands (2).

(1) Ciampi, chap. 11.

(2) Muratori, antiq. med. ævi. vol. 3. Diss. 24.

C'est en entonnant la fameuse chanson de Roland ou de Rollon, que le jongleur Taillefer annonce le moment du combat à la célèbre journée d'Hastings, et c'est en la répétant que les Normands marchent à la victoire (1). Après le combat, c'est encore par des chansons qu'ils célèbrent le triomphe du conquérant (2), et lorsque ce dernier partage avec eux les dépouilles de sa victoire, il donne à son jongleur Berdic trois seigneuries dans le Glocestershire (3).

En général, tel fut dans le XIe. siècle le goût des Normands pour la poésie, qu'ils eurent quelque renommée par leur supériorité dans ce genre de littérature. Le premier troubadour connu, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, dit, dans une de ses pièces, qu'il n'avait jamais eu ni Normands ni Français à

(1) Rob. Wace.

(2) Hygdeni Polychron. XV. scrip. a T. Gall.

(3) Domesday Book.

sa cour. Les premiers, qu'il semble craindre qu'on ne lui donne pour instituteurs, avaient donc déjà, parmi leurs poètes, des hommes de talent dont la réputation littéraire avait pénétré dans le midi de la France.

Cette réputation se soutient dans le XIIe. siècle : en 1112, le chevalier de Bechadie de Lastours, dans le Limousin, voulant composer un poème sur la prise de Jérusalem, consulte avant tout le Normand Gaubert et sur la forme et sur la langue qu'il doit employer dans la composition de son ouvrage : preuve certaine que la Normandie continuait d'avoir des hommes versés dans ce genre (1).

D'après des autorités aussi multipliées qu'authentiques, il est étonnant d'entendre des littérateurs modernes nous présenter les troubadours, non-seulement comme nos instituteurs, mais même comme ceux de l'Europe

(1) Labbe nov. Bibl., vol. 2, p. 296.

latine, en fait de poésie dans les langues modernes. Pour expliquer une opinion aussi étrange, il faut dire que ces auteurs se sont copiés les uns les autres sans le moindre examen, et que c'est sur la parole de M. Huet qu'ils l'ont émise. Dans une lettre écrite en 1706 à M. Foucault, intendant de Caen, qui l'avait consulté sur l'origine de la poésie française, le prélat lui répond que sa *première et véritable et presque unique origine ne se trouvera avec certitude qu'en Provence, qui constamment a été le berceau de cette poésie*..... Et plus bas il répète : *Poésie provençale, première origine de la poésie française ;* mais il ajoute ensuite : *J'écris tout ceci fort rapidement, et par conséquent peu exactement* (1). Cherchons donc ailleurs son opinion plus positivement exprimée. Or, dans son ouvrage sur l'*origine des Romans*, où il traite ex professo de notre

(1) Journal de Trévoux, mars 1711.

première littérature française, il affirme que dès le tems de Hugues-Capet, les troubadours commencèrent à écrire et à chanter dans le roman du midi, *car alors les provençaux*, dit-il, *avaient plus d'usage des lettres et de la poésie que tout le reste des Français* (1). Ce *savant universel*, comme le qualifie Voltaire, n'avait donc pas lu les actes civils écrits dans le midi de la France, dans les Xe. et XIe. siècles, car il eût vu que non-seulement les particuliers, mais encore les évêques de cette partie du royaume, ne savaient plus le latin à cette époque; aussi les troubadours du XIIe. siècle ne citent jamais un auteur grec ou romain. Comment Huet regarde-t-il comme lettrés des hommes qui ignorent les auteurs classiques? Comment surtout ce prélat, qui avait lu nos chartes normandes du moyen âge, et parcouru nos historiens normands des XIe. et

(1) Traité de l'origine des Romans, p. 92.

XIIe. siècles, a-t-il pu accorder une supériorité littéraire sur le reste des Français, à des hommes qu'on peut dire redevenus barbares, lorsqu'on lit leurs actes civils (1)? Il résulte de ces actes que l'expression latine manquant à leur rédacteur, sa rédaction présente un mélange confus de la plus basse latinité et d'un patois grossier souvent inintelligible. Voilà pourtant les hommes que Huet nous donne comme les plus lettrés de la France, quand ils ne savaient plus entendre le latin ni écrire dans cette langue.

Il serait trop long de refuter en détail les écrivains qui, se croyant forts de l'opinion du prélat, l'ont suivie sans l'approfondir, et lui ont donné des développemens que lui-même eût désavoués. Il faut donc rejeter les assertions

(1) Voyez ces actes publiés par les historiens du Languedoc, et *Choix des Poésies des troubad.*, vol. 2, p. 40 et suivantes.

des Bénédictins qui nous parlent des poésies des troubadours dans le Xe. siècle, sans nous les faire connaître. L'étude de la littérature française au moyen âge, était, aux yeux de ces révérends Pères, une étude profane; de là, tant d'erreurs répandues dans la partie qu'ils ont composée de l'histoire de cette littérature (1). L'engouement de M. Sismondi pour la littérature provençale, est excessif : selon lui, elle *servit de modèle à tous les poètes qui se formèrent dans toutes les autres langues, même dans celles du nord, chez les Anglais et les Allemands*. Or, comme les troubadours n'ont surtout brillé que dans le genre érotique, c'est d'eux alors et non pas de la nature, que les poètes des autres nations auront appris à chanter l'amour et ses transports. Répondons-lui avec le second des troubadours : *les bonnes chansons naissent du cœur; mais le cœur, qui*

(1) Hist. littér., vol. 6, p. 53.

peut l'animer, si ce n'est l'amour ?.... Celui qui aime le plus, doit aussi le mieux chanter (1). Héloïse et Abailard sont renommés par leurs amours comme par leurs chants, et ils chantaient lorsqu'à peine on citait deux troubadours. D'ailleurs, que M. Sismondi nous montre donc dans la littérature anglaise ou dans la nôtre au moyen âge, de ces pièces nommées *Aubades*, *Deports*, *Descors Fatras*, *Soties*, *Arbres fourchus*, *Sixtines*, *etc.* (2) Si Chaucer a quelquefois imité dans la composition de ses contes, c'est dans Bocace et Pétrarque, c'est dans les lais bretons, et non chez les troubadours qu'il a pris des modèles, et lui-même ne le cache pas. M. Sismondi prétend surtout que c'est aux poètes provenceaux que nous devons toutes les formes de l'ode française, et particulièrement la belle strophe de dix vers. Mais l'ode française est ce qu'on appelle l'*Ode*

(1) Hist. des troubad., vol. 1. p. 24.

(2) Journal de Trévoux, mars 1711.

héroïque, et les troubadours ne savent qu'aimer et chanter ; leurs forces vont rarement au-delà ; ils ont beau remonter leur lyre, ils n'atteignent jamais le ton majestueux de l'ode : cette lyre ne sait que faire résonner des chants d'amour et publier souvent les débauches du poète (1). Aussi, M. Raynouard qui nous a fait connaître les différens genres de poésie des troubadours, ne fait aucune mention de celui de l'ode (2).

Mais, pour mieux refuter ceux qui prétendent que les poètes du Midi ont formé ceux du Nord, il faut d'abord remarquer que les derniers ne font presque jamais la plus légère mention de leurs prétendus instituteurs, du moins en France et en Angleterre ; et, en comparant la date des premiers ouvrages des uns et des autres, on voit que

(1) De la littér. du Midi de l'Europe ; vol. 1, p. 79 et 107.

(2) Choix de poésies des troubad., vol. 2, p. 155.

dans l'origine, ils travaillent tous dans des genres absolument différens : par conséquent, point de modèles fournis, point d'imitation adoptée. Mais ce qui est bien plus fort, c'est que les trouvères, loin de faire cas des poètes du Midi, paraissent au contraire dédaigner et leurs vers et leur musique.

Dans une des branches du *Roman de Guillaume, le marquis au court nez*, le poète débute par ces vers :

Oicz bons vers qui ne sont pas frarin,
Ne les trouvèrent Gascoing ne Angevin,
Herbert li dux les fist à Dammartin,
Etc.

Hugue de Bercy, dans son roman intitulé *le Tournoiment de l'Antechrist*, après avoir décrit un repas, donné par le dernier a ses chevaliers, ajoute :

Quant les tables ostées furent,
Cil jougleour en piés s'esturent,
Sont vieles et harpes prises,
Cançons et sons, vers et reprises
Et de gestes canté nous ont

En sons Auvernas et Gascons,
Etc.

Si chevalier tost se couchierent,
Cil jougleour lor vielerent,
Pour endormir, sous Poitevins,
Etc.

Ailleurs, le poète ayant occasion de parler des chants d'amour, ne mentionne pas ceux des troubadours comme des modèles, mais il cite un trouvère du XIIe. siècle beaucoup plus renommé :

Crestiiens de Troyes dit miex
Du cuer navré, du dart des iex,
Que l'on ne pouroit vous en dire,
Etc.

Enfin, il est très-rare de rencontrer un trouvère faisant l'éloge des troubadours, ou mentionnant avec estime leurs ouvrages. Ceux ci au contraire citent très-souvent nos romans d'amour et de chevalerie, surtout ceux de la table ronde ; et leurs allusions sont si fréquentes, qu'elles prouvent que les plus

marquants d'entre eux, étaient versés dans la littérature du Nord de la France. Mais il ne faut pas dire que quelques-uns des romans dont ils citent les héros ont pu être primitivement écrits en langue provençale, et devenir ensuite les originaux de nos premiers romans français : ce serait une affirmation que l'histoire démentirait aussitôt, puisque la plupart de ces mêmes héros figurent dans les poésies celtiques du VIe. siècle et des suivans (1). Il y eut certainement des traductions faites de ces romans dans l'idiome du Midi, comme le *roman de Jeufroy*, qui appartient à la table ronde, et le *roman de Gerard de Roussillon*, qui existe encore dans les deux langues; mais je ne pense pas que ces traductions fussent nécessaires pour mettre les troubadours au courant de la littérature du Nord; il me semble que beaucoup

(1) Artur, Génèvre sa femme, Tristan, Merlin, Gauvain, Ivain, etc.

d'entre eux parlaient et même pouvaient écrire dans l'un et l'autre idiome, puisque quelquefois il leur échappe de commencer une pièce en français, et de la continuer en provençal. Le premier connu des troubadours, Guillaume, comte de Poitiers, composa, au moment de son départ pour la première croisade, une pièce dont voici les premières strophes :

Pois de chantar m'esprent talenz,
Ferai un vers dont sui dolenz,
Mas ne serai obedienz.
En Pitau ni en Limosi.

Quera m'en irai en Cissil,
En gran paor et en peril;
En guerra laisserai mon fil,
Si feran mal si ci vezi.

Excepté les derniers vers de chaque strophe, tout le reste est du français du XIe. siècle.

Bernard de Ventadour, le second des troubadours cités dans leur histoire, commence ainsi une de ses pièces :

Ensement com la panthere,

Qui porte tan bone odor,
Et a si bele color,
Que non es beste salvage,
Qui par force et par outrage,
Sic tan male m'fere,
Etc.

voilà du français du XIIe. siècle. D'ailleurs, comme une règle du genre de poésie appelé *Descort* par les troubadours, était de composer des stances dont chaque vers devait être dans une langue différente, il s'y trouvait ordinairement des vers français; ainsi, l'usage de cette langue devait être familier à la plupart des poètes du Midi.

Au contraire, nous ne voyons pas que les trouvères se soient livrés à l'étude de la langue des troubadours, ni qu'ils aient traduit quelques-uns de leurs ouvrages. La source de leur poésie n'était pas la même; c'était dans la littérature latine de leur tems qu'ils avaient cherché des modèles. Une latinité plus ou moins correcte avait été maintenue dans le Nord de la France, et surtout

dans les monastères de notre province, fondés sous les deux premières races de nos Rois, comme l'attestent les chroniques et les autres ouvrages que nous devons à ces maisons religieuses. Aussi, les règles de la syntaxe sont toujours assez bien observées dans les chartes Normandes; on n'y trouve pas, comme chez les Italiens et dans le Midi de la France, des actes civils écrits dans un style absolument barbare (1).

Par-là même que la latinité avait trouvé un asile dans quelques abbayes de l'ancienne Neustrie, il fut facile d'étudier les auteurs classiques et de chercher à les imiter. On voit avec plaisir ces premiers efforts. Vers la moitié du Xe. siècle, Warnier adresse à Robert, archevêque de Rouen, et à la duchesse de Normandie, sa mère, une lettre en vers latins contre un poète écossais; il en écrit une

(1) Neustria pia passim, et Gallia christiana, vol. II.

seconde au même prélat contre un autre poète, moine de l'abbaye du Mont-St.-Michel. Dans l'une et l'autre, l'auteur cite des vers d'Horace, de Virgile et de Stace, et dans cette lutte, les rivaux en appellent aux règles posées par le grammairien Donat. Enfin, ils nous font connaître l'école déjà établie à St.-Ouen de Rouen, où l'on enseignait les sept arts libéraux (1). Vers la même époque, Dudon prend le premier, chez nous le burin de l'histoire, et compose celle de nos trois premiers ducs. Dans le siècle suivant, l'étude de la littérature latine prend un plus grand développement. Sous les auspices du duc Guillaume, un étranger, d'abord simple religieux de l'abbaye du Bec, et ensuite abbé de Caen, va rendre la Normandie lettrée; Lanfranc ouvre des écoles au Bec, à Caen, à Avranches, etc.; il y forme des disciples, qui bientôt

(2) Bibl. du Roi, n°. 8121, mss latins.

deviennent des maîtres ; on en voit sortir des pontifes distingués par leur savoir, et même des papes ; et tandis que le duc Guillaume est occupé à soumettre l'Angleterre, Lanfranc repand parmi nous le goût des lettres et des arts, avec un tel succès que le philosophe ne balance pas à rendre hommage aux utiles lumières du pieux cénobite, plutôt qu'aux victoires du conquérant. Bientôt appelé en Angleterre pour remplir le siége de Cantorbéry, Lanfranc domine en quelque sorte dans cette île, en y répandant l'empire des lettres latines (1). Mais l'introduction de la langue Romane communique en même tems à ces insulaires le goût de la poésie dans cette langue, et nous verrons dans le cours de cet ouvrage les Normands et les Anglo-Normands nous offrir les plus anciens

(1) Voir le bel éloge de St.-Lanfranc, dans l'histoire d'Angleterre, par M. Sharon Turner.

ouvrages poétiques qui soient parvenus jusqu'à nous en langue française.

V. Si maintenant nous cherchons l'origine de la rime dont les jongleurs et les trouvères firent usage, nous verrons encore que, n'ayant pas examiné à fond cette question, les littérateurs modernes ont adopté des systèmes qu'une étude plus approfondie leur eût fait rejeter. A leur tête est encore notre compatriote, le célèbre Huet. Comme il avait vu quelques consonnances dans le Coran, il imagina que dans le VIIIe. siècle, les Arabes, maîtres de l'Espagne, avaient communiqué le goût de la rime aux Espagnols, ceux-ci aux Provençaux, et que, des derniers, il avait passé dans le reste de l'Europe (1). Pinkerton affirme aussi que, soit par l'Espagne, soit par la Sicile, ce goût vient nécessairement des Arabes, parce qu'il était inconnu dans les

(1) Huetiana, origine des romans, p. 17.

langues anciennes de l'Europe moderne (1).

Pour réfuter ces opinions, il faut répondre par des faits, parce que les faits sont des réponses qui ne souffrent pas de réplique.

Le pape St.-Damare, mort en 384, nous a laissé des hymnes en vers rimés (2).

St.-Augustin, mort en 430, avait composé à l'usage du peuple, contre les Donatistes une hymne abécédaire en vingt stances, de douze vers, tous sur la même rime.

Baronius, dans ses annales, rapporte des vers rimés aux deux hémistiches, et composés par Bélisaire, en l'honneur de Justinien Ier.; et il assure les avoir copiés sur le marbre même où ils avaient été gravés (3).

Mais pour ne pas ennuyer nos lecteurs

(1) Critical reew, janv. 1810.

(2) Martyris ecce dies Agathiæ,
Virginis emicat, eximiæ, etc.

(3) Baron. annal, ad an. 538.

par le long détail des preuves que chaque siècle nous fournit depuis le IVe. jusqu'au IXe., nous disons seulement que les poètes Ausone, Sedulius, Venantius-Fortunatus, Drepanius, Saint-Boniface de Mayence, le vénérable Bede, etc., offrent tous, dans leurs ouvrages, des poésies rimées. Dès le VIe. siècle, les Bardes Gallois nous en fournissent en langue Celtique; dans le VIIe., et par conséquent avant l'invasion des Arabes en Espagne, l'évêque espagnol Engenius compose des vers latins rimés (1); enfin, le moine Otfride mit, dans le IXe., les quatre évangiles en langue tudesque, et il employa la rime : elle était donc connue dans les langues anciennes de l'Europe moderne, quoi qu'en dise Pinkerton.

Ainsi, comme nous avons vu la langue romane du nord sortir de la latinité viciée et expirante, nous devons voir également la rime

(1) Musæ Patrum hispaniar. Leips. 1656.

adoptée dans notre poésie d'après la versification des poètes latins du moyen âge. Le bon goût qui régnait sous Auguste, éprouvant une décadence pour ainsi dire graduée sur celle de l'empire, les poètes latins et surtout les poètes chrétiens introduisirent la rime d'abord dans la poésie sacrée, d'où elle passa dans les autres ouvrages poétiques. Notre poésie romane naissant alors au milieu de ce bouleversement des règles du bon goût, ceux qui la cultivèrent furent en quelque sorte forcés de se conformer à celui de leur siècle, et d'adopter la rime; c'est-à-dire que tantôt ils firent rimer les deux hémistiches du même vers, et que tantôt, et plus ordinairement, le dernier hémistiche d'un vers rima avec le dernier du vers suivant; quelquefois même ils essayèrent de faire des vers dans le goût antique, c'est-à-dire sans rime; mais ces premiers essais furent promptement abandonnés; on s'aperçut bientôt qu'il n'y a pas de charme où il n'y a pas d'harmonie, et on en revint

aux tirades de vers à rimes consécutives.

Nous abandonnons donc l'opinion de Huet, qui veut que nous ayons reçu des Arabes l'usage de la rime par les Espagnols et les Provençaux. La fausseté en est démontrée par les ouvrages des poètes latins du Bas-Empire, et de ceux qui écrivirent après eux dans le moyen âge; enfin, elle a été savamment réfutée par Muratori et M. Sharon Turner, qui ont l'un et l'autre prouvé l'usage de la rime en Europe, par des monumens littéraires, depuis le IVe. jusqu'au IXe. siècle (1). Dailleurs, quand on la trouve employée dans les poésies celtiques du VIe. siècle, qui pourrait entreprendre de prouver qu'elle n'est pas d'origine gauloise, et par conséquent indigène? Les acclamations militaires ne sont-elles pas rimées sous la seconde race de nos rois? Pourquoi donc Huet et les

(1) Muratori antiquitates med. ævi, vol. 3, et Turner Archæiolog, vol. 14, p. 168.

partisans de son opinion veulent-ils nous faire aller chercher l'origine de la rime dans une autre partie du monde, quand on la trouve usitée en Europe plusieurs siècles avant que les Arabes y eussent formé aucun établissement.

LIVRE PREMIER.

RECHERCHES

SUR LES

OUVRAGES DES BARDES

DANS LE MOYEN AGE.

LONG-TEMS avant que les troubadours fissent retentir le midi de la France de leurs chants harmonieux, et que les Romans en vers des trouvères répandissent dans le nord l'esprit et les vertus de la chevalerie, deux peuples de race celtique, les Armoricains à l'occident de la France, et les Gallois à celui de l'Angleterre, avaient dans le moyen âge, conservé la langue et par là même la littérature des anciens bardes. Déjà nous avons

vu que jusqu'au VIe. siècle la poésie des derniers avait brillé avec éclat dans nos contrées; mais vers cette même époque la muse gauloise se réfugia dans l'Armorique, et des colonies de Bretons insulaires étant venues s'y fixer avec leurs bardes, la poésie celtique reprit un nouvel essor : poésie sans doute supérieure, puisqu'elle était écrite dans une langue cultivée depuis tant de siècles; poésie d'ailleurs infiniment précieuse pour nous, puisqu'elle pouvait nous offrir quelques points de contact entre la littérature française et la littérature primitive des Gaulois.

Mais, soit que l'étude de la langue celtique ait été une tâche trop pénible pour les écrivains modernes, soit qu'ils aient regardé comme impossible de trouver des monumens littéraires dans cette langue, la littérature antique de cette partie de la France est restée jusqu'à nos jours dans l'oubli le plus profond, quoiqu'elle ait été jadis celle de toute la Gaule.

En vain, sur un sujet aussi intéressant, attendrait-on quelques lumières des nombreux historiens de la Bretagne armoricaine. Si l'histoire de cette province a été contradictoirement approfondie sur plusieurs points, il faut regretter que, dans les discussions qu'elle fit naître, l'amour-propre et un patriotisme mal entendu aient fait perdre de vue le point le plus important, puisque les écrivains des deux partis négligèrent entièrement l'histoire littéraire de l'Armorique dans le moyen âge. Mais les Bretons ne voulaient que des libertés et des privilèges, et leurs historiens ne cherchèrent pour eux, dans l'antiquité, que des preuves d'une indépendance qui n'est pas encore démontrée.

Il est vrai que Warton prétend que dom Lobineau parle de l'ancienne poésie des Armoricains à chaque page de son histoire de la Bretagne (1); mais le savant auteur de l'*Histoire de*

(1) The hist. of english poetry, vol. 1. disser. 1er.

la poésie anglaise, n'avait sûrement pas consulté lui-même l'historien breton, ou il avait fait quelque méprise; car dom Lobineau ne dit absolument rien de la poésie armoricaine. Une chose même assez remarquable, c'est que tous les autres historiens de la petite Bretagne gardent le même silence, tandis que les trouvères des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles ne cessèrent jamais de rendre hommage aux bardes de cette province, et qu'en France, comme en Angleterre, on traduisit plusieurs de leurs ouvrages, qui devinrent des modèles pour nos premiers poètes. Nous verrons même que leurs chants pénétrèrent jusques chez les peuples du nord, et furent admirés des scaldes norwégiens.

Ce qui doit étonner encore davantage, c'est que les écrivains distingués qui firent, en France et en Angleterre, une étude spéciale des ouvrages des trouvères, et qui pouvaient par-là même nous éclairer sur la poésie armoricaine, ou lurent trop superficiellement

ces auteurs, ou négligèrent de nous faire part des connaissances qu'ils avaient acquises en les lisant.

Les uns, comme Fauchet, se bornèrent à nous donner les noms de quelques trouvères, les titres de leurs ouvrages et quelques vers de leur façon.

Les autres, comme Galland et l'abbé Lebeuf, sachant qu'ordinairement nos premiers poètes se nomment au commencement ou à la fin de leurs ouvrages, se contentèrent quelquefois de parcourir les premières et les dernières pages des manuscrits. Alors, perdant de vue qu'ils pouvaient contenir, comme réellement ils contenaient souvent, des ouvrages différens, ils attribuèrent à des auteurs, des écrits qu'ils n'avaient jamais composés; ils en firent des citations fausses, et se privèrent par-là des lumières qu'une lecture complète et suivie n'aurait pas manqué de leur procurer (1).

(1) Mém. Inscript., vol. 2 et 17.

D'autres enfin, comme Tressan et Le Grand d'Aussi, ne voyant dans les trouvères que des écrivains agréables, s'empressèrent de faire passer dans notre français moderne, quelques morceaux de leurs poésies, mais sans nous dire que ces auteurs avouent souvent qu'ils ont pris dans la littérature armoricaine des modèles qui servirent à faire briller la littérature française dès son aurore.

Il est vrai que dans le dernier siècle, un homme très-versé dans la langue bretonne insinua qu'elle n'avait jamais eu de poètes, et déclara même qu'elle n'était pas susceptible de versification. « Nous ne voyons pas, dit « l'éditeur de dom Lepelletier, dans la préface « de son Dictionnaire celtique, nous ne voyons « pas que nos anciens Bretons aient cultivé la « poésie : et la langue, telle qu'ils la parlent, « ne paraît pas pouvoir se prêter à la mesure, « à la douceur et à l'harmonie des vers (1). »

(1) Dict. bas-breton, p. ix de la préface.

Langage étrange, quand l'auteur parle, dans son Dictionnaire, de plusieurs poèmes en langue bretonne ; assertion erronée, puisqu'elle est démentie par les auteurs grecs et latins, qui rendirent unanimement hommage aux talens des bardes gaulois, et réfutée par les éloges que les trouvères accordèrent à l'envi aux bardes du moyen âge.

Pour faire connaître ces auteurs, je ne produirai pas, comme Macpherson, des poèmes dont l'authenticité pourrait être contestée, je citerai les ouvrages, le témoignage des écrivains qui les vantent, les traductions qui nous en restent, les manuscrits qui les renferment, et à mesure que je rapporterai ce que les trouvères français et anglo-normands ont dit de flatteur sur la poésie des Bretons armoricains, on saisira facilement l'influence qu'elle dut avoir sur notre poésie française et sur celle des Anglais.

Pour procéder avec ordre dans ce mémoire je vais partir du XVe. siècle pour remonter

chronologiquement aux siècles antérieurs.

D'abord, pour le XVe. siècle, dom Lepelletier convient que de son tems, le plus ancien manuscrit en vers rimés en langue bretonne, était *les Prophéties de Gwinglaffe*, et qu'il avait été écrit vers l'an 1450. Il parle aussi d'un *Poème sur la destruction de Jérusalem, et* d'une *Vie de St.-Gwenolé*, premier abbé de Landevenec (1). Mais, comme il atteste que le premier de ces ouvrages est le plus ancien, sans nous dire la date de sa composition, et comme dom Taillandier, éditeur de dom Lepelletier, garde le même silence, ainsi que le père Grégoire de Rosterne, qui avait vu le manuscrit, il nous paraît difficile de croire quelques écrivains modernes qui font remonter ces prophéties vers l'an 450, sans nous donner aucune preuve de leur assertion.

---

(1) Dict. bas-breton, aux mots *arabat* et *bagat*, et p. 8 de la préface ; et le nouveau Traité de diplomatique, vol 4, p. 516.

Passons alors au XIVe. siècle. Le poète Chaucer, dans ses *Contes de Cantorbery* (*The Canterbury tales*), fait le plus grand éloge des poètes armoricains : « Ils furent gentils, dit-il, « ces vieux Bretons, qui composèrent dans « leur langue antique des lais sur plusieurs « événemens mémorables, et qui les chan- « tèrent en s'accompagnant avec leurs instru- « mens (1). »

Thise olde gentil Bretons in hir dayes
Of diverse aventures maden layes,
Rimeyed in hir firste breton tongue
Which lays with hir instrumens they songe,
Etc.

In Armorike that called is Bretaigne,
Ther was a knight that loved,
Etc.

Le même poète insère plusieurs de ces lais dans son ouvrage, et il les appelle des *lais bretons* ou *des lais armoricains* (2).

(1) The Canterbury Tales of Chaucer by Thom. Tyrwhitt, édit. in-4°., p. 447.

(2) The Canterbury Tales of Chaucer by thom. Tyrwhitt, édit. in-4°., p. 447.

D'autres poètes anglais mirent en vers à la même époque un grand nombre de pièces de ce genre. Les uns disent qu'elles sont traduites du bas-breton; les autres assurent que leur traduction était faite d'après le français, mais que l'original était tiré des lais bretons qu'on chantait dans les anciens tems :

This is on of Brytagne layes
That was used by olde dayes,
Etc. (1).

Malheureusement ces originaux et les traductions françaises mentionnées par les versificateurs anglais, paraissent également perdus; du moins on ne les trouve ni dans les bibliothèques de Londres, ni dans celles de Paris, et il ne nous reste que les versions anglaises publiées par MM. Ritson, Ellis et Tyrwhitt (2).

Une observation importante qui résulte de

(1) Lay d'Emare, publié par Ritson dans ses *Ancient english metrical Romances.*

(2) Ritson citat. supra. Ellis's Specimens of the english poets, *et* Specimens of early metrical romances. Tyrwhitt loco citato.

la lecture de ces anciens lais conservés par les poètes anglais, c'est que leurs auteurs font mention d'autres lais beaucoup plus anciens. Ils parlent même du premier des lais bretons, sans qu'on puisse dire si par-là ils entendent le mieux fait ou le plus anciennement composé. Mais on ne retrouve que deux de ces ouvrages dont on vante l'antiquité : le premier, traduit en anglais, est parmi les manuscrits du roi d'Angleterre (1), et le deuxième dans la bibliothèque Bodleïenne (2). Le dernier fut originairement composé par Garaduc, héros de la pièce, et mis en vers français par Robert Bikez, trouvère anglo-normand. Les trouvères français paraissent avoir connu ce lai, et en avoir fait le sujet du *Fabliau du court mantel*, et celui de l'*Heureux chevalier*, qu'ils nomment Cradeck.

Enfin, dans le même siècle, l'auteur du

(1) Bibl. reg. 17. B. xliij.

(2) Bibl. Bodl., n°. 1687.

joli poème intitulé *le Songe du Dieu d'amour*, décrivant le pont qui conduit au palais de ce Dieu, fait un éloge flatteur des lais bretons, lorsqu'il dit :

De Rotruenges était fait tot li pons,
Totes les planches de dits et de chansons,
De sons de harpes les estaces del fons,
Et les saliics des doux Lais des Bretons (1).

Dans le XIIIe. siècle nous avons plus de détails sur les ouvrages de ce genre.

D'abord, Marie de France traduisit en vers français un grand nombre de lais armoricains. La collection qu'elle nous en a laissée est unique, ainsi que le manuscrit qui la renferme; on la trouve dans la bibliothèque Harleïenne, n°. 978. Les autres bibliothèques de l'Europe n'en peuvent fournir que quelques pièces éparses dans les anciens manuscrits (2).

A la tête de sa traduction, Marie a mis une

(1) Mss. de la Bibl. Royale Paris, n°. 7595.

(2) Bib. reg. Paris, n°. 7989, etc.

préface dans laquelle elle adresse son ouvrage à un Roi qu'elle ne nomme pas, mais qui paraît être Henri III, roi d'Angleterre. Elle nous apprend que c'était jadis un usage général dans la Bretagne armoricaine, de mettre en vers les événemens mémorables, et elle rend hommage aux anciens Bretons, pour avoir maintenu une coutume qui, en conservant le souvenir des faits historiques, était un avantage pour les lettres, et une récompense pour la vertu.

Moult ont été noble Barun
Cil de Bretaigne li Bretun;
Jadis souleient par pruesce
Par curteisie et par noblesse,
Des aventures qu'il oieient
Ki à plusieurs gens aveneient,
Faire des Lais pur remembrance
Que ne les mist en oubliance
Etc. (1)

Mais comme dans ce témoignage on eût pu confondre la grande avec la petite Bretagne,

(1) Bibl. Harl., n°. 789. Lai de Quitan Sire de Nantes.

Marie, pour ne pas frustrer les Bretons armoricains de la gloire qui leur est due, ne manque pas de dire qu'elle parle de la dernière. Selon elle, on y chantait ces Lais en s'accompagnant avec la harpe ou avec la rote; elle ajoute qu'elle ne les avait pas seulement entendu chanter, mais encore qu'elle les avait lus. Il est même impossible de ne pas croire que c'était dans la langue originale, car elle emploie souvent des mots de cette langue, et elle a soin de les traduire quelquefois en français et toujours en anglais.

Des Lais pensai k'oï aveie,
Ne dutai pas, bien le saveie,
Ke pur remembrance les firent
Des aventures k'il oïrent,
Cil ki primes les comencierent
E ki avant les .... vierent (1).
Plusurs en ai oï conter
Nes voil laisser, ne oblier
Etc. (2)

---

(1) Lacune dans le manuscrit; peut-être faut-il lire *trouvièrent*.

(2) Préface de Marie.

Les contes que je sai verais
Dunt li Bretun unt fait les Lais
Vos conterei assez briefment
El chief de cest comencement;
Sulunc la lettre e l'escriture,
Vos mosterai un aventure
Ki en Bretaigne la menur
Avint el tens ancienur
Etc. (1)

De cest conte ke oï avez
Fu Guigemaer le Lai trouvez,
Que hum fait en harpe e en rote
E bone est a oïr la note (2).
Plusurs le me unt conté et dit
E jeo l'ai trouvé en escrit (3).

En un mot, il résulte du témoignage de Marie, que les Bretons armoricains aimaient beaucoup les ouvrages de cette espèce, qu'ils étaient riches dans ce genre de littérature, et que les diverses traductions qu'on fit de leurs lais furent très-goûtées dans toute la France (4).

(1) Lai de Gugemer.

(2) Lai de Gugemer, fils d'Oridial sire de Leon.

(3) Lai du Chevrefeuille.

(4) Voyez l'article sur la vie et les ouvrages de Marie de France, dans le 2e. vol. de cet ouvrage.

Mais l'Angleterre admira surtout la collection publiée par Marie. Denis Pyramus, trouvère anglo-normand, et son contemporain, fait, l'éloge de cet ouvrage, qui était, dit-il, autant estimé dans la grande Bretagne, que son auteur y était aimé. Ce furent surtout les dames anglaises qui goûtèrent particulièrement les Lais bretons traduits par Marie :

> Ses lais soleient as Dames plaire,
> De joie les oïent et de gré,
> Car sont selon lor volenté
> Etc. (1)

Pierre de St.-Cloud, trouvère français du même âge, composant la première branche du Roman du Renard, y fait paraître cet animal déguisé en jongleur anglais ; il le fait d'abord parler la langue de son pays, et ensuite un mauvais français ; or, dans la longue énumération des pièces que ce jongleur prétend connaître, on remarque qu'il

(1) Bibl Cotton. Domitianus. A. XI.

se vante surtout de savoir *moult bons Laïs bretons ;* il cite même un grand nombre de pièces de ce genre, et il en est parmi elles qu'on ne retrouve pas aujourd'hui :

Je fout moult bon giouglier ;
Mes si fout ier robé, batu,
Et mon viel me fout tolu
Etc.

Si fout avec moi mon viel,
Je savoir dir bon son novel,
Je savoir dir bon lai breton
Et de Mellin et de Noton,
Du Roi Lartu et de Tristan,
De Charpel et de St.-Brandan.
Et sez tu le Lai d'Amisset ?
Je sai, dit-il, Godistonnet,
Je les saurai moult bien trestous,
Etc. (1)

Un autre trouvère français, nommé Regnaud, traduisit en vers, à la même époque, *le laï d'Ignaurès*, qu'il qualifie *seïgneur du chatel de Riol* en basse Bretagne ; il affirme qu'il a fait cette traduction d'après l'original

(1) Bibl. roy. Paris mss. de Cangé.

Breton, et il insinue que c'est à la demande de *sa mie*, la dame de la Caine (1). Mais ce lai devait être chanté en France d'après des traductions antérieures à celle de Regnaud, parce que ce poète termine ainsi la sienne:

> François, Poitevin et Breton
> L'appellent le lai del prison (2).

Un autre trouvère, qui se qualifie lui-même *Guillaume li clers qui fu Normans*, mit aussi en vers le *lai de l'Epine*; et comme

---

(1) La Caine, arrondissement de Caen, canton d'Evrecy.

(2) *Ibidem*, n°. 7595. MM. Monmerqué et Francisque Michel viennent de publier le *lai d'Ignaurès*, le *lai de Melion* et celui *del Trot*. M. Philips, qui possède un manuscrit du *lai del Desire*, du *lai des Eles*, et du *lai de Nabdret*, en fait espérer la publication. Ainsi, grâces à ces savans éditeurs, nous découvrons peu à peu quelques parties de l'ancienne poésie des Bardes, et il faut espérer que l'ardeur qui anime aujourd'hui les hommes de lettres pour l'étude de l'histoire du moyen âge nous fera connaître de plus en plus des restes précieux de la littérature celtique, que nous devons aux trouvères normands et anglo-normands de nous avoir conservés par leurs traductions.

il avait auparavant composé le roman de Fergus et de Galienne, alias, le *roman du chevalier au Bel-Escu*, et beaucoup d'autres pièces de ce genre, il indique dans le préambule de sa traduction les sources galloises et bretonnes, où il avait puisé la matière de ses premiers ouvrages, ainsi que le sujet du dernier.

Quique les lais tiegne a mensonge
Saciez ne les tienc pas a songe.
Les aventures trepassées
Que diversement ai contées,
Nes ai pas dites sans garant;
Les estores en trai avant
Ki encore sont a Carlion
Ens el moustier St. Aaron;
Et en Bretaigne sont seues
Et en plusors lius coneues.
Par chou que les truis en memore
Vous wel demonstrer par estore
De deux enfans l'aventure
Etc..

Et qu'on ne dise pas que le poète n'avait traduit le *lai de l'Epine* que d'après des originaux en prose; car il termine son ou-

vrage en assurant que les Bretons l'avaient mis en vers :

> De l'aventure que dit ai
> Li Breton en firent un lai (1).

Observons que, suivant le poète, le fonds du lai de l'Épine était pris dans les histoires conservées à Carléon, que les géographes placent dans le Glamorgan, et par conséquent dans le pays de Galles; mais il ajoute que ces histoires étaient bien connues en Bretagne. Ainsi, les Bretons et les Gallois, parlant la même langue, avaient anciennement les mêmes histoires, des auteurs communs travaillant sur les mêmes sujets, enfin la même littérature, puisque le trouvère dont nous parlons déclare, au commencement de sa traduction, que l'original d'après lequel il travaillait était Gallois, et, à la fin, que les Bretons s'étaient emparés de la même matière pour en faire un lai.

---

(1) *Ibidem.*

C'est aux Ve. et VIe. siècles qu'il faut se reporter pour trouver la principale cause des rapports civils et littéraires entre les Armoricains et les Gallois (1). Ceux-ci, fuyant la domination des Barbares du Nord, se réfugièrent dans l'Armorique ; ils y portèrent leurs fables ; ils y répandirent surtout celle de leur origine troyenne, et par-là même ils jetèrent les premiers fondemens de l'histoire romanesque du Brut d'Angleterre, que Gautier Calenius, archi-diacre d'Oxfort, rapporta dans la suite dans cette île. L'idée de cette origine Bretonne date donc de ces époques ; mais elle devait être bien antérieurement reçue dans le pays de Galles, puisqu'au VIe. siècle le barde Taliesin célèbre dans ses chants la descendance de sa nation, des restes fugitifs de la race d'Énée (2).

---

(1) Daru, hist. de Bretagne, vol. 1.
Chron. St.-Mich. de monte, ad annum 513.

(2) Archaiolog. of Wales, vol. 1, p. 19 et 20.

Un autre poète Anglo-Normand nous a laissé le *lai de Haveloc et d'Argentille*, le premier, fils de Gautier, roi de Dannemark, et la seconde, fille d'Alsi, qui régnait sur le Lincolnshire; il affirme qu'avant lui les Bretons avaient fait un lai de leur histoire, et par conséquent que c'est d'après eux qu'il le traduit en français; il parle même des rapports de parenté qui existaient entre les bretons insulaires et les bretons armoricains:

Un lai en firent li Breton,
Si l'appellerent de son non.
. . . . . .
. . . . . .
Li ancien pur remembrance
Firent un lai de sa victoire,
Et que touz jors en soit mémoire.

Enfin, voyant qu'on veut mésallier Argentille, les barons du Lincolnshire s'y opposent et demandent qu'on la renvoie à ses parens en Armorique:

Faites la loings en mener
En Bretagne de la la mer,

Et a vos parens comander;
Etc.

Un dernier trouvère, anonyme, mais du même siècle, traduisit en vers le *lai de Graalent Mor*. Selon lui, on le chantait dans toute la Bretagne, et sa traduction devait être également chantée dans notre langue, puisqu'elle est transcrite dans le manuscrit de manière à être notée au premier vers de la pièce, et à tous ceux qui commencent un alinéa.

L'aventure du Cevalier,
Comme il s'en ala o sa mie,
Fu par tote Bretaigne oïe;
Un lai en firent li Breton,
Graalent Mor l'apela on (1).

Dans le XIIe. siècle, les témoignages sont encore plus nombreux, et toujours honorables pour les Bardes armoricains.

Chrétien de Troyes, dans le début de son *roman du chevalier au Lion*, fait entendre

(1) *Ibid.* 7989₂.

qu'il a pris le fond de cet ouvrage dans les poésies des Bardes armoricains : « Si je m'ac-« corde tant avec les Bretons, dit-il, c'est « qu'ils ont conservé par leurs chants la « mémoire des hommes qui s'honorèrent par « de belles actions, » de ces hommes qu'il appelle lui-même *preux*, *larges*, *courtois* et *honorables*.

Si m'acort de tant as Bretons,
Quar toz jors durra li renons,
Et par els sont amanteu
Li boen chevalier esleu
Qui a enor se traveillierent
Etc. (1)

Ce chevalier au Lion est messire Ivains, un des compagnons d'armes du roi Artur. Nos romanciers en ont fait un des héros de la table ronde, et l'Armorique est presque l'unique théâtre de ses exploits. Mais ce ne fut pas seulement chez les Bretons qu'il trouva des panégyristes ; les bardes gallois avaient, dès le

(1) Mss de Cangé y° 600.

VIe. siècle, chanté sa valeur et sa gloire. C'est un hommage rendu à ces poètes par Lewis et Carte, dans leurs histoires de la Grande-Bretagne (1), et les antiquaires gallois ont publié les poésies composées en son honneur par Taliesin et Llywarch Hen, deux des plus anciens Bardes de leur pays (2).

Ainsi, il est de plus en plus constant que les Bretons et les Gallois honoraient les mêmes héros, célébraient également leurs belles actions, et que les poètes des deux contrées les immortalisaient par leurs chants.

Le même Chrétien de Troyes, dans son *roman d'Erec et d'Enide*, et dans *celui de Cligès*, chevaliers de la Table ronde, dit qu'il a tiré le fond de ces ouvrages de plusieurs histoires d'aventures ; et c'était sans doute des lais Bretons, puisque les héros et les

(1) Lewis 's hist. of great Britain, p. 201.
Carte 's hist. of England, vol. 1, p. 209.

(2) Heroic elegies of Llywarch Hen, Taliessin, etc. page 20.

acteurs sont tous Armoricains, et que les principaux événemens ont lieu dans l'Armorique, dont Erec est couronné roi à Nantes (1).

Le même poète, dans son *roman de Lancelot du Lac*, et dans celui *de Perceval le Gallois*, alias du *San-graal*, nous apprend que la comtesse de Champagne lui avait donné la matière du premier ouvrage, et que Philippe, comte de Flandre, lui avait fourni celle du second; il dit même positivement que ce prince lui en *bailla le livre*. Ainsi ces romans, qui ne sont que des recueils d'aventures merveilleuses, arrivées à des héros Armoricains ou Gallois, avaient été, dans le XIIe. siècle, composés des lais Bretons, ou en latin, ou en prose française, par les soins des princes de cet âge. Robert de Caen, comte de Creuly et de Thorigny (2), fit traduire en

(1) Bibl. roy. Paris, n°. 6989.

(2) Alias, comte de Glocester.

latin le Brut d'Angleterre, dès l'année 1125, après que Gautier Calenius, archidiacre d'Oxford, l'eut apporté de la petite Bretagne. Le savant Hickes, dans son *thesaurus litteraturæ septentrionalis*, fait connaître une traduction latine de l'histoire du chevalier au Lion ci-dessus mentionnée (1). Robert de Borron, Luc du Gast, Gautier Map, et plusieurs autres normands et anglo-normands, traduisirent également quelques romans de la Table ronde, du latin en prose française, à la demande de Henri II, duc de Normandie. Ce sont ces traductions en prose qu'on donna à Chétien de Troyes à mettre en vers ; et c'est en vain que quelques érudits anglais ont voulu révoquer en doute la vérité de ces traductions, parce qu'on ne retrouvait leurs originaux dans aucune des bibliothèques de l'Europe. On conçoit facilement qu'étant écrits originairement en bas-breton,

(1) Vol 3, cap. 12, p. 315.

on s'embarrassa peu de conserver des ouvrages dans une langue qui n'était pas en usage dans le reste de la France, et surtout lorsqu'on avait des traductions qu'on pouvait consulter au besoin.

Fouques de Marseille parle aussi des lais bretons ; ainsi la littérature des Armoricains était connue des troubadours :

> Cella mi platz mas que chansos,
> Volta, ni lais de Bretainha.

Enfin, les lais bretons avaient été si renommés dans ces siècles de la chevalerie, qu'on les traduisit même dans la langue du Nord, et l'on en conserve à la bibliothèque d'Upsal une collection que Stephanius a fait connaître dans le *catalogus librorum septentrionalium*, à la fin de la grammaire anglo-saxonne de Hickes, sous le titre de *variæ Britonum fabulæ* (1).

Dans le même siècle, le célèbre roman de

(1) Voyez aussi *Celsii hist. Bibl. upsalien.* P. 88.

Tristan de Leonois fut d'abord composé en prose française par Luc du Gast, seigneur de Saint-Denis le Gast (département du Calvados). Vers le même-tems, il fut mis en vers français, d'abord par la Chevre de Reims, ou par Chrétien de Troyes, car on le trouve attribué à l'un et à l'autre, et ensuite en vers anglais, par Thomas Erceldon, poète du XIIIe. siècle. La version en vers français est perdue en grande partie ; celle en vers anglais a été publiée à Londres par Walter Scott, et il est reconnu aujourd'hui que ce roman fut originairement composé en partie d'après les lais Bretons (1). Tristan, lui-même, se vante d'avoir appris à Isolt, sa mie, l'art de les chanter en s'accompagnant sur la harpe :

Od ma harpe me delitoie;
Bientôt en oïste parler
Ke mult savoie bien harper;
Bons lais de harpe vous apris,

(1) Voyez la préface du Rom. de Tristan, publié par Walter Scott, Londres 1806.

Lais Bretons de notre païs,
Etc. (1)

Un autre trouvère anglo-normand, qui mit en vers le *roman du roi Horn*, s'étend encore davantage dans cet ouvrage sur les lais armoricains. Comme ses héros sont Gallois et Irlandais, il fait connaître le goût de ces peuples pour ce genre de poésie; il célèbre les talens de leurs poètes et la gloire qu'ils avaient acquise, en accompagnant leurs chants avec la harpe; enfin, quand il veut dire qu'un lai est bien fait et bien chanté, il assure qu'on a imité les Bretons, et dans la composition et dans le chant :

Si cum font cil Bretons de tel fait custumiers
Etc. (2)

L'enchanteur Merlin, déguisé en jongleur, chante aussi des lais bretons à la cour du roi Artur; Robert Wace, dans son Brut d'An-

(1) Mss. de M. Douce.

(2) Bibl. harléienne, n°. 527.

gleterre, en fait chanter aux paladins qui assistent aux fêtes de la table ronde; et quand il veut faire l'éloge de l'éducation brillante que ces chevaliers ont reçue, il dit :

Moult scut de lais, moult scut de notes (1).

C'était même une preuve de courtoisie que d'avoir profité de ce genre d'instruction, et les trouvères ne manquent jamais de relever le mérite de leurs héros, lorsqu'ils trouvent l'occasion de signaler leurs talens sous ce rapport.

Riches hom fut, mais vieulx esteit
Moult esteit preux et moult curteis
Et moult scut des anciens lais
Etc. (2)

En général les Normands possédant la Bretagne en arrière-fief, par le traité fait avec Charles le Simple, eurent avec les Bretons des rapports plus fréquens qu'avec les ha-

(1) Rom. du Brut, bibl. roy. Paris, n°. 1535.

(2) Rom. d'Ypomedon, Bibl. Cotton. Vespasianus, A. VII.

bitans des autres provinces de la France. Ils furent forcés d'apprendre leur langue, et par conséquent plus à portée de connaître leur littérature. L'étude qu'ils firent de l'une et de l'autre leur procura, non-seulement les ouvrages dont nous venons de parler, mais encore beaucoup d'autres dont on ne trouve plus que des traces dans les écrits de leurs trouvères. Ainsi Robert Wace affirme que le roi Artur institua l'ordre de la Table ronde : institution, dit Rapin Thoiras, qui n'est nullement invraisemblable, puisque, dans le même siècle où il vivait, Théodoric, roi des Ostrogoths, établit aussi un ordre particulier en Italie, suivant les lettres de Cassiodore (1). Mais comme M. le comte de Caylus l'observe très-bien, Wace donnant des détails sur l'institution de cet ordre et sur ses fêtes, écrivait donc sur des histoires ou sur des traditions

(1) Histoire d'Angleterre, vol. 1, p. 126, édit in-4°., 1749.

qui ne sont plus connues aujourd'hui (1).

Alexandre de Bernay, dans sa branche du *roman d'Alexandre*, raconte l'expédition d'Artur en Asie; il le fait marcher en vainqueur, jusqu'aux extrémités de cette partie de la terre, et le héros breton place, aux confins de l'Orient, deux statues d'or, comme Hercule avait posé deux colonnes aux confins de l'Occident. Mais ni le Brut, ni aucun autre roman de la Table ronde ne parle de cette expédition; Alexandre de Bernay est le seul qui l'ait détaillée, et qui ait fait un mérite au fils de Philippe de Macédoine, d'avoir cherché et trouvé les statues d'Artur. Or, où pouvait-il avoir pris ces fables, sinon dans les ouvrages des Armoricains ou des Gallois, dont Artur fut toujours le héros?

Il faut dire la même chose de l'auteur du *Draco normannicus*. Quoiqu'il ne nous reste

(1) Mém. sur l'anc. chevalerie et sur les anciens romans, p. 52.

que les titres des chapitres de son ouvrage, il est évident qu'il était rempli d'un grand nombre de fables bretonnès et normandes, qu'on ne trouve dans aucun des romans de la table ronde, et entre autres celle de la victoire remportée au Pont-de-l'Arche, par Rollon sur le fameux Roland (1).

Enfin, un auteur du même âge, et qui par l'étendue de son savoir mérita le titre de *docteur universel*, le fameux Alain de Lisle, atteste que les fables armoricaines étaient généralement répandues dans les XIe. et XIIe. siècles : « Où la renommée, dit-il, « n'a-t-elle pas porté le nom d'Artur ? N'a-t-il « pas pénétré dans tous les lieux où celui « des chrétiens est parvenu ? Si nous en « croyons les rapports des Croisés, les peuples « de l'Orient le connaissent encore mieux « que ceux de l'Occident ; l'Egypte et le Bos- « phore le célèbrent ; Rome, la maîtresse

(1) Notice des Mss., vol. 8.

« des nations, le chante, et Carthage sa « rivale, n'ignore pas ses exploits (1). »

Aux droits des Normands sur l'Armorique, comme première cause de leurs connaissances dans la littérature bretonne, ajoutons la conquête de l'Angleterre, et nous verrons pour les vainqueurs un nouveau moyen d'acquérir des notions plus étendues sur la poésie des Bardes du moyen âge. En effet, Alain, duc de Bretagne, ayant accompagné les Normands dans leur expédition, le duc Guillaume, son beau-père, récompensa ses services en lui donnant quatre cent quarante-deux terres seigneuriales dans cette île (2). Ce vaste domaine forma dans la suite le comté de Richmond, possédé si long-tems par les successeurs du duc Alain (3). Beaucoup d'autres

(1) Alani Magni de insulis explan. in Prophet. Merlini. Lib. 3. Cap. 26.

(2) Domesday Book, passim.

(3) Voyez l'Histoire de ce comté dans l'ouvrage intitulé *Honor Richmundiæ*.

seigneurs bretons s'étant signalés à la bataille d'Hastings, reçurent du conquérant des récompenses de la même espèce (1). Enfin, les ducs de Bretagne inféodant à des chevaliers Armoricains une grande partie des terres du Richmondshire (2), les fables bretonnes durent passer en Angleterre avec ces nouveaux colons, et les trouvères normands et anglo-normands, vivant alors avec eux sous le même gouvernement, eurent les moyens de connaître et d'étudier de plus en plus les ouvrages des anciens Bardes.

Il résulte donc du témoignage des trouvères français et anglo-normands :

1°. Que les Bretons armoricains avaient

---

(1) Domesday, passim. On trouve établies en Angleterre, dans le XII°. siècle et les suivans, des branches des familles de Rohan, de Montboucher, de Tintiniac, du Boterel, d'Auray, de Châteaubriant, de Maillé, de Goyon, etc.

(2) Honor Richmundiæ et liber niger Scac. Angliæ, vol. 1.

très-anciennement dans leur langue des pièces de vers que nos premiers poètes appelèrent des *lais*.

Mais nous ignorons comment les Bretons les nommaient eux-mêmes; car on ne trouve pas ce mot dans leurs dictionnaires, ni aucun autre qui en approche. On le reconnaît seulement dans l'islandais *liod*, dans l'irlandais *laoi*, dans le teuton *lied*, dans l'anglo-saxon *leod*, dans le latin barbare *leudus*; or, dans toutes ces langues, il signifie une pièce de vers faite pour être chantée. Ce furent donc les trouvères qui, d'après le mot *leudus*, donnèrent le nom de *lais* aux poésies armoricaines, et les versificateurs anglais le conservèrent.

M. Owen, auteur d'un nouveau dictionnaire gallois, prétend, dans un autre ouvrage (1), que les lais bretons doivent être appelés *mabinogion*; il annonce qu'il existe un grand

(1) Cambrian Biography.

nombre de pièces de cette espèce, en langue galloise, et il en promet depuis long-tems une édition. Mais d'abord, il est très-étonnant que dans les deux amples collections de poésies composées par les anciens bardes gallois, et publiées, l'une par M. Evans, l'autre par M. Jones, on ne trouve aucune pièce dans le genre des lais bretons. Ensuite, comme M. Ellis, critique très-versé dans la littérature du moyen âge, assure que les *mabinogion* des Gallois sont des contes de nourrices, laissons M. Owen avec les enfans, et revenons aux lais armoricains (1).

Il ne faut pas les confondre avec ceux que composèrent nos premiers poètes, ni surtout avec ceux dont Alain Chartier a le premier fixé les règles. Avant lui, les trouvères donnèrent indistinctement le nom de lai, tantôt à des chansons, que nous appelerions aujourd'hui

(1) Ellis's Specimens of early english metrical Romances, vol. 1, p. 92.

des cantiques : ainsi le roi de Navarre, en commençant une des siennes, dit qu'il va *faire un lai*, et cette pièce, placée parmi ses chansons, est en l'honneur de la St^e^. Vierge : ainsi Gautier de Coincy, dans ses *Contes dévots*, a des pièces dans le même genre et sur le même sujet, et il les appelle des lais (1). Tantôt les trouvères donnèrent ce nom à des chansons en l'honneur de leurs dames, et par cette raison, ils les appelèrent des *lais d'amour*. Souvent ils nommèrent *un lai*, ce que nous appelons *Fabliau* ou *Conte*, comme *le lai d'Aristote*, *le lai de l'Ombre*, etc. ; enfin quelquefois ce nom fut donné à de simples fables, comme *le lai de l'Oiselet*, etc.

Mais les lais bretons, si l'on en juge par ceux conservés dans les traductions des trouvères français et anglo-normands, étaient des poëmes composés dans l'Armorique, en langue

(1) Poésies du roi de Navarre, vol. 2, p. 156.

armoricaine, renfermant le récit d'une belle action, d'un événement extraordinaire, ou d'une aventure hardie et périlleuse: et c'est de là que ces pièces sont appelées par les trouvères des *lais de chevalerie*.

Il faut donc rejeter la définition du lai donnée par M. Lévêque de la Ravallière, qui prétend que c'est une sorte d'élégie dans laquelle le poète se plaint d'une infortune amoureuse (1). Nous venons de voir les différentes espèces de poésies auxquelles les trouvères donnèrent le nom de lai, et qui ne tiennent nullement du genre de l'élégie. En un mot, les lais bretons doivent être regardés comme des poëmes, contenant le récit d'un événement intéressant, d'une longueur modérée, toujours sur un sujet grave et ordinairement armoricain ou gallois, et toujours en vers de huit pieds, du moins dans les traductions françaises et anglaises qui sont parve-

(1) Poésies du roi de Navarre, vol. 1, p. 215.

nues jusqu'à nous. Nous disons *d'une longueur modérée*, pour ne pas les confondre avec les romans; *sur un sujet grave*, pour les distinguer des fabliaux et des contes qui sont toujours plaisans; *ordinairement armoricains ou gallois*, parce que les Bretons prirent quelquefois leurs sujets dans la Mythologie, comme le *lai de Narcisse*, et quelquefois dans l'histoire de France, *comme le lai des deux Amans, le lai du comte de Toulouse;* enfin, nous disons *en vers de huit pieds*, pour les distinguer des différentes pièces auxquelles les trouvères donnèrent le nom de lai, et qu'ils composèrent à volonté, en vers de différentes mesures.

2°. Il résulte du témoignage des trouvères, que les laïs bretons furent tellement estimés dès le commencement du XIIe. siècle, qu'on en traduisit un grand nombre, soit en latin, soit en prose française; qu'à la demande des ducs de Normandie et des barons de cette province, on composa d'après ces traductions plusieurs de nos romans de la Table ronde, en prose

latine ou française; et il n'est pas permis de regarder les noms de ces romanciers comme supposés, quand les trouvères du même siècle et du suivant parlent fréquemment de ces auteurs et de leurs compositions, et quand enfin des manuscrits authentiques nomment ces écrivains et attestent leurs travaux littéraires.

3°. Que dans le XIIe. siècle, les trouvères mirent en vers français plusieurs romans de la Table ronde, soit d'après les traductions latines ou françaises des lais bretons, soit d'après les romans en prose qui en étaient déjà le produit; et il est impossible de croire que les trouvères en imposent, quand ils déclarent que leurs romans sont composés d'après les ouvrages bretons, et quand ils nomment les différens princes qui leur en fournirent des traductions pour les mettre en vers.

4°. Enfin que, dans le XIIIe. siècle, les trouvères français et anglo-normands traduisirent encore en vers plusieurs des lais bretons, et

que ces traductions ne furent mises en vers anglais que dans le siècle suivant.

Il importe maintenant de chercher s'il existe quelques rapports entre les lais bretons et l'ancienne poésie gauloise.

D'abord, comme nous l'avons déjà vu, Posidonius d'Apamée, qui vivait quarante ans avant l'ère vulgaire, et après lui Strabon, Diodore de Sicile, Lucain, Elien et Ammien Marcellin, en relevant le mérite des bardes gaulois, ont tous désigné le genre de poésie dans lequel ils excellaient. C'était, selon ces auteurs, dans l'éloge des belles actions et des faits héroïques; ils consacraient leurs veilles à célébrer publiquement et en particulier les grands hommes de la Gaule; et, en s'accompagnant avec la harpe, ils ajoutaient au mérite de leurs vers celui de les faire valoir par leurs talens dans la musique (1).

(1) Posidon. Ap. Athæn, lib. 6°. p. 84. — Strabon lib. 4. — Diod. Sicul. lib. 5. — Ammian. lib. 5. — Lucan. libr. 1°. — Ælian. lib. 12.

Le poète Fortunat prouve que, dans le VIe. siècle, les grands personnages de la France avaient encore leurs chantres dans les parties du royaume où la langue latine n'était pas en usage; il donne même le nom de *lais* aux pièces que ces poètes composaient en leur honneur; ils les appelle les *lais barbares*, parce qu'elles n'étaient pas écrites en latin; enfin, dans une lettre à Grégoire de Tours, il parle de la harpe comme de l'instrument avec lequel on s'accompagnait en les chantant: nous l'avons vue également en usage chez les Bretons : *Barbaros leudos harpa relidebat* (ou *liedos*, suivant quelques manuscrits) (1).

Dans une épître à Loup, comte de Champagne, le même poète dit qu'il lui fait hommage de ses vers, qu'il laisse à la poésie des barbares à le célébrer dans ses *lais*, et qu'alors tous ces chants ne formeront qu'un seul éloge, mais diversement tourné, différemment chanté:

(1) Venant Fortun. lib. 1. epist. 1.

Hos tibi versiculos, dent barbara carmina *Leudos*:
Sic, variante tropo, laus sonet una viro.

Ailleurs il lui dit : « Que la lyre des Grecs « et des Romains, que la harpe des Barbares « et la rote des Bretons, célèbrent à l'envi « votre valeur et votre justice. »

Romanus que lyrâ, plaudat tibi barbarus harpâ,
Græcus achilliacâ, Chrotta Britanna canat (1).

Il est tellement certain que Fortunat désigne par le deuxième et le quatrième instrument, la Bretagne armoricaine et sa poésie, que Marie de France, dans sa traduction des lais bretons, dit qu'on les chantait sur la harpe ou sur la rote (2). Robert Wace les appelle des *lais de harpe*, des *lais de rote* (3), et Chaucer se borne à dire, qu'on les chantait sur différens instrumens.

En un mot, les lais furent si goûtés dans le moyen âge, que les trouvères dans leurs ro-

(1) Venant. Fortun. lib. 7. p. 170.
(2) Lai de Guigemer. Suprà.
(3) Roman du Brut, loco citato.

mans ne manquent pas de nous faire connaître le goût de leurs héros pour ce genre de poésie : Alexandre-le-Grand sait des lais, Tristan en compose, on en fait chanter à Perceval, à Ypomedon, à Horn, etc.

Ainsi, les bardes gaulois, poètes, chantres et historiens de leur nation, eurent des successeurs dans les poètes armoricains du moyen âge ; et les lais des derniers tiennent incontestablement à la littérature des premiers, puisqu'ils sont des ouvrages de la même espèce, écrits dans la même langue, composés dans les mêmes vues et chantés sur les mêmes instrumens.

Mais alors, comment des lais, travaillés dans le moyen âge, à l'imitation des lais gaulois, et ne devant par conséquent renfermer que des éloges de faits historiques, ont-ils pu dans la suite n'être remplis que de faits altérés et d'aventures controuvées? Enfin, comment sont-ils devenus la matière de presque tous les romans de la table ronde ?

Je réponds que nous n'avons aucun des ouvrages poétiques des anciens Gaulois; nous savons seulement par les historiens quel en était le fond, mais nous ignorons absolument quelle en était la forme. Nous ne connaissons ensuite les Lais bretons que par les traductions des Trouvères; nous ne pouvons donc comparer les derniers avec les premiers, ni juger si les Bardes gaulois, en ornant les faits historiques des charmes de la poésie, introduisirent dans leurs ouvrages le merveilleux qu'on rencontre dans ceux des Bardes du moyen âge.

Cependant si nous consultons les Trouvères, nous pourrons puiser dans leur témoignage, et même dans celui des historiens, des notions qui serviront à éclaircir la difficulté qui se présente.

D'abord les Trouvères, et notamment les plus instruits parmi eux, attestent qu'on avait altéré les Lais bretons : nous ne citerons que Robert Wace et Chrétien de Troyes.

Le premier, dans son Brut d'Angleterre, qui est incontestablement le premier Roman de la Table Ronde, parlant du roi Artur et des ses chevaliers, insère dans sa traduction quelques réflexions sur ces paladins ; il dit qu'en général tout n'est pas vrai, mais aussi que tout n'est pas faux dans le récit de leurs aventures; que si quelquefois le détail en paraît extravagant, il n'est cependant pas le produit de l'ignorance : « Mais, ajoute-t-il, les fabliers, pour « embellir leur poésie, ont mêlé tant de fables « à l'histoire d'Artur et de ses compagnons « d'armes, qu'ils ont tout fait passer pour des « fables : »

En cele grant pais que je dis
Furent les merveilles provées,
Et les aventures trovées,
Qui d'Artur sont tant racontées,
Que a fables sont atornées;
Ne tot mensonge, ne tot voir,
Ne tot folor, ne tot savoir;
Tant ont li conteor conté
Et li fableor tant fablé
Por lor contes embeleter,

Que tot ont fait fables sembler,
Etc. (1)

Observons ici que ces remarques datent de l'année 1155, et conséquemment qu'on croyait alors que les exploits d'Artur et de ses compagnons d'armes, qui s'étaient illustrés par leurs combats contre les Saxons, avaient été originairement chantés dans la forme des anciens Lais. Mais les Bardes postérieurs, n'ayant plus dans les siècles obscurs du moyen âge de nouveaux faits héroïques à célébrer, retournèrent sur les faits anciens; alors en retouchant les ouvrages primitifs, ils altérèrent sûrement l'histoire de leurs héros, en l'enveloppant de fictions et d'aventures merveilleuses.

Pour être convaincu de cette interpolation, il suffit de lire l'éloge d'Artur dans les poésies des Bardes gallois des Ve. et VIe. siècles. Leurs louanges sont celles qu'on ac-

(1) Rom. du Brut, loco citato.

corde à un guerrier qui a vaillamment combattu pour la liberté de son pays contre de barbares envahisseurs. Tout est simple, rien d'outré, rien de merveilleux dans ces chants antiques (1). Mais ceux des Bardes armoricains, d'abord probablement écrits de la même manière, furent nécessairement altérés dans la suite des tems ; et c'est de là sans doute que le poète Wace affirme que tout n'est pas vrai, mais aussi que tout n'est pas faux dans les Lais bretons.

Ailleurs, le même Trouvère attribue au roi Artur l'institution de la Table Ronde ; mais il ne manque pas d'observer que ce sont les Bretons qui ont chargé cette institution de toutes les fables dont les Romans de ce genre sont remplis :

---

(1) Voyez les ouvrages de ces anciens Bardes dans l'*Archaiology of Wales*, vol. 1, et *A vindication of the genuineness of ancient British poems*, par M. Sharon Turner, qui a démontré, d'une manière incontestable, l'authenticité de ces poésies.

Fist roy Artur la Ronde Table
Dont li Breton dient mainte fable,
Etc. (1).

Comme Robert Wace, Chrétien de Troyes atteste l'altération des Lais bretons, mais il en assigne une nouvelle cause dans son *Roman d'Erec, fils du roi Lac;* il attribue cette interpolation à des hommes qui font, dit-il, leur métier de chanter, et qui ne chantent que pour vivre. Dans un autre endroit du même ouvrage, il dit que ce sont des hommes qui veulent *contrerimoier.*

D'Erec le fils Lac est li contes
Que devant roi et devant comtes
Depecier et corrompre seulent
Cil qui de chanter vivre veulent.....
Cil qui contrerimoier veulent, etc. (2)

A ces traits on reconnaît facilement les Jongleurs qui, s'emparant des ouvrages des Bretons, les altéraient et les défiguraient, afin de

(1) Rom. du Brut.

(2) Bibl. reg. Paris, n°. 6989.

donner du nouveau à leurs auditeurs, et de cacher leurs plagiats.

Enfin M. Tyrwhitt, dans son introduction aux *Contes de Cantorbery*, reconnaît que Chaucer, en publiant cet ouvrage, avait fait aussi quelques changemens dans les Lais armoricains qu'il y inséra.

L'histoire atteste également l'altération de ces Lais.

D'adord Geffroy de Monmouth traduisit du bas-breton en latin le Brut d'Angleterre, vers l'année 1125, et cet ouvrage, reconnu aujourd'hui pour être composé de différens Lais bretons, reçut encore très-certainement quelques additions de la part de ce même traducteur. Mais si son ouvrage fabuleux ne mérite aucune croyance, il faut cependant ajouter foi aux faits que l'auteur rapporte, et qui sont relatifs au tems où il écrivait. Or, il nous apprend que les gestes d'Artur et de ses chevaliers n'étaient pas seulement connus de tout le monde, mais qu'ils étaient comme

gravés dans l'esprit des peuples, qu'on les savait par cœur, et qu'on les chantait avec enthousiasme, sans doute d'après les chants des Jongleurs (1).

Guillaume de Newbridge, l'ennemi le plus déclaré de Geffroy de Monmouth, convient, tout en l'accusant d'imposture, que son ouvrage est composé des anciennes fables des Bretons (2).

Guillaume de Malmesbury observe, en parlant d'Artur, que c'est un prince dont les exploits sont le sujet ordinaire des fables des Bretons, mais que son patriotisme et sa gloire méritaient d'être gravés par le burin de l'histoire, et d'être chantés autrement que par des fictions (3).

---

(1) Cum et gesta Arturi et sociorum à multis populis quasi inscripta mentibus, et jucundè et memoriter prædicentur, etc. *Præfat. hist. Brit.*

(2) Ex priscis Britonum figmentis, etc. *Guill. Neubrig. prœmium.*

(3) Hic est Arturus de quo Britonum nugæ hodiè de-

Ainsi d'après ces trois historiens, les Bretons eux-mêmes avaient chargé de fables les exploits d'Artur et de ses compagnons d'armes.

Enfin Girard le Gallois, dans sa description du pays de Galles, dit que les Bardes de cette contrée, avaient des histoires généalogiques de leurs princes, qui, comme celles du Brut, remontaient jusqu'à Enée; mais comme elles lui paraissaient fabuleuses, il refuse de les insérer dans son ouvrage (1). Il fait plus encore : il avoue que les Bardes avaient altéré les poésies de Merlin, en y insérant des prophéties qu'ils avaient fabriquées, et dont le style moderne démontrait la supposition (2).

Le témoignage des historiens se réunit donc

---

lirant, dignus planè quem non fallaces somniârint fabulæ, sed veraces prædicârint historiæ, quippe qui labantem patriam diu sustinuerit, etc. *Guill. Malm. hist. lib.* 3. *cap.* 7.

(1) Cambriæ descrip. cap. 3 et 11.

(2) Sed Bardorum ars invida naturam adulterans, multa de suis tanquam prophetica, veris adjecit, cunctis moderni sermonis compositionem redolentibus, etc. *Ap. Usserium veter. epist. hibernicar. sylloge.*, p. 117.

à celui des Trouvères, pour constater que les Bardes armoricains et gallois avaient dans le moyen âge, chargé l'histoire d'Artur et de ses chevaliers, de faits merveilleux et controuvés ; que les Jongleurs français, en y ajoutant des fables et des fictions nouvelles, achevèrent de l'altérer, et qu'enfin le travail des uns et des autres avait fourni la matière de nos Romans de la Table Ronde.

Mais des ouvrages où l'on trouve le merveilleux épique, n'ont pu avoir été composés sans une mythologie quelconque. Alors était-elle indigène, et par conséquent celtique, ou était-elle empruntée d'un autre peuple? Enfin, où les Bardes armoricains et gallois avaient-ils pris l'idée de mettre en action dans leurs ouvrages des Géants, des Dragons, des Serpens, des Fées, etc.; en un mot, d'où avaient-ils reçu le goût des Romans où l'on trouve le merveilleux ?

Saumaise répond qu'il avait été communiqué à la France par les Arabes et les Espagnols.

Huet soutient que nos Romans et les fables dont ils sont remplis, sont nés sur notre sol. Le comte de Caylus partage la même opinion (1).

Lord Percy, évêque de Dromore, prétend que ce goût avait passé de l'Orient dans le Nord, avec les colonies d'Odin, et qu'il avait été porté en France par les Normands (2).

Thomas Warton, pour concilier cette dernière opinion avec celle de Saumaise, admet les deux points de communication, celui du Nord et celui du Midi; il prétend que l'invasion des Normands acheva de développer les idées du merveilleux déjà répandues par les Espagnols; mais il assure en même-tems qu'aucune province de la France ne reçut avec plus d'enthousiasme et n'employa avec plus de profusion les fictions arabes que les Armoricains. En un mot, dans les Romans de la Table Ronde, comme dans les Lais bretons qui en sont

(1) Traité de l'origine des Romans.

(2) Reliques of ancient english poetry, vol. 3.

la base, il voit à chaque page des preuves complètes d'orientalisme (1).

Tels sont les systèmes imaginés par les hommes les plus versés dans cette partie de notre littérature. Mais les systèmes ne sont que des opinions, et les opinions ne sont pas toujours la vérité. Tâchons donc de découvrir la dernière, en faisant connaître quelques restes de la Mythologie armoricaine, et prouvons que si l'opinion de Huet n'est pas décidément reçue comme vraie, elle doit du moins être admise comme la plus vraisemblable.

D'abord, ne pourrions-nous pas, avant tout, demander à quoi bon forger savamment des systèmes sur l'origine du merveilleux épique dans nos Romans, et s'il est raisonnable de soutenir que, dans le moyen âge, les peuples de l'Occident ont reçu ce goût de ceux de l'Orient, surtout quand sa source peut être in-

(1) Hist. of the ancient english poetry, vol. 1, dissert. 1.

diquée à chaque pas sur le lieu même ? Nest-ce pas alors un vain étalage d'érudition, ou plutôt une fausse érudition ?

Les Lais bretons, et les Romans qui en dérivent, parlent de géants défaits, de dragons vaincus, de lions domptés, de serpens terrassés, etc. Mais tout ce merveilleux ne se rencontre-t-il pas dans la Bible ? Le géant Geomagot du Brut d'Angleterre, n'est-il pas visiblement le Gog et le Magog de l'Ecriture ? Ne trouve-t-on pas dans les livres sacrés les victoires de David sur le géant Goliath, celles du même prophète sur le lion, de St-Michel sur le dragon, etc. Dailleurs, ne lit-on pas, dans la Mythologie des Grecs, des combats héroïques, des aventures périlleuses, et peut-on dire qu'elle n'était pas connue des Armoricains, quand ils ont fait des Lais sur l'histoire de Narcisse et sur celle d'Orphée, et surtout lorsque dans le Lai de Guigemer, ils citent les ouvrages d'Ovide, c'est-à-dire, l'auteur latin qui a le plus écrit sur la Mythologie ?

Les Juifs et les Romains ont donc bien pu donner aux Bretons des idées sur le merveilleux ; mais elles étaient religieuses, et celle de les mettre en action dans les ouvrages profanes, dans des Romans de chevalerie dont ils ne pouvaient leur offrir des modèles, ne peut leur être attribuée.

On veut que les Scaldes aient donné aux Normands l'idée des Fées, et que ceux-ci l'aient communiquée aux Bretons et aux autres Romanciers de la France. Si ce fait était vrai, on en trouverait quelques traces dans nos premiers poètes normands ; on y voit au contraire que rien n'est plus faux que cette prétendue communication, puisqu'ils reconnaissent formellement que ce sont les Bretons eux-mêmes qui leur ont donné l'idée des Fées. Mais avant de détailler leurs aveux à cet égard, consultons l'histoire, et prouvons que la croyance aux Fées était un point de la Mythologie celtique, et par conséquent bien antérieure à l'invasion des Normands, et à nos communications avec l'Orient.

Pomponius Méla, qui écrivait dans le Ier. siècle de l'ère vulgaire, décrivant les différentes îles de la Gaule, s'étend particulièrement sur l'île de Sein, opposée à la côte occidentale de la petite Bretagne, vers l'embouchure de la Loire. Neuf prêtresses l'habitaient; et si nous en croyons cet historien géographe, elles avaient un pouvoir surnaturel; elles commandaient aux vents et à la mer, et savaient par des enchantemens soulever ou calmer les tempêtes; elles pouvaient à leur gré, par des métamorphoses étonnantes, prendre une autre nature; toutes les maladies qui résistaient à l'art étaient celles qu'elles guérissaient; pour elles l'avenir était sans voile; elles l'annonçaient aux hommes, et surtout aux hommes de mer. Enfin, dans le sens de la fable, ces vierges étaient de véritables Fées (1).

Strabon dit à peu près la même chose sur

(1) Pompon. Méla lib. 3. cap. 8.

ces prêtresses et sur les prodiges qu'elles pouvaient opérer (1).

Le christianisme introduit dans la Gaule, réforma sans doute les principes mythologiques de cette province romaine; il les fit même oublier dans les diverses contrées où la langue latine fut admise. Mais l'Armorique ayant conservé sa langue primitive, dut par là même conserver plus long-tems différens points de la religion celtique : aussi retrouve-t-on l'existence des Fées généralement admise dans les ouvrages des Bretons du moyen âge, et cette croyance était encore absolument la même que du tems de Pomponius Méla. Ainsi, dans la vie de Merlin le Calédonien, composée à cette époque, et traduite du Bas-Breton ou du Gallois en vers latins, par Geffroy de Monmouth, dans le XIIe. siècle, on retrouve les neuf vierges mentionnées par les auteurs précités. L'aînée d'entre elles est appelée *Morgen;* leur île n'est

(1) Strabon, lib. 4.

plus nommée *l'île de Sein*, mais *l'île des Pommes*, *l'île Fortunée* ; elles y opèrent toujours les mêmes prodiges, et c'est-là que les Bardes Merlin et Taliessein conduisent le roi Artur, pour guérir les blessures qu'il avait reçues au combat de Camblan (1).

Si nous en croyons les auteurs des XIIe. et XIIIe. siècles, les Fées bretonnes résidaient aussi dans la forêt de Brecheliant, près Quintin. On prétendait encore à cette époque qu'elles se rendaient visibles, et il n'était question que des prodiges qu'elles opéraient dans cette forêt sacrée. Robert Wace, chanoine de Bayeux, qui avait mis en vers le premier Roman de la Table Ronde en 1155, c'est-à-dire *le Brut d'Angleterre*, entendit tant parler de ces Fées, qu'il prit le parti d'aller en Bretagne pour vérifier les bruits publics. C'était un poète, et un poète devant aimer naturellement le mer-

(1) Galt. Monemuth vita Merlini. Bibl. cotton. Vespasianus. E. 4.

veilleux, il n'est pas étonnant qu'il se soit mis en route pour un but aussi analogue à son goût.

C'est dans son Roman de Guillaume-le-Conquérant qu'il parle de son voyage, et il en parle à l'occasion de la fameuse bataille d'Hastings. Après avoir rapporté les noms des Chevaliers normands qui se distinguèrent à cette mémorable journée, le poète nomme les Chevaliers bretons qui partagèrent leur gloire, et parmi eux il cite ceux qui habitaient les environs de la forêt de Brecheliant:

Et cil devers Brecheliant
Dont Breton vont sovent fablant,
Une forest mult longue et leé
Qui en Bretaigne est mult locé
Etc. (1)

Le poète part de là pour détailler les merveilles racontées par les Armoricains sur cette forêt; il parle des animaux qui l'habitaient, des orages et des tempêtes qu'on occasionnait,

(1) Bibl. reg. Paris, n°. 6987.

en répandant quelques gouttes d'eau de la fameuse fontaine de Barenton; enfin, de tous les autres prodiges vus dans cette forêt, et dont tout le monde s'entretenait.

Mais cet auteur qui, dans ces détails, n'était que l'écho d'une tradition mythologique encore existante de son tems, ne manque pas surtout de nous parler des Fées de la forêt Brecheliant et des merveilles qu'on leur attribuait.

La seut l'en les Fées veeir,
Se li Breton nos dient veir,
Et altres merveilles plusors
Etc.

Enfin, il convient que, pour les admirer, il avait été sur les lieux, qu'il les avait parcourus, et qu'il n'avait rien vu. Alors, le dépit s'en mêle; il est honteux de sa crédulité; il rougit de son voyage, et il en termine les détails par ces vers naïfs :

La allai je merveilles quere,
Vis la forêt et vis la terre.
Merveilles quis, mais nes trouvai,
Fol m'en revins, fol y allai,

Fol y allai, fol m'en revins,
Folie quis, por fol me tins (1).

Pour entreprendre un pareil voyage, Robert Wace avait eu sans doute des motifs; il se trompa en les croyant fondés; mais pour les croire tels, il avait dû entendre souvent parler des prodiges des Fées bretonnes, par des hommes dignes de foi, qui n'étaient en cela que les échos d'une tradition populaire aussi ancienne que fabuleuse, remontant à l'antique Mythologie des Gaulois, et offrant par-là même une origine bien antérieure aux invasions des Arabes et des Normands. D'ailleurs, si la France eût reçu des derniers l'idée des Fées, qui pouvait mieux que le poète Wace, historien des princes normands, et Normand lui-même, savoir si cette communication était réelle? Et si elle avait eu lieu par la voie des Scaldes, comme on le prétend, comment aurait-il

(1) Bibl. reg. Paris, n°. 6987.

voyagé en Bretagne pour voir les Fées, quand il ne pouvait ignorer que leur existence était une fable apportée du nord par ses compatriotes ?

Mais ce n'est pas seulement Robert Wace qui regarde la Bretagne armoricaine comme le pays où sont nées toutes les fables qui forment le merveilleux de nos anciens Romans ; les autres Trouvères du XIIe. du XIIIe. siècle attestent la même vérité. Déjà nous avons entendu Chrétien de Troyes convenir que ses plus beaux Romans de la Table Ronde sont composés d'après les ouvrages des Bardes armoricains, et lorsqu'il détaille les exploits de ses Paladins, c'est dans la Bretagne, comme à la source, qu'il va chercher tous les agens poétiques qui produisent le merveilleux. Ainsi, lorsqu'il veut raconter les prouesses de messire Yvains ou du Chevalier au Lion, il commence par le faire voyager dans l'Armorique, et le conduit surtout à la forêt de Brecheliant. Là, il lui fait rencontrer ces animaux monstrueux

que Robert Wace avait inutilement cherchés, et l'homme sauvage, qui leur commande en souverain. Son Paladin pourfend des tigres, il dompte des lions, des léopards, des serpens, etc. Le poète le fait aller à la fontaine de Barenton, et lui en fait répandre l'eau avec le bassin d'or attaché au vieux chêne qui l'ombrage : alors s'élève le plus violent orage, et son héros, échappé à d'horribles dangers, vient raconter ses exploits aux héros de la Table Ronde ; Artur, à leur tête, va lui-même à la forêt de Brecheliant pour en admirer les merveilles, et surtout pour soumettre l'homme sauvage qui y commande (1).

Le même Chrétien de Troyes, dans son *Roman d'Erec, fils du roi Lac*, décrivant le couronnement de ce prince à Nantes, par le roi Artur, lui fait porter, dans cette cérémonie, un manteau brodé par les Fées bretonnes, dont l'aiguille y avait représenté l'Arithmé-

(1) Bibl. reg. Paris, Mss. de Cangé y 600.

tique, l'Astronomie et la Musique, avec leurs attributs (1).

Hugues de Mery, dans son poëme du *Tournoi de l'Antechrist*, décrit les guerres de St. Louis contre le duc de Bretagne; il paraît même qu'il combattait sous les ordres du monarque: car il assure qu'après la paix signée, il eut envie de voir les merveilles de la forêt de Brecheliant; en conséquence, il se met en route, il voit la fameuse fontaine, il en arrose le perron avec le bassin d'or, et aussitôt il est témoin des merveilles vues par messire Yvains; il les raconte amplement dans son poème, et rend hommage à la vérité des descriptions déjà faites par Chrétien de Troyes.

L'auteur du *Roman de Brun de la Montagne*, qu'on appelle encore *le Roman du petit Tristan le restoré*, fait porter son héros, encore enfant, aux Fées de la forêt de Brecheliant pour l'élever.

---

(1) Rom. d'Erec. loc. cit.

Au contraire, l'auteur du *Roman d'Ogier le Danois* termine la vie de son Paladin en le faisant enlever dans un char par la Fée *Morgen*, l'aînée, comme nous l'avons vu, des neuf vierges de l'île de Sein. Cette Fée, qu'on appelle encore *Morgue* et *Morgain*, est très-fameuse parmi les Fées bretonnes. On lit dans un petit poème du XIIIe. siècle, intitulé *les Priviléges aux Bretons*, que plusieurs familles de la Bretagne prétendaient, comme celles de Lusignan, descendre des Fées; on y parle entr'autres de Jacques Brian de Compalé, cousin de la Fée *Morgain*.

Gautier de Metz, auteur du même âge, dans son poème didactique intitulé *l'Image du Monde*, décrit les merveilles de l'univers, et s'étend fort au long sur celles de la forêt de Brecheliant Enfin, c'est dans cette forêt que périt l'enchanteur Merlin, victime d'un charme que les Fées bretonnes lui avaient appris, et qu'il ne croyait pas possible.

D'après ces détails, concluons que, depuis

le Ier. jusqu'au XIVe. siècle, l'existence des Fées et de leurs prodiges fut une croyance généralement admise dans la Bretagne armoricaine; qu'il est par là même impossible de la regarder comme transmise à la France par les Arabes ou par les Normands; que les Trouvères du XIIe., du XIIIe. et du XIVe. siècle, vont toujours dans l'Armorique, et jamais dans le nord ni dans le midi, chercher leurs machines poétiques, et qu'enfin c'est dans les ouvrages des Bretons qu'ils avouent en avoir pris et l'idée et la construction.

Je dis plus : ils avaient même adopté quelques-unes des règles de leur prosodie : en effet, plusieurs de nos premiers poètes français firent de grands vers non rimés, d'autres rimant seulement aux deux hémistiches du même vers ou aux derniers hémistiches de deux vers consécutifs, et, dans ce cas, la poésie latine du temps fut leur guide. Mais où les Trouvères normands et anglo-normands, comme Robert Wace, Guichard de Beaulieu, Alexandre

de Bernay, etc., prirent-ils le goût de faire des trente et quarante vers de suite sur la même rime? On cherchera, je crois, inutilement leurs modèles ailleurs que dans les poésies des Bardes armoricains; du moins celles des Bardes gallois parvenues jusqu'à nous, nous offrent des pièces de ce genre dès le VIe. siècle; et comme ces deux peuples parlaient la même langue, on ne peut pas douter qu'ils n'eussent la même prosodie, et que nos Trouvères ne l'aient adoptée sous ce rapport et même sous plusieurs autres, comme nous le verrons ailleurs (1).

Une autre partie des fables armoricaines est le retour du roi Artur. Les Bretons croyaient que, confié aux Fées pour *médiciner* ses plaies, il reviendrait un jour régner de nouveau sur eux. On serait lapidé, dit Alain de l'Isle, qui écrivait dans la première moitié du XIIe. siècle,

(1) Turner, loco citato.

on serait lapidé, si l'on osait dire en Bretagne qu'Artur est mort (1). La croyance du retour de ce prince était tellement accréditée à cette époque, que, lorsque le duc de Normandie, Henri II, alla nommer l'enfant de son fils Geffroy, duc de Bretagne, les Bretons s'opposèrent à ce qu'il le nommât *Henri;* ils exigèrent qu'on l'appelât *Artur*, prétendant, dit l'historien Guillaume de Newbridge, qu'il pourrait bien être le prince de ce nom qu'ils attendaient (2).

Enfin, les Armoricains étaient si fortement persuadés du retour d'Artur, que les écrivains du temps, et surtout les Trouvères, se moquent souvent de leur chimérique attente. Ecoutons comme ils s'expriment à cet égard.

D'abord le savant Pierre de Blois, dans

---

(1) Explan. in proph. Merlini, lib. 1, p. 19.

(2) Guill. Newbridge, lib. 3, cap. 7.

son Epître 57e., traite leur croyance de rêverie (1).

Joseph d'Exéter se moque de leur crédulité, et leur annonce qu'ils attendront long-temps leur prince (2).

Gautier de Soignies, dans une de ses chansons, voulant exprimer combien son amour était trompé, en se berçant d'un fol espoir, dit :

Amor m'occit et tormente,
Je fais, je crois, tele atente
Come li Breton font d'Artur
Etc.

---

(1) Certa non linquimus ob dubia :
Somniator animus
Respuens præsentia,
Gaudeat inanibus,
Quibus si credideris,
Expectare poteris
Arturum cum Britonibus.

Petr. Blesen. Epis. 57.

(2) Sic Britonum ridenda fides et credulus error,
Arturum expectant, expectabuntque perenne.

Jos. Iscan. lib. 3 *de bello trajano.*

Rutebeuf, poète de Paris, dit la même chose dans le Lai de Brichemer :

> En tele atente m'estuet faire
> Com li Breton font de lor roi,
> Etc.

Les autres Trouvères, lorsqu'ils veulent dire qu'on compte inutilement sur quelque chose, qu'on se flatte en vain d'un succès, disent toujours proverbialement : *espoir Breton.*

Enfin, la croyance des Armoricains au retour d'Artur et à ses fables, fut si généralement connue, qu'on y fit quelquefois allusion dans les discours chrétiens : dans un sermon composé dans le XIIe. siècle, et faussement attribué à St. Pierre Chrysologue, l'auteur fait ainsi parler un pécheur endurci : J'ai attendu le Seigneur, et il ne m'a pas regardé ; j'attends sa grâce, mais peut-être comme les Bretons attendent Arthur, et les Juifs le Messie (1).

---

(1) Expectans expectavi Dominum, nec intendit mihi ; expecto gratiam, et fortasse sicut Arturum Britannia, sicut Judæa Messiam, etc.

On forme quelques objections contre les titres littéraires des Armoricains; la première a été faite par M. Ritson. Comme on trouve quelques Lais bretons parmi les anciennes poésies anglaises qu'il a publiées, le savant éditeur a dit dans une note, qu'il est probable qu'ils doivent être attribués à la Grande, et non à la Petite-Bretagne, parce que la première était devenue fameuse sur le continent, par la fabuleuse histoire de Geffroy de Monmouth; mais le patriotisme de M. Ritson l'a sans doute égaré (1).

Plus juste que lui, nous avons rendu hommage aux rapports littéraires qui ont existé entre les Bretons armoricains et les Bretons insulaires, c'est-à-dire les Gallois. Mais la mère-patrie serait injuste, si elle prétendait usurper la gloire acquise par sa colonie, surtout quand, pour la maintenir, il suffit de faire un peu de réflexion sur les faits rapportés dans ce livre.

---

(1) Ritson, notes sur le Lai d'Emare, vol. 3.

D'abord, les auteurs grecs et les latins du Ier. siècle de l'ère vulgaire, placent les Fées dans l'île de Sein ; et depuis le XIe. siècle jusqu'au XVe., les Trouvères les font séjourner dans la forêt de Brecheliant ; or, ces deux habitations sont étrangères à l'Angleterre.

Ce ne sont pas seulement nos premiers poètes qui racontent les merveilles de la fontaine de Barenton, qu'on nommait encore la fontaine de Brecheliant ; les historiens bretons les détaillent aussi très-amplement ; ils osent même nous les donner comme des faits incontestables (1). Ces merveilles, qui tiennent au sol armoricain, sont donc des fables nées sur ce sol, et que l'Angleterre n'a pu y transférer.

Les auteurs du XIIe., du XIIIe. et du XIVe. siècle se moquent de la crédulité des Bretons, qui comptaient sur le retour du roi Artur ; la

(1) Guil. Britonis Philippid. lib. 6°. ap. Duchesne, tom. v.

fable de sa guérison par le secours des Fées était donc encore admise à ces époques chez les Armoricains, et nous avons vu qu'elle était due à leurs Bardes du moyen-âge.

Les Bretons forcent le roi Henri II de donner à son petit-fils le nom d'Artur, espérant qu'il pourrait être le monarque de ce nom, qu'ils attendaient; c'est une nouvelle preuve de leur croyance aux fables de la Table Ronde, et peut-être, un reste de l'opinion de la Métempsycose, attribuée aux Gaulois par Jules César.

Geffroy de Monmouth dit que le Brut est un livre très-ancien, écrit en Bas-Breton, et apporté de la Bretagne en Angleterre par Gautier Calenius, archidiacre d'Oxfort : cet ouvrage appartient donc primitivement aux Armoricains, et non aux Anglais (1).

Robert Wace, Chrétien de Troyes, et les autres Trouvères attribuent toujours aux Bretons de la Gaule les fables de la Table Ronde;

(1) Galf. Monem. præf.

l'Armorique est presque toujours le théâtre des exploits de leurs héros ; et puisque le premier de ces poètes, voulant connaître la source de plusieurs de ces fables, avait voyagé en Bretagne pour la trouver, il faut en croire un auteur qui avait examiné et traité la matière *ex professo* (1).

En parcourant la collection des Lais de Marie, on voit que le sujet de chacun d'eux est presque toujours armoricain ; les évènemens ont lieu à Nantes, à St.-Pol de Leon, à St.-Malo, à Dol, etc. Les acteurs sont d'origine bretonne ; un seul est Normand, un autre est Gallois ; mais c'est dans la Bretagne armoricaine qu'ils se signalent par des exploits; presque tous sont Chevaliers de la Table Ronde; enfin, Marie est si éloignée de confondre les Bretons armoricains et les Bretons insulaires, qu'elle nomme les derniers des *Anglais*.

---

(1) Rom de Guill. le Conquérant.

Al munt St. Michel s'assemblerent,
Norman et Breton i alerent
Et li Flamenc et li Franceis,
Mes n'i ot guere de *Englcis.*

Aussi Ellis (1), Leyden (2) et Walter-Scott conviennent que Marie tire évidemment ses matériaux de l'Armorique (3); et refuser d'en convenir, dit le premier de ces écrivains, c'est prouver qu'on n'a pas lu, ou qu'on n'a pas entendu ce qu'on a lu.

Enfin les Anglais ont aussi des Lais bretons traduits dans leur langue, comme les Lais d'Emare, de sir Gowther, du comte de Toulouse, d'Orpheo, etc., et sans doute ils les doivent aux traductions françaises qui furent primitivement faites par les Trouvères anglo-normands : sous les règnes de Guillaume-le-Roux et de Henri Ier., plusieurs des familles les

(1) Ellis's specimens of early english metrical romances, vol. 1, p. 137.

(2) Leyden's complaint of Scotland, introduction.

(3) Walter-Scott, Essai sur les anciens Romans, p. 107.

plus illustres de la Normandie étendirent leurs domaines jusques dans le pays de Galles; les Robert fils Hamon, les Montgomery, les Lacy, les Mortemer, les Gicils y obtinrent de vastes possessions, et de là des moyens plus faciles de communication avec les habitans du pays, et surtout avec leurs Bardes (1).

Une seconde objection s'élève contre la littérature armoricaine; on dit que Geffroy de Monmouth est un imposteur, qui attribua aux Bretons de la Gaule plusieurs ouvrages remplis de fables, et dont il était lui-même auteur.

D'abord, pour intenter avec fondement une accusation de cette espèce, il faut des titres qui démontrent incontestablement l'imposture, ou bien l'accusation tombe d'elle-même.

Il faut ensuite reconnaître que Geffroy de Monmouth était un homme instruit; ses poésies latines prouvent qu'il avait étudié les bons

(1) Ellis's specimens of early english metrical romances, vol. 1, p. 111.

auteurs. Ce qu'il raconte de Merlin, de Taliessin et de Melkin, annonce un homme versé dans la littérature des Armoricains et des Gallois. Enfin, pour son siècle, sa prose est élégante et sa versification passable. Or, si cet homme, ayant de l'instruction et du talent, avait fabriqué les ouvrages qu'on lui attribue, est-il croyable qu'il n'eût pas cherché à leur donner un air de probabilité qu'ils n'ont pas ? Aurait-il, par exemple, comme l'a très-bien observé M. Ellis, fait menacer l'Italie par ses Paladins bretons, à une époque où les exploits authentiques et splendides de Bélisaire remplissaient tout l'empire de la gloire de ce général (1) ? Aurait-il surtout, lui Gallois, fait jouer à Hoel, prince armoricain, le principal rôle dans les guerres d'Artur sur le continent, et presenté le dernier comme un auxiliaire du premier (2) ?

(1) Ellis's specimens, etc. vol. 1, p. 87 et 88.

(2) Vita Merlini Caledonii.

Geffroy de Monmouth, au contraire, ne dit pas un mot qui tende à convaincre ses lecteurs de la vérité des événemens qu'il raconte; il affirme seulement qu'il a traduit un très-ancien ouvrage breton, apporté de l'Armorique par Gautier Calenius, archidiacre d'Oxford; il ajoute que cet ouvrage n'étant pas connu de Guillaume de Malmesbury et de Henri de Huntingdon, ces historiens n'avaient pu parler des anciens rois du pays; enfin, il est si attentif à se montrer comme simple traducteur, qu'il a soin de marquer un endroit incomplet dans l'original, et il avoue qu'il y a suppléé avec les lumières du même archidiacre (1).

D'ailleurs, comment peut-on soutenir que Geffroy de Monmouth a inventé les faits qu'il raconte, quand ils sont en partie consignés dans les ouvrages de Nennius et du faux-Gildas, qui écrivaient plus de 300 ans avant lui? Guillaume de Malmesbury, qui composait son

(1) Hist. Briton. lib. VII. cap. 7.

histoire dans le même tems que Geffroy travaillait à sa traduction du Brut, ne dit-il pas qu'à cette époque les exploits d'Artur étaient chantés par les Bretons, et conséquemment que les fables sur lesquelles ils reposaient, étaient antérieures à Geffroy, qui ne faisait alors que les mettre en latin (1)? Guillaume de Newbridge et Mathieu Paris ne reconnaissent-ils pas, le premier, que le Brut est composé d'après les fables bretonnes; le second, que Geffroy n'en est que le traducteur (2)? Gaimar n'avoue-t-il pas qu'il a mis le Brut en vers français, d'après les manuscrits gallois, comme Geffroy l'avait traduit des manuscrits armoricains (3)? Silvestre Girard ne déclare-t-il pas qu'effectivement les habitans du pays de Galles avaient le Brut dans leur langue, et

(1) Malmesbury, loco citato.

(2) Guill. Newbrig. loco supra.
Math. Paris. hist. ad ann. 1151.

(3) Gaimar, préface de l'Hist. des rois anglo-saxons, en vers français, Brit. mus. Bibl. reg. 13. A. XXI.

sa fabuleuse généalogie jusqu'à Adam (1)? Enfin, quand il résulte du témoignage de tous les auteurs contemporains de Geffroy de Monmouth, que son histoire était une traduction des fables bretonnes, comment peut-on l'accuser aujourd'hui de l'avoir fabriquée?

Il me semble, d'un autre côté, que si Geffroy de Monmouth eût voulu en imposer à ses lecteurs, et donner aux merveilles qu'il raconte, une apparence de vérité, il aurait pu, en imposteur adroit, s'appuyer sur une autorité qui, à cette époque, eût donné le plus grand poids à son ouvrage : je veux dire celle des Agiographes. En effet, on trouve dans les légendes du moyen âge beaucoup de faits personnels ou relatifs à Artur et à ses Chevaliers. Ainsi, les exploits du premier étaient rapportés dans la vie de St. Dubritius, et chantés dans la cathédrale de Landaff bien des siècles avant que Geffroy eût pensé à mettre en latin

(1) Camb. descrip. loco supra.

la fabuleuse histoire des Bretons (1). On voit dans la vie de St. Gildas l'enlèvement de la femme d'Artur par Melvaz, comte de Somerset, le mari assiégeant le ravisseur dans Glastonbury, et le St. rétablissant la paix entre les deux princes (2). La vie de St. Pair, évêque de Vannes, atteste les courses militaires du même Artur sur le continent, la punition miraculeusement exercée par le St. Pontife contre ses violences, et les ravages commis dans l'Armorique par Carados, un des héros de la Table Ronde (3). On lit dans la vie de St. Paul de Léon la conversion du roi Marc, mari de la blonde Isolt, la fidèle amie de Tristan de Léonois (4), et l'on trouve dans celle de St.

---

(1) Joh. Price hist. Brit. defensio, p. 127.

(2) Acta. SS. Scotiæ et Hibern. p. 178 et seq. à Joh. Pinkerton edita.

Usserii antiq. ecclesiæ Britan. passim de Arturo. Et vita S. Gildæ à Caradoco de Laucarvau, *ibid.*

(3) Bolland. ad diem 15 aprilis.

(4) *Idem*, 12 martii.

Kentegern, évêque de St.-Asaph, comment les Jongleurs avaient altéré jusqu'aux noms des héros de la Table Ronde (1). Enfin, avec tous ces faits et beaucoup d'autres qui ne sont que généralement énoncés dans les légendes du moyen âge, Geffroy de Monmouth eût facilement fait croire à ses lecteurs que les développemens donnés à ces faits, ou par lui-même, ou par les Jongleurs et les Romanciers, étaient incontestables.

C'est peut-être d'après ces légendaires que Robert Wace soutenait que tout n'était pas vrai, mais aussi que tout n'était pas faux dans les vies d'Artur et de ses chevaliers. Mais, que Geffroy de Monmouth ait inventé tout ce qu'il y a de fabuleux dans ses ouvrages, c'est une accusation que repoussent les écrivains de son siècle; et les Modernes, comme Vossius, Leland, Ellis, etc., se joignent à eux pour justifier sa mémoire

(1) Pinkerton, loco citato.

de toute inculpation à cet égard (1).

Une troisième objection résulte d'une opinion particulière à le Grand-d'Aussi. Il avait très-bien observé que les Trouvères conviennent que leurs poésies sont souvent traduites de celles des Bretons; mais il prétendit qu'à ces époques reculées, on avait la manie d'annoncer quelques ouvrages comme traduits de l'Anglais; enfin, selon lui, c'était alors, comme de nos jours, une pure charlatanerie (2).

D'abord, cette opinion confond les *Bretons* avec les *Anglais*; et les auteurs, soit latins, soit français du XIIe. et du XIIIe. siècle, ne manquent jamais de les distinguer: on peut facilement s'en convaincre, en parcourant seulement les tables des différentes collections des historiens de l'Angleterre. Il n'y avait en

(1) Vossius de hist. latinis, p. 419 et 453.
Ellis, vol. 1, p. 85 et seq.

(2) Fabliaux, vol. 4, p. 329.

effet de Bretons, dans cette île, que les habitans du pays de Galles, et les historiens ne leurs donnent pas plus ce nom qu'aux Anglais; ils les nomment toujours Gallois. Les Rois d'Angleterre n'ont eux-mêmes commencé qu'à Jacques Ier., à prendre le titre de Rois de la Grande-Bretagne. Ainsi, le Grand-d'Aussi a confondu les peuples, les auteurs et leurs écrits.

Mais si, comme il le prétend, on eut jadis la manie d'annoncer des ouvrages qu'on disait traduits de l'anglais, il faut qu'il convienne que, dans son opinion, il devait exister alors une littérature anglaise : car, dire au public qu'on a traduit un ouvrage d'après une langue quelconque, c'est supposer que le peuple qui la parle, a une littérature connue dont on peut traduire les originaux. Mais le Grand-d'Aussi eût été probablement très-embarrassé, si on lui eût demandé de faire connaître celle des Anglais à l'époque du XIIe. et du XIIIe. siècle. En effet, presque

tous les ouvrages furent alors écrits en français, et la littérature anglaise de cet âge fut presque toute dans notre langue. On ne trouve, pendant les deux siècles dont nous parlons, que trois ouvrages pour lesquels leurs auteurs firent usage de l'anglo-saxon, et qui sont dans le genre qui nous occupe : le premier est une traduction du Brut de Robert Wace, faite en 1185 par Layamon, prêtre d'Erneley sur la Saverne ; et, de l'aveu de tous les critiques modernes, elle est écrite en saxon barbare et non pas en anglais (1) ; le deuxième est encore une traduction du Brut de Wace, faite par Robert de Glocester vers l'an 1280, mais tellement sans imagination, sans art, que Warton préfère à sa prose rimée la prose latine de Geffroy de Monmouth (2) : le célèbre Johnson convient que le langage de Robert de Glocester n'est

(1) Bibl. Cotton. Caligula A. IX.

(2) Hist. of the english poetry.

ni saxon ni anglais (1) ; le troisième est de Thomas d'Erceldon, qui, abrégeant le Roman de Tristan, le retoucha à sa manière. Ainsi, pendant deux siècles, trois écrivains mettent dans un patois presque inintelligible aujourd'hui, un Roman originairement breton, et ensuite traduit en vers français par les Normands, voilà tous les ouvrages anglais de cet âge : c'est-à-dire que quand il n'existait pas de littérature, ni même de langue anglaise, le Grand-d'Aussi fait aller les Trouvères prendre, dans ce trésor idéal, les richesses de notre première littérature.

Mais si les auteurs français avaient eu la manie que leur suppose le Grand-d'Aussi, il devait nous dire au moins les motifs qui déterminèrent les poètes anglo-normands à l'adopter, et nous expliquer comment tant d'auteurs de différens siècles, de différens pays, ayant des goûts et des caractères si

(1) Hist. de la langue anglaise à la tête de son diction.

opposés, s'étaient tous réunis pour prendre le titre modeste de *traducteurs*, quand ils étaient réellement des auteurs, et des auteurs intéressans. Enfin, il devait surtout nous apprendre comment on doit entendre les versificateurs anglais du XIVe. siècle, lorsqu'ils disent avoir traduit des *Lais bretons* : car si par ces derniers mots il faut entendre des Lais anglais, comme le veut le Grand-d'Aussi, cela signifiera qu'ils ont traduit de l'anglais en anglais. Laissons une opinion que rien n'appuie et qui tombe d'elle-même.

Le même auteur est encore plus mal fondé, lorsqu'il affirme que nos Trouvères se vantent très-fréquemment d'avoir traduit du grec en latin, *quand ils veulent traiter un sujet de la Table Ronde* (1). La réponse à cette objection est facile, c'est que pas un seul n'a dit avoir traduit du grec des Fables ou des Romans de cette classe. J'ai compulsé tous les manuscrits

(1) Fabliaux, vol. 4, p. 329.

de Londres et de Paris qui renferment des ouvrages de ce genre; j'ai cherché surtout avec soin les sources où ces Romanciers avaient puisé et, encore une fois, aucun d'eux n'a dit avoir traduit du grec.

A la vérité, ils prétendent quelquefois avoir traduit du latin. Mais combien de Romans de la Table Ronde n'avons-nous pas encore aujourd'hui dans cette langue? Nennius, le faux-Gildas, le Brut d'Angleterre, la vie de Merlin, ses Prophéties, le Roman du Chevalier au Lion, celui de Joseph d'Arimatie, etc., ne sont-ils pas dans toutes les grandes bibliothèques? N'y trouve-t-on pas également en latin le Roman de Charlemagne par Turpin, et celui du voyage de cet Empereur à Jérusalem, le Roman d'Ogier le Danois, celui d'Amis et Amilion, celui d'Athis et de Porphilias, *alias* du siége d'Athènes, ceux d'Alexandre, du Dolopatos, etc., etc. (1)?

(1) Hist. Britonum à Galf Monemuthensi.

Enfin, n'avons-nous pas un grand nombre de nos fabliaux dans le *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, et dans le *Gesta Romanorum?*

On dira peut-être encore qu'on ne retrouve aujourd'hui aucun des originaux armoricains vantés par les Trouvères, et qu'il est inconcevable qu'il ne nous soit rien resté de tous ces ouvrages. Je réponds que je n'ai fait aucune recherche sous ce rapport, et que j'ignore s'il faut perdre tout espoir de dé-

---

Vita Merlini Caledon. versibus. hexam. ab eodem. loco cit.

Merlini Prophetiæ ab eodem.

Hist. de Ivento Regis Arturi in Anglia pugile inter magnates carissimo, continens ejus cum gigantibus et blamannis plurima atque periculosa certamina. *Hickes. thes. litt. sept. loco citato et catalog. Mss. Bibl. reg. Holm.*

Conversio Othgerii militis et Benedicti ejusdem socii, *Mss. de St.-Germain*, n°. 1607.

Amelii et Amici vita versibus hexam. *Bibl. royale de Paris, Mss.* n°. 3718.

Gesta Alexandri magni. *Voyez Bayle au mot Esope.*

Le texte latin des Romans du faux Darès, du faux Turpin, de Barlaam et de Josaphat, du Dolopatos, etc., etc., peut être trouvé partout.

couvrir un jour quelques-uns de ces anciens monumens littéraires. Mais en le supposant, peut-on raisonnablement en conclure qu'ils n'ont jamais existé, quand tant d'auteurs de différens âges et de différens pays attestent le contraire? Serait-on fondé à soutenir que les Grecs n'ont pas eu leurs *fables Milésiennes*, parce qu'elles ne sont point parvenues jusqu'à nous? Oserait-on dire que Sidoine Apollinaire était un imposteur, lorsque dans le Ve. siècle il a parlé de ces fables, comme les connaissant très-bien (1)? Qualifierait-on également le poète Fortunat, parce que dans le siècle suivant, il a vanté les Lais et la musique des Bretons (2)? Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que s'il était permis de contester aux Armoricains les ouvrages que tant d'auteurs leur attribuent, on anéantirait bientôt la certitude historique.

---

(1) Sidon. Apoll. libr. 7. epist. 2.

(2) Venan. Fortun. opera, loc. cit.

D'ailleurs observons, en finissant, que, si le tems nous a dérobé les manuscrits armoricains, c'est que l'étude de la langue bretonne était dans le moyen âge, comme de nos jours, une tâche que les gens de lettres embrassaient difficilement : de là sans doute beaucoup d'insouciance pour la conservation des manuscrits. Abélard, né au Pallais, près de Nantes, et long-tems abbé de St.-Gildas, en basse Bretagne, ignore la langue de ce pays et s'embarrasse peu de l'apprendre (1). L'historien Girard, né dans le pays de Galles, convient qu'il a été obligé d'appeler les hommes les plus versés dans la langue galloise pour traduire les poésies de Merlin ; il qualifie le texte original de barbarie bretonne (*britannica barbaries*); enfin, il avoue que si beaucoup de Bardes savaient par cœur ces anciennes poésies, très-peu les avaient par écrit : *à britannis Bardis verbotenus penès plurimos, scripto verò penès*

(1) Abælardi epist. 1.

paucissimos retenta (1). Il paraît même que le langage bas-breton choquait dès le IXe. siècle les oreilles françaises. Ecoutons un religieux de l'abbaye de Fleury, qui traduisit en latin à cette époque la vie de St. Paul de Léon : « J'ai « trouvé, dit-il, la vie de ce Saint écrite en « langue armoricaine, et cette langue inusitée « rebute les gens studieux. Mais que mes lec- « teurs se rassurent ; si j'ai conservé des noms « bretons dans ma traduction, c'est que je n'ai « pu faire autrement, et je réponds que j'en ai « élagué un grand nombre (2). » Ainsi, pour vaincre cette répugnance des gens de lettres pour la langue armoricaine, il fallut sans doute

(1) Usserius, loco suprà citato.

(2) Hujus sancti viri gesta scripta quidem reperi, sed britanniâ garrulitate ita confusa, ut legentibus fierent onerosa..... Inauditum locutionis genus quosque studiosos à lectione summovebat..... Nec turbetur lectoris animus absonis Britonum nominibus quæ interposuimus, quia hæc vitare ex toto non potuimus ; vitavimus quidem plurima, etc. *Bolland. acta ss. ad diem duodecimam martii.*

les rapports nécessaires et intimes entre les Bretons et les Normands, et surtout le goût de l'étude toujours dominant chez les derniers, pour leur faire prendre celui de la langue et de la littérature de l'Armorique.

C'est encore un Normand qui fait revivre ici les titres littéraires de la Bretagne; mais c'est aux littérateurs de cette province de les multiplier par de nouvelles recherches, et de les faire valoir pour l'honneur de leur pays.

C'est pour les y engager que je termine mes Recherches sur les Bardes, en leur citant l'opinion du savant La Croze sur l'antique littérature de leur province : tous les Romans de chevalerie, dit-il, doivent leur origine à la Bretagne et au pays de Galles, dont notre Bretagne est sortie. Le Roman d'Amadis de Gaule commence par Garinter, roi de la petite Bretagne (*poquenna Bretonne*), et ce roi fut aïeul maternel d'Amadis. Je ne dirai rien de Lancelot du Lac et de plusieurs autres qui sont tous Bretons. Je n'en excepte point le

Roman de Perceforest, dont j'ai vu un très-beau manuscrit dans la Bibliothèque du Roi de France; il y a une fort belle préface sur l'origine de notre Bretagne armorique. Si ma santé le comportait, je m'étendrais davantage, et je pourrais fournir un supplément assez amusant au Traité du docte Huet sur l'*Origine des Romans* (1).

(1) Hist. de la vie et des ouvrages de M. La Croze.

LIVRE DEUXIÈME.

DES JONGLEURS.

CHAPITRE PREMIER.

Des différens noms donnés aux Jongleurs.

Les Jongleurs furent, dans le moyen âge, un ordre d'hommes qui, unissant l'art de la poésie à celui de la musique, chantaient sur différens instrumens des vers de leur composition et quelquefois de celle des autres. Souvent ils accompagnaient leurs chants de gesticulations et de tours d'adresse qui pouvaient amuser les spectateurs ; de là sans doute leur nom de *Jongleors*, *Jugleours*, *Juglers* et *Jongleurs*, du mot latin *joculator*, qui vient lui-même de *jocus*.

Avant la conquête de l'Angleterre par les Normands, les Anglo-Saxons nommaient les Jongleurs *Gleemen*, c'est-à-dire *hommes de la musique* ou *musiciens*; mais après la conquête, les Anglo-Normands leur donnèrent le nom de *Jongleurs*, qu'ils altérèrent de diverses manières.

Sur le théâtre, les Jongleurs prenaient le nom de *Mimes* et d'*Histrions*, que les Romains donnaient à leurs acteurs, *Mimi et Histriones*.

Lorsqu'ils mêlaient à leurs chants des récits en prose, ou lorsqu'ils débitaient des contes et des *dicts* ou *dictiés* en vers, on les nommait *Conteors*, *Conteours* ou *Conteurs* et *Diseurs*.

Souvent aussi on les appelait *Fableors*, *Fableours* et *Fabliers*, lorsqu'ils récitaient des fabliaux ou des fables; *Gesteours* ou *Gesteurs*, lorsqu'ils chantaient des Romans auxquels ils donnaient eux-mêmes le nom de *Chansons de Gestes*; et *Harpeours*, *Harpeurs*, lorsqu'ils accompagnaient leurs chants avec la harpe.

Enfin les Jongleurs marchaient souvent en troupe, accompagnés de joueurs d'instrumens

de toute espèce, de faiseurs de tours, de bouffons, de danseurs, etc., qui se réunissaient à eux; alors on leur donnait chez nous le nom de *Menestrels* ou *Menestriers*, et chez les Anglo-Normands celui de *Minstrels*, dénominations dérivées du latin barbare *Ministelli* et *Menestralli*. Mais le nom de Jongleur est plus ancien que celui de Menestrel; du reste, ces deux noms sont ceux qu'on trouve plus souvent employés dans le moyen âge.

A ces définitions préliminaires, ajoutons encore pour plus de clarté,

1°. Que le mot *Jonglerie* n'eut pas dans l'origine le sens que nous lui donnons aujourd'hui, qu'il désigna positivement un art libéral, et qu'il n'eut, dans la suite, une acception avilissante que lorsque les Jongleurs l'eurent eux-mêmes avili par leur conduite. C'est de là que Jean de Salisbury, après leur avoir donné les noms de *Mimi*, *Salii*, *Saliares*, *Balatrones*, *Æmiliani*, *Gladiatores*, *Palæstritæ*, *Gignadii*, *Præstigiatores*, *Malefici*, ajoute : et

toute la bande des Jongleurs, *et tota Joculatorum scena* (1);

2°. Qu'il ne faut pas confondre les Jongleurs avec les Trouvères; que ceux-ci se bornèrent à *trouver*, c'est-à-dire à composer des ouvrages en vers, et qu'ils négligèrent ordinairement de les chanter en public; qu'ainsi les Trouvères n'étaient pas Jongleurs, tandis que les Jongleurs, au moins dans les premiers siècles de la langue française, furent presque toujours des Trouvères; que les poètes simplement Trouvères prennent ordinairement le titre de *Maître clerc*, ou de *Clerc lisant*, titre qui à cette époque désignait un homme instruit, un homme de lettres; qu'enfin quelquefois ils ajoutent au titre de *clerc* celui de leur pays : ainsi Robert Wace se dit *Clerc de Caen*, Guillaume *un Clerc qui fut Normand*, *etc.*

---

(1) De nugis curialium, lib. 1. cap. 8.

CHAPITRE II.

De l'origine des Jongleurs.

Les Bardes étaient les poètes des Celtes ou Gaulois. Leur occupation, suivant les anciens historiens, était de célébrer dans leur poésie les héros de la nation, ou de censurer les actions des particuliers dont la vie ne répondait pas à leurs devoirs; ils chantaient leurs vers en s'accompagnant eux-mêmes avec des instrumens qui approchaient beaucoup de la lyre, et qui paraissent souvent avoir été la harpe. Telle était pour eux l'estime générale des Gaulois, que, lorsqu'ils se présentaient au milieu des combats, leur présence arrêtait l'ardeur des combattans, et que souvent on s'en rapportait à eux pour régler

les conditions de la paix (1). Ils voyageaient donc librement de province en province, d'un pays dans un autre, et partout on respectait leur caractère, comme on admirait partout leurs talens.

C'est de ces anciens poètes que quelques écrivains modernes, comme Ducange, Henri de Valois, Muratori, etc., font descendre les Jongleurs (2); d'après les notions qui nous restent sur les anciens Bardes, on trouve beaucoup de rapports entre leurs travaux littéraires et ceux de nos premiers poètes français, et même entre les mœurs des uns et des autres.

En effet, Posidonius d'Apamée, qui vivait

---

(1) Diod. Sicul., hist. liv. 5. — Ammian. Marcell., hist. lib. 15.

(2) Ducange, verb. Ministelli. — Henr. Valesius, in notis ad libr. 15. — Ammian. Marcell., Muratori, antiq. med. ævi, vol 2, disser. 29. — Percy's reliques of ancient poetry, vol. 1.

40 ans avant l'ère vulgaire, nous a tracé un portrait des Bardes de son tems, et s'il eût eu à nous peindre des Jongleurs du moyen âge, il n'eût certainement pas emprunté d'autres couleurs : les Celtes, dit-il, lorsqu'ils font la guerre, conduisent avec eux des compagnons de table qu'ils nomment *parasites*, et qui chantent leurs louanges. Ces poètes font la même chose dans les assemblées publiques, ou chez les particuliers qui veulent les entendre, et on donne le nom de *Bardes* à ceux qui célèbrent ainsi par leurs chants, les actions des hommes illustres ou qui font l'éloge de leurs patrons (1). Ailleurs, Posidonius dit que leurs louanges étaient souvent dictées par l'adulation, mais qu'on n'en récompensait pas moins ces poètes en leur donnant des sommes considérables d'or et d'argent, tant les Celtes étaient flattés des éloges qu'ils leur prodiguaient (2).

(1) Posidon. Ap. Athen., libr. 6.

(2) *Ibidem*, lib. 4.

Diodore de Sicile, qui écrivait à la même époque, vante également les talens des Bardes pour l'éloge des grandes vertus et pour la censure du vice (1).

Strabon et Lucain, dans le Ier. siècle de l'ère vulgaire, Elien dans le IIIe., Ammien Marcellin dans le IVe., et le poète Prudence dans le Ve., attestent également que les Bardes chantaient les faits héroïques et surtout la bravoure de ceux qui mouraient en combattant pour la patrie (2).

Après ces époques, on ne trouve aucune mention des Bardes dans notre histoire. Mais si ces poètes ne sont mentionnés ni dans les capitulaires des rois de la première race, ni dans les annales du même tems, ce silence ne doit pas faire contester leur existence. L'invasion des peuples barbares, loin de leur préjudicier, dut au contraire les faire maintenir avec plus d'éclat. En effet, toutes les

(1) Diod. Sicul, lib. 5.

(2) Voyez page xj et suiv. du Disc. prélim.

nations de race gothique, ne conservaient leur histoire que par des chants qu'ils savaient par cœur, et qu'ils répétaient au moment des combats (1). Alors les Bardes gaulois durent plus facilement que jamais exercer leur art en passant sous l'empire des Francs, qui ne voulaient consacrer leurs exploits que par des vers. Aussi Clovis Ier., après la bataille de Tolbiac, en 496, demande-t-il un de ces chantres ; celui qu'on lui envoie n'est qualifié ni de Barde, ni de Jongleur, il est appelé *Citharœdus*, joueur de harpe; expression qui dans le moyen âge désigne ordinairement un Jongleur, comme dans les tems plus anciens la harpe désignait un Barde (2). Le poète Fortunat parle également dans le VIe. siècle de ces poètes qui chantaient encore de son tems les grands personnages de la France; il appelle leurs ouvrages des Lais (*Leudos*), et, comme

(1) Jornandes, de Gothis.

(2) Cassiodor., lib. XI, epist. 41.

nous l'avons déjà dit, il affirme qu'ils accompagnaient leurs chants avec la harpe; mais il ne donne à ces auteurs ni le nom de Bardes ni celui de Jongleurs (1). Ainsi, l'office du premier subsista toujours, mais son nom cessa d'être en usage. Sous la seconde race, on y substitua celui de Jongleur, et on trouve ces poètes sous cette dernière dénomination, souvent mentionnés dans les capitulaires des princes carlovingiens; dans les historiens du VIIIe. et du IXe. siècle, ils étaient même si goûtés, que les évêques, les abbés et les abbesses en avaient auprès d'eux en titre d'office, puisqu'un capitulaire de l'an 789 leur interdit cette jouissance.

Si l'on demande la cause du changement du nom de Barde en celui de Jongleur, nous répondrons que ces poètes commencèrent à dégénérer sous les rois de la deuxième dynastie. L'ancien caractère des Bardes était sérieux et

(1) Suprà, p. 46.

même sacré; leurs chants étaient graves, leurs sujets ordinairement relevés, et leur ton toujours proportionné à la noblesse de leur sujet; mais, dans le VIIIe. et le IXe. siècle, il paraît qu'ils oublièrent l'antique gravité de leurs fonctions : de là les censures sévères portées contre ces poètes et contre leurs auditeurs par les capitulaires et les conciles; de là le nom de Jongleur, qu'on commence à leur donner sous les Carlovingiens. Aussi les trouve-t-on à la cour de Louis le Débonnaire, occupés à faire rire les spectateurs, et empruntant pour cela le ton et les manières capables de produire cet effet.

Malgré cette dégénération, si nous rapprochons la conduite et les fonctions des Bardes de celles des Jongleurs, nous trouverons, depuis le Ier. siècle avant J.-C. jusqu'au XVIe. de l'ère vulgaire, l'identité la plus frappante.

Suivant Posidonius, les Bardes accompagnaient les guerriers gaulois au milieu des

camps et chantaient les exploits des hommes illustres de la nation. Les chants héroïques des Jongleurs, célébrant la victoire remportée en 868 par Charles le Chauve sur le comte Gérard, sont attestés par la chronique d'Albéric de Troisfontaines (1). Les Jongleurs normands chantent les hauts faits de Charlemagne et de Rolland, avant la fameuse bataille d'Hastings, qui soumit l'Angleterre en 1066 à Guillaume-le-Conquérant; et en 1096, les confédérés de la Bourgogne, marchant contre la ville de Chastillon, se font précéder par un Jongleur qui chante les exploits de leurs ancêtres.

Suivant Posidonius, les Bardes vivaient aux dépens des grands qu'ils accompagnaient, et nous trouvons des Jongleurs attachés à la cour de Charlemagne et de Louis le Débonnaire; à celle de Richard 1er., duc de Normandie, de Guillaume-le-Conquérant et des rois ses successeurs. Enfin, on peut lire

(1) Alberici chron. ad an. 868.

dans la *Bible Guiot* de Provins la longue énumération des différentes cours des princes et des barons de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, où ce Jongleur avait été admis pendant la seconde moitié du XIIe. siècle.

Suivant le même Posidonius, les Bardes célébraient les grands hommes de la Gaule par des éloges souvent outrés ; il le prouve par l'exemple de ce Luernius qui, long-tems avant l'ère vulgaire, gouvernait l'Auvergne, tenait déjà une espèce de cour plénière, et y recevait les fades louanges des Bardes. L'historien Rigord, qui vivait sous Philippe-Auguste, reproche également aux Jongleurs d'employer envers les grands le langage de la plus basse adulation (1).

Les Bardes chantaient leurs vers dans les assemblées publiques, et l'on voit les Jongleurs assister aux mariages des princes, aux cours plénières tenues par les Rois, aux tour-

(1) Athen. libr. 4. — Rigord, ad an. 1185.

nois et aux fêtes qui en étaient la suite, etc. Les Bardes chantaient même dans les maisons particulières ; et les Jongleurs, dans le XIIe. et le XIIIe. siècle, vont chanter leurs Romans d'amour ou de chevalerie, de *castel* en *castel*, pour réjouir les Barons et leurs dames.

La personne des Bardes était sacrée ; ils pénétraient avec sûreté dans les camps des ennemis, et on les y entendait avec plaisir accompagner leurs chants de la harpe. Or, les Jongleurs avaient le même avantage dans le moyen âge. Alfred le Grand, roi d'Angleterre, pénètre dans le camp des Danois, et Aulaff, roi de Danemarck, passe dans celui d'Athelstan, roi d'Angleterre, déguisés l'un et l'autre en Jongleurs, pour explorer la position et la force des ennemis : et le principal caractère de ce déguisement, marqué par les historiens, est surtout d'avoir la harpe à la main (1).

(1) Malmesb., lib. 2., cap. 4 et 6. Ingulfus, hist., p. 889.

Les Bardes, suivant Posidonius, recevaient de grandes sommes d'argent en récompense de leurs chants; les Jongleurs ne recevaient pas seulement des rétributions de la même espèce, mais on leur donnait encore des chevaux, des manteaux d'hermine et des habits précieux; en un mot, tel était le plaisir qu'ils procuraient par leurs chants, que, suivant l'historien Rigord, les Princes et les grands Seigneurs faisaient souvent à ces poètes cadeau de vêtemens qui leur avaient coûté depuis vingt jusqu'à trente marcs d'argent, et que souvent ils n'avaient portés que quelques jours (1).

Enfin, les Bardes formaient des corporations sous la protection des lois; nous lisons dans celles de Howel Dha, qui régnait sur le pays de Galles en 900, que ces poètes avaient, dans ses états, des établissemens régulière-

(2) Posidon., loco cit. — Rigord., ad an. 1185.

ment constitués ; en fixant leurs différens rangs, il marque leurs différens devoirs et les émolumens attachés à leurs fonctions ; le prince nomme leurs chefs, et celui qui est placé à la tête des Bardes de la cour, était ordinairement le fils ou le neveu du Roi (1). Or, les Jongleurs formaient aussi des corporations dans les principales villes de la France; nos Rois leur donnèrent des réglemens, et ils leur nommèrent des chefs avec le titre de *Roi des Jongleurs* (2).

D'après ces renseignemens, il nous semble impossible de ne pas reconnaître, sous le nom de Jongleurs, les Bardes des anciens Gaulois, et seulement avec ces différences que le temps apporte nécessairement dans les institutions humaines.

Observons d'ailleurs que des événemens politiques et religieux, comme l'établissement

(1) *Howel leges*, p. 36 et seq.

(2) Ordonnances des Rois de France, *passim*.

du Christianisme dans les Gaules et l'invasion des peuples Barbares dans les diverses parties du même pays, durent concourir au maintien des Bardes sous une autre dénomination.

En effet, après que la Religion chrétienne eut supprimé les jeux du cirque, établis par les Romains dans nos principales villes, et qu'on trouve encore subsistans sous quelques-uns de nos Rois de la première race; après que les peuples de race gothique eurent envahi l'empire d'Occident, et que la langue latine, altérée et corrompue par le mélange des vainqueurs et des vaincus, eut mis les derniers dans l'impossibilité d'entendre les chefs-d'œuvre de l'art dramatique, les spectacles furent nécessairement abandonnés; mais il fallut aussi nécessairement en créer de nouveaux, ou du moins il fallut créer d'autres amusemens pour le peuple : alors l'art des Jongleurs, ou plutôt celui des Bardes, sous un autre nom, dut recevoir un bien plus grand développement.

L'invasion des Norwégiens et des Danois vint ensuite donner à cet art un nouveau lustre. Le savant évêque de Dromore, dans son *Essay on the ancient minstrels in England*, prouve très-bien que les Normands amenèrent avec eux des Scaldes norwégiens. Ces poètes étaient une espèce d'*improvisateurs*, qui accompagnaient toujours les Rois et les grands personnages chez les peuples du Nord, et qui chantaient leurs exploits ; leur personne était inviolable, et leur art regardé comme divin, puisqu'on en attribuait l'invention à Odin, le père des Dieux chez ces peuples. Leur mythologie, comme celle des Grecs, prêtait à la poésie ses images ; elle élevait leur imagination et les disposait à recourir au merveilleux. Enfin, si nous en croyons les historiens, le Scaldisme était parvenu à son point de perfection, lorsque Rollon vint s'établir en Normandie en 912 (1).

(1) Reliques of ancient english poetry, vol. 1.

Nous pensons donc, avec le savant prélat, que des Scaldes norwégiens se fixèrent dans notre province. Déjà nous avons vu le Scalde Sigvatur composer à Rouen l'histoire de son voyage dans cette capitale où il était venu commercer. Peringskiold parle de cet ouvrage comme d'un recueil de pièces en vers, auxquelles l'auteur avait donné le titre de *Chansons Occidentales*, et il en rapporte plusieurs morceaux (1).

Enfin, les Scaldes se perfectionnent et se perpétuent sous les Ducs descendants de Rollon; et se confondant avec les Jongleurs neustriens, ils forment bientôt sous ce dernier nom une corporation intéressante. Alors, il dut s'élever entre eux une heureuse rivalité, qui dut produire une noble émulation; c'est peut-être à elle qu'on doit les premiers poètes français qui ont commencé notre

(1) Hist. Regum septentrion. à Snorrone, edente Johan. Peringskiold, p. 156.

littérature, et les premiers genres de poésie dont elle a fourni des modèles. Qui sait même si le feu poétique de ces premiers chantres normands ne fut pas porté dans la Sicile, lors de la conquête de cette île par nos compatriotes ? Qui sait si les poètes Siciliens, qui chantèrent les premiers dans la langue vulgaire de l'Italie, ne furent pas formés par les poètes normands, et si leurs accents retentissant dans l'Italie, ne pénétrèrent pas jusque dans la Provence ? Ce que nous proposons comme des doutes, Fauchet ne balance pas à l'affirmer presque comme une vérité (1). Muratori est du même sentiment, et il pense avec Crescimbeni que l'Italie n'a rien pris ni reçu des Provençaux (2). Long-temps avant eux, Guillaume de la Pouille, historien des Normands siciliens, avait fait connaître le zèle qu'ils mettaient à répandre

(1) Fauchet, de la langue et de la poésie franc. liv. 1, chap. 7.

(2) Muratori, antiq. med. ævi Dissert. 24., vol. 3.

leur langue dans les royaumes de Naples et de Sicile, qu'ils avaient conquis (1). Or, un peuple, jaloux de propager sa langue, désire par là-même de faire connaître sa poésie. Ainsi, du mélange du Scaldisme et de la Jonglerie neustrienne peuvent très-bien être sortis les Trouvères siciliens, les Trovatores italiens et les Troubadours Provençaux. Mais, je le répète, ce sont des doutes que je propose, et je n'affirme rien, quoique l'autorité des auteurs que je viens de citer, soit d'un grand poids.

(1) Moribus et linguâ, quòcumque venire videbant,
Informant propriâ gens efficiatur ut una.

CHAPITRE III.

Des Ouvrages littéraires des Jongleurs.

Les ouvrages des Jongleurs peuvent être divisés, 1°. en Chansons de gestes ; 2°. en Pièces de théâtre ; 3°. en Pièces légères et fugitives.

ARTICLE Ier.

DES CHANSONS DE GESTES.

On entendait dans le moyen âge par *Chansons de gestes*, des ouvrages contenant le récit de faits héroïques vrais ou supposés, que les Jongleurs chantaient en s'accompagnant avec la harpe, la vielle ou

violon et avec la rote ; car, c'est toujours avec l'un de ces instrumens qu'ils sont représentés par les auteurs , et peints dans les manuscrits.

Les peuples barbares qui fondirent sur l'Empire Romain , et qui définitivement l'anéantirent, n'avaient d'autres annales que leurs chansons. Leur histoire n'était écrite que pour être chantée (1). Les Bardes , en célébrant les exploits des grands hommes de la Gaule, furent par-là même nos premiers historiens; ce sont sans doute des chants historiques de cette espèce que le poète Fortunat nommait des *Lais*, et l'historien Eginard des *poésies antiques et barbares*, que Charlemagne s'amusait à copier , que le roi Alfred apprenait par mémoire, et qu'Albéric de Troisfontaines appelle des *chansons héroïques* (2).

---

(1) Tacit. de morib. Germanor.

(2) Fortunat. epist. ad Lupum comit. Campan. — Egi-

Les Jongleurs, que nous regardons comme de véritables Bardes, travaillant dans le même genre, continuèrent, du moins pendant quelque temps, de transmettre les faits de l'histoire; mais peu à peu la fiction s'introduisit dans leurs poésies : de là, cette foule de Lais et de Romans qui formèrent notre première littérature française, et que les Jongleurs et les Trouvères appelèrent des *Chansons de gestes.*

Les Lais sont plus anciens que les Romans, comme nous l'avons prouvé en traitant particulièrement des ouvrages des Bardes armoricains et gallois.

Quant aux Romans, la langue française ayant été appelée dans l'origine *Langue Romane*, on donna le nom de *Romans* aux premiers essais de nos poètes dans cette langue, soit que leur sujet fût fabuleux, historique

---

nard, cap. 29. — Asserius, Alfredi vita, p. 43. — Alberici chron. ad an. 869.

ou même religieux ; mais dans la suite, ce nom ne resta qu'aux seuls ouvrages que nous appelons et qualifions ainsi aujourd'hui.

On doit distinguer plusieurs espèces de Romans ; mais nous nous bornons à traiter de celles dont s'occupèrent particulièrement les Jongleurs, c'est-à-dire des *Romans d'amour* et des *Romans de chevalerie*.

Les Romans d'amour contenaient simplement le récit d'aventures amoureuses, comme les Romans d'Aucassin et Nicolette, de Flore et Blancheflore, de la Chastelaine de Vergy, etc.

Les Romans de chevalerie se divisent en plusieurs espèces :

1°. Les Romans de la Table Ronde, qui sont l'histoire fabuleuse du roi Artur et des autres Chevaliers de l'ordre institué par ce prince. On les subdivise en Romans de la Table Ronde proprement dits, comme le Roman du Brut d'Angleterre, ceux de l'Atre périlleux ou de Gauvin, de Merlin, de Meliadus

de Leonais, etc., et en Romans du St.-Graal, comme les Romans de Tristan, de Lancelot du Lac, de Perceval le Gallois, etc.;

2°. Les Romans de Charlemagne, qui sont également l'histoire fabuleuse de ce prince et celle de chacun de ses paladins, comme le Roman de cet Empereur attribué au faux Turpin, les Romans d'Ogier le Danois, de Garin de Lorraine, de Guillaume d'Acquitaine, *alias*, le Marquis au Court-nez, etc.;

3°. Enfin les Romans de chevalerie, qui n'ont aucun rapport au roi Artur ni à Charlemagne, et qui sont tout-à-la-fois Romans d'amour et de chevalerie, comme les Romans de Guy de Warwick, de Beuves de Hanstone et de sa mie Josiane, de Jean et de Blonde d'Oxford, de Robert-le-Diable, etc.

Tous ces anciens Romans, écrits en vers, remplis de faits héroïques et d'aventures merveilleuses, étaient chantés par les Jongleurs, qui les appellent eux-mêmes *Chansons de gestes*; ces ouvrages ainsi chantés fai-

saient les délices des siècles du moyen âge.

C'est en Normandie qu'on trouve les premières preuves de cette antique littérature des Jongleurs. Après l'invasion de cette province par les hordes du Nord, les vainqueurs s'attachèrent plus fortement que jamais aux Scaldes qu'ils avaient amenés avec eux, parce qu'ils leur chantaient l'histoire du pays qu'ils avaient quitté, et la gloire qu'ils avaient acquise en conquérant celui qu'ils occupaient. Mais lorsque le repos et la civilisation eurent adouci leurs mœurs, lorsque le Christianisme, qu'ils embrassèrent, leur eut fait perdre de vue et leurs Dieux et cette Mythologie scandinave qui embellissait leur poésie, leurs Scaldes ne tardèrent pas à se familiariser avec la langue du pays, et à la faire passer dans leurs chants. Bientôt, se réunissant aux Jongleurs neustriens, ils chantèrent avec eux des faits historiques que leur imagination s'amusa, sans doute, à orner des charmes de la fiction,

En effet, Robert Wace, qui écrivait à Caen, dans la seconde moitié du XIIe. siècle, son histoire des Ducs de Normandie, rapporte que dans son enfance, c'est-à-dire à la fin du siècle précédent, il avait entendu les Jongleurs chanter l'histoire de Guillaume-Longue-Epée, le second de nos Ducs, mort en 943; mais il rejette comme suspects des faits qu'ils attribuaient à ce prince dans leurs chants; il refuse de les insérer dans son ouvrage, parce qu'il ne les trouvait pas suffisamment constatés (1). Ainsi, dans le XIe. siècle, et peut-être dès le Xe., les Jongleurs, en altérant les faits historiques, composaient déjà de véritables Romans.

Dans le discours du duc Guillaume à son armée, avant la bataille d'Hastings en 1066, ce prince rappelle à ses Normands les plus célèbres exploits de leurs ancêtres, et entre autres, la victoire remportée sur le Diable par

(1) Roman de Guill. Longue-Epée.

le duc Robert. Nos Jongleurs avaient donc déjà inventé les fables qui furent la base du Roman de ce duc; ces poètes qui, dans l'origine, n'étaient que de simples historiens, avaient donc commencé à forger des histoires romanesques, et les avaient fait goûter par le charme du merveilleux que, dans ces temps grossiers, on ne savait pas distinguer de la vérité (1).

A la même bataille qui soumit l'Angleterre aux Normands, ce fut en chantant les fabuleux exploits de Rolland, que le Jongleur Taillefer commença le combat; il joignit même à ses chants des tours d'adresse, en jetant plusieurs fois en l'air sa lance et son épée, et en ressaisissant toujours l'une et l'autre par la pointe (2).

M. de Tressan a prétendu que cette chan-

(1) Henr. de Huntigdon, ad an. 1066.

(2) Malmesbur. lib. 3. — Math. Westmins, ad an. 1066. Rad. Hygden. lib. 3. — Geff. Gaimar et Rob. Wace.

son devait se retrouver chez les paysans des Pyrénées qui battirent Charlemagne au retour de ses guerres d'Espagne, et sur la foi d'un homme qui lui avait dit bien connaître ces peuples, il nous a donné une traduction libre d'un couplet de cette chanson (1). Mais qui croira que ces vainqueurs de l'armée de Charlemagne à Roncevaux auront oublié leur propre gloire pour célébrer celle des vaincus, que ceux qui avaient occasionné la mort de son neveu Rolland, nous auront appris à le chanter comme un héros ? ou bien, enfin, qui pourra croire que ces peuples qui ne parlent encore que le Cantabre et le Basque, auront conservé depuis mille ans une chanson composée en l'honneur d'un Empereur et de ses capitaines qu'ils avaient battus ? Rejetons promptement une opinion aussi invraisemblable.

M. de Paulmy soutient aussi qu'il a trouvé

(1) La Borde, Essais sur la musique, vol. 2, p. 143.

des restes de cette chanson épars dans nos anciens Romanciers, et avec ces fragmens il nous l'a donnée en style moderne. Mais il eût été bien plus important pour l'histoire de la langue et de la poésie française de publier, dans leur pureté native, ces restes précieux, que de les travestir en d'autres vers qui nous peignent tout au plus l'officier français au tems de Duguesclin et nullement sous Charlemagne; disons donc que cette pièce est un pur jeu d'esprit, et non la chanson du Jongleur Taillefer (1). D'ailleurs, j'avoue que, quoique j'aie bien étudié les manuscrits de nos anciens Romans dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et de Belgique, je n'ai pas été aussi heureux que M. de Paulmy, pour trouver quelques vers de la chanson de Rolland.

M. Sharon-Turner veut qu'au lieu de la chanson de Rolland, les Normands aient

(1) Burney's, hist. of the music., vol. 2, p. 275.

chanté celle de Rollon, leur 1er. duc (1). L'abbé Prévost avait émis, avant lui, cette opinion (2), et au premier abord, elle paraît très-vraisemblable; il était en effet tout naturel que les Normands célébrassent les exploits du prince qui avait conquis la province où ils étaient établis, et qui en avait partagé le territoire avec eux. A l'appui de son opinion, M. Turner cite quelques chroniques latines où le nom de Rollon est traduit par *Rotholandus* et *Rollandus*, traduction qui, prêtant facilement à la confusion des noms de Rolland et de Rollon, aura peut-être occasionné la méprise. La critique semble donc prescrire d'examiner si la chanson de Rolland ne doit pas être reportée à des siècles postérieurs à l'année 1066; c'est pourquoi nous n'émettons aucune opinion sur ce point. Mais que ce soit la bravoure de Rolland ou les exploits de Rollon, il est tou-

(1) Hist. des Anglo-Saxons.

(2) Vie de Guill. le Conquérant.

jours constant qu'on chantait dans le XIe. siècle des *chansons de gestes* composées par les Jongleurs.

M. Ellis soutient également que les Normands ont chanté les gestes de Rollon, et non la chanson de Rolland (1).

---

(1) *Specimens of early metrical romances*, v. 1, p. 29.

Les Littérati anglais observent sur la chanson de Rolland :

1°. Que les historiens normands et anglo-normands du XIe. siècle n'en parlent pas, quoiqu'ils rapportent en détail les faits de la bataille d'Hastings ; elle n'est mentionnée que par ceux du XIIe., du XIIIe. et du XIVe., qui se sont tous copiés d'après Guillaume de Malmesbury et Robert Wace,

2°. Que ce dernier historien, en parlant de cette chanson, dit :

Taillefer qui moult bien chantait
Sur un cheval qui tost allait,
Devant le Duc allait chantant
De Karlemaine et de Rolland
Et d'Olivier et des vassaux
Qui moururent en Ronchevaux.

Ces vers déterminèrent sûrement les Bénédictins, dans l'avertissement de leur 7e. vol. de *l'Histoire littéraire de la France*, à soutenir que la chanson de Rolland était tirée

Le goût pour ce genre d'ouvrage fut si général à l'époque du XIIe. siècle, qu'un grand nombre d'auteurs normands se livrèrent à des compositions de cette espèce. Raoul de Caen, dans la préface de son histoire de Tancrède de Grantmesnil, prince d'Antioche, écrite dans notre ville vers l'an 1115, se plaint amèrement de ses compatriotes qui ne voulaient travailler que des histoires romanesques, tandis qu'ils livraient à l'oubli l'histoire de

---

d'un Roman; en effet, il est évident que Wace avait lu le Roman du faux Turpin, et qu'il y avait pris les détails qu'il donne sur la bataille de Roncevaux. Mais ce Roman ne fut fabriqué que dans les 1res années du XIIe. siècle, puisqu'il y est question de la 1re. croisade; c'est alors par une licence très-déplacée que le poète fait chanter, en 1066, les exploits de Rolland à Roncevaux; elle peut même paraître déraisonnable : car, comment exciterait-on le courage d'une armée qui va combattre, en lui chantant la défaite du valeureux Rolland, et d'un aussi grand capitaine que Charlemagne.

Il en faut dire autant du témoignage de Guillaume de Malmesbury; il avait lu le Roman du faux Turpin sur les guerres de Charlemagne en Espagne, et les écrivains des siècles postérieurs n'ont été que ses copistes.

leur tems, et surtout celle de la 1re. croisade (1).

C'est à ces Jongleurs normands qu'il faut attribuer un très-ancien Roman d'Ogier, roi de Danemarck, autrement dit *Ogier le Danois*. Il est mentionné dans la chronique du faux Turpin, comme chanté depuis long-tems par les Jongleurs, et par conséquent, comme bien antérieur à cette chronique, fabriquée au commencement du XIIe. siècle. Quels autres poètes, en effet, que ceux de notre province, auraient pu traiter un pareil sujet? Il reposait sur l'histoire des anciens Rois du Nord, comme l'a très-bien prouvé Bartholin dans sa dissertation *de Holgero Dano*; or qui pouvait alors connaître cette histoire, sinon des Normands qui l'avaient apprise de leurs Scaldes? Mais il faut prendre garde de confondre ce

(1) Qui adinventiones fabulosas ordiuntur, et militias Christi tacent. *Rad. Cadom. hist. Tancred. ap. Bitarator. vol.* 5, *p.* 281.

Roman primitif que nous n'avons plus, avec deux Romans du même héros, qui ne furent composés que dans le XIIIe. siècle, savoir : le *Roman des enfances d'Ogier*, par le roi Adenès, et le *Roman d'Ogier*, par Raimbert de Paris, tandis que le premier, mentionné comme ancien par Turpin, au commencement du XIIe. siècle, appartenait certainement au XIe. (1)

Hugues, vicomte d'Avranches, est nommé comte de Chester en 1070 ; il tient tantôt en Normandie et tantôt en Angleterre, une cour brillante. Il y réunit l'élite de la chevalerie et des hommes de lettres de son tems; on s'y entretient sur l'histoire, et particulièrement sur les faits glorieux rapportés dans les légendes : et à cette occasion Orderic-Vital remarque que, dès cette époque, les Jongleurs

(1) Bartholin, de Holgero Dano.

s'étaient emparés de la vie de St.-Guillaume de Gellone, et qu'ils en avaient fait la matière de leurs chants. En effet, on retrouve la vie de ce Saint entièrement défigurée dans le fameux *Roman de Guillaume le Marquis au Court-Nez* (1), un des paladins de Charlemagne. Dans son *Roman du Brut d'Angleterre*, Robert Wace parlant du roi Artur et de ses chevaliers, atteste que tout ce qu'on trouve d'extraordinaire et même d'extravagant dans leur histoire, doit être attribué aux Jongleurs, qui, pour embellir leurs poésies, avaient inséré tant de fables dans cette histoire, qu'ils avaient tout fait passer pour des fables. Malmesbury et Chrétien de Troyes leur font les mêmes reproches; mais il leur fallait du merveilleux pour intéresser leurs auditeurs; de là celui qu'on trouve dans ces nombreux Romans composés dans le XIIe. et le XIIIe. siècle.

---

(1) Orderic-Vital, hist., p. 598.

Les Jongleurs normands et anglo-normands ne furent pas moins empressés de travailler dans la partie des Romans de Charlemagne. On peut même dire qu'ils furent les premiers à traiter ce sujet héroïque. Nous avons en vers français le Roman du voyage de ce prince à Constantinople et à Jérusalem, ouvrage dont le style annonce les premières années du XIIe. siècle. Il est très-différent de celui composé en latin sur le même sujet, vers la même époque, et qui n'a été mis en vers français que dans le XIIIe. : nous ferons connaître ailleurs ce curieux ouvrage.

Si dans les huit premières années du XIIIe. siècle, la France eut en prose deux traductions du Roman de Turpin, celle du comte Renaul de Boulogne et celle de Michel de Harnes (1), les Normands et les Anglo-Normands avaient aussi en prose et à la même

(2) Bibl. reg. Paris. n° 6985.

époque la traduction de cet ouvrage par Guillaume de Briane clerc de Garin fits Gerald chambellan du Roi d'Angleterre (1); leurs Jongleurs mirent également en vers le Roman de Turpin ou les guerres de Charlemagne en Espagne (2), celui de son expédition en Perse contre l'amiral qui voulait que le roi de France tînt de lui son royaume par foi et par hommage, celui de la Bataille en Aspremont, et enfin celui de son voyage à Jérusalem, bien différent de celui dont nous avons parlé ci-dessus (3). Les auteurs sont presque tous anonymes, il est vrai; mais la critique nous fait connaître que plusieurs appartiennent à l'Angleterre ou à la Normandie. En effet, les Paladins de Charlemagne sont presque tous nommés dans le Roman de Turpin; et comme il était glorieux de figurer à la suite de ce conquérant, les Jongleurs normands et anglo-normands crurent qu'ils de-

(1) Bibl. Norfol. n° 220.

(2) Bibl. Harl. n° 527.

(3) Brit. mus. bibl. reg. 15. E. VI.

vaient placer parmi ses compagnons d'armes, quelques uns de leurs Princes ou des hommes marquants de leur propre pays. Aussi dans quelques uns des Romans dont nous venons de parler, placent-ils Richard, duc de Normandie qui accompagne Charlemagne dans ses guerres d'Espagne, et qui délibère dans ses conseils, Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, qui suit le même Empereur avec l'archevêque Turpin à Jérusalem etc., tandis qu'on ne trouve pas ces personnages mentionnés dans les traductions faites ailleurs qu'en Normandie ou en Angleterre; ces intercalations se trouvent même dans des copies latines de ces Romans faites dans quelques abbayes de notre province (1).

On prétendrait en vain que ces anciens Romans n'étaient pas chantés par les Jongleurs, nous en avons encore plusieurs manuscrits

(1) Bibl. reg. Paris n°. 5997. mss. de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Preaux.

qui sont notés aux premières lignes de chaque alinéa ; mais comme les Jongleurs eux-mêmes dans le début, ainsi qu'à la fin de ces ouvrages, appellent chacun d'eux *chanson de gestes*, ou simplement *chanson*, nous allons en donner quelques extraits :

Oies signor, por Dieu le creatour,
Bone chanson, ainc n'en oistes meillor,
C'est de Guion a la fiere vigor
Qui de Hanstone tint la terre et l'onour
Etc. *Roman de Guy de Hanstone* (1).

Plaist vous oïr, bone gent honurée,
Bone chanson de bien enluminée,
Meillor de li ne puet estre cantée
Par Jugleor dite ne devisée
Etc. *Roman de Beuves de Hanstone* (2).

Oiez signurs Baruns, Deus vus creisse bunté,
Si vus dirai chanson de grant nobilité
De Karlun l'emperere, le fort rei coroné,
Le meillur ke fust en la cresticnté.
Etc. *Roman des guerres de Charlemagne en Espagne* (3).

(1) Bibl. du Roi n°. 2732.

(2) Ibidem, supplément n°. 5405.

(3) Bibl. Harl. n°. 527.

Allez a Deu signurs la chanson est finée
Et la compainie tute seit a lui comandée

Fin du même Roman.

Seignors or entendez, que Dieu vous beneie
Le glorieux du ciel le fils sainte Marie,
Une chanson de moult grant seigneurie;
Moult a été perdue, pieça ne fut ouie.
Etc. *Roman des guerres de Charlemagne en Perse* (1).

La Cour est departie et la chanson finée,
Dieu vous garisse tous qui l'avez escoutée,
Si que pas ne m'oublie qui la vous ay chantée.

Fin du même Roman.

Qui veult oïr les vers d'une bone chanson,
Si m'escote et soit cois, sans noise et sans tençon
Il oira telle estoire dont grant est le rénom.

Roman d'Alexandre. (2).

Seignor et dames, por Dieu or escotez,
Bone chanson jamais meillor n'orrez,
De fiere geste sont les vers bien assis
Etc. *Roman du Marquis au Court-nez.*

Allez vous en, la chanson est finie
Dieu vous benisse vous qui l'avez oie.

Fin du même Roman.

---

(1) Brit. mus. bibl. reg. 15. E. vi.

(2) Bibl. du Roi n°. 7100.

Seigneurs oiez chanson dont les vers sont plaisant,
N'est mie de la fable Ancelot et Tristant,
D'Artur ne de Gauwin dont on parole tant,
Ains est du plus hardi et du mieux combatant
Que oncque Dieu forma en ce secle vivant,
Ogier de Danemarche qui ot le cuer vaillant,
Qui tant guerroya Charles le Riche roy puissant....
Seigneurs or entendez chevaliers et sergant
Bourgoises et bourgois et sage clerc lisant....
Comment il combatit Charlemaine le grant
Etc. *Roman d'Ogier le Danois* (1).

On demandera sans doute comment les Jongleurs pouvaient chanter des Romans qui ont jusqu'à quinze et vingt mille vers, et quelquefois plus. Nous répondons que ces ouvrages, quand ils sont aussi étendus, sont ordinairement divisés en plusieurs parties que, dans ce tems là, on appelait des *Branches*, et qu'il est probable qu'à chacune d'elles, le Jongleur se reposait, ou qu'un autre Jongleur prenait sa place. Il suffit d'examiner ces ouvrages pour en être convaincu : chaque partie commence assez ordinairement par une invitation aux auditeurs

(1) Brit. mus. Bibl. reg. 16. E. VI.

pour soutenir leur attention, précaution inutile si cette attention n'eût pas été interrompue. On compte jusqu'à dix-sept Branches dans le *Roman de Perceval le Gallois*, et vingt dans celui de *Garin de Montglanne* et de ses enfans, Paladins de Charlemagne (1). D'ailleurs les Romans de chevalerie ne sont pour la plupart composés que d'une série d'aventures plus ou moins intéressantes qu'on pouvait détacher du corps de l'ouvrage, et sans doute les auditeurs étaient libres de demander au Jongleur d'en chanter une au lieu d'une autre. Quelquefois même, si nous en croyons Pierre de Potiers, chantre de l'église de Paris, dans le XIIe. siècle, quand un sujet ne plaisait pas aux auditeurs, ou les ennuyait, ils forçaient le Jongleur d'en chanter un autre.

Il est des Romans ou chansons de gestes écrits partie en vers et partie en prose; alors

(1) Bibl. du Roi, n°. 7523. — Brit. mus. bibl. reg. 20. D. XI.

les Jongleurs chantaient la première et récitaient la seconde, comme dans le *Roman d'Aucassins sire de Beaucaire et de Nicolette sa mie.* Quelquefois aussi on débitait des Romans entièrement versifiés, c'était lorsque les chevaliers avaient été blessés dans un Tournoi ou dans une bataille : ainsi Gérard de Nevers blessé dans un combat se fait lire ceux de la Table Ronde. Mais quand les blessures n'étaient pas dangereuses, on suivait l'usage : ainsi on lit dans le *Roman du Chevalier Vaillant et des deux filles de Blondel de Luxembourg :*

Quand les tables furent ostées
Les rotes se sont arotées
Pour dansier et pour faire feste ;
En chambres on chante de geste
Devant les chevaliers blessés
Etc. (1)

Aussi, comme nous l'avons dit ci-dessus, le Jongleur qui probablement chantait les victoires de Charlemagne en Perse, dans une

(1) Mss. de M. Douce.

pareille circonstance, termine sa chanson en disant aux malades :

> Dieu vous garisse touts qui l'avez escoutée
> Si que pas ne m'oublie qui la vous ai chantée ;

quelquefois enfin il y avait des Romans que les Jongleurs devaient lire, c'était lorsqu'il y avait dans le corps de l'ouvrage des chansons ordinaires ou des morceaux d'un autre Roman à chanter. Ainsi l'auteur *du Roman de Gérard de Nevers* qu'on appelle encore le *Roman de la Violette*, annonce dans le début de son ouvrage, qn'on va lire et chanter ; en effet un des personnages chante un morceau du *Roman du Marquis au Court-nez*, et ensuite, comme il le dit lui-même, *mainte courtoise chansonnette* (1).

Ce fut dans la seconde moitié du XIIe. siècle qn'on commença à se contenter de lire quelquefois les chansons de gestes dans les fêtes ; Robert Wace dans son *Roman du Rou*

(1) Bibl. du Roi n°. 7498.

écrit vers 1160, atteste cet usage en débutant ainsi.

> Pour remembrer des ancessours
> Les faits, et les dits et les mours
> Deit l'en les livres et les gestes
> Et les estoires lire as festes
> Etc.

Le roi Jean Sans-Terre écrit en 1205 à Robert Cornehill, vicomte de Kent, de lui envoyer sur le champ le Roman de l'histoire d'Angleterre, autrement *le Roman du Brut*, pour une fête qu'il donnait à ses barons à Northampton (1); mais l'introduction de ce genre de lecture ne fit point pour cela supprimer l'usage de faire chanter des Romans par les Jongleurs; il paraît seulement qu'on voulut rendre leur art quelquefois plus facile, ou moins bruyant pour les auditeurs. Ensuite dans le XIIIe. siècle on commence à faire quelques Romans nouveaux en strophes, tantôt sur la

(1) Mittatis etiam nobis, statim visis litteris istis, Romantium de historiâ Angliæ. — *Rot. litt. claus. an.* 6, *Johan. m.* 2.

même rime, et tantôt en rimes mêlées; les poètes anglo-normands en donnèrent le premier exemple dans leur *Roman de Guillaume-Longue-Epée, comte de Salisbury* (1); il fut suivi en France dans le XIVe. siècle; on mit en couplets de quatre ou cinq vers plusieurs des anciens Romans, comme celui de Guillaume d'Angleterre, de Robert-le-Diable, etc., etc.; mais il faut remarquer qu'alors ces ouvrages refondus perdirent souvent en France le nom de *Romans* et furent appelés des *Dits* ou *Dictiés* (2).

Au reste, il ne faut pas croire qu'il fût exclusivement réservé aux Jongleurs de chanter des Romans d'amour ou de chevalerie. Nous avons vu les Rois d'Angleterre et de Danemarck, déguisés en Jongleurs, pénétrer dans les camps de leurs ennemis, et n'y entrer qu'en chantant des chansons de gestes.

(1) Bibl. Coton. Julius, A. v.

(2) Mss. de Notre-Dame, M. 21.

Dans le *Roman de la Dame à la licorne et du Bel chevalier au lion*, ce dernier et l'Empereur se déguisent de la même manière, le premier, sous le nom de Jeannot, et le second, sous celui de Pierrot, pour une fête dans laquelle ils veulent figurer comme Jongleurs (1). L'étude des chansons de gestes et par conséquent de la musique, entrait donc dans le plan d'éducation du moyen âge. Aussi, Trebor, dans ses *Enseignemens* pour former un jeune homme, lui dit :

> Fiz, si tu sez contes conter,
> Ou chansons de gestes chanter,
> Ne te laisse pas trop proier
> Etc.

On s'amusait donc dans les sociétés de cet âge à apprendre et à chanter des ouvrages de cette espèce ; c'était une preuve de *gentillesse et de courtoisie*, suivant le langage de ces tems-là, que d'être instruit et habile dans cet

(1) Mss. de Bourgogne.

art. Souvent même il fut utile de le posséder : Ela, comtesse de Salisbury, ayant perdu ses parens en Angleterre, fut conduite en Normandie par ses tuteurs, et reléguée secrètement dans un château. Le roi Richard-Cœur-de-Lion, qui voulait donner cette riche héritière en mariage à son frère naturel Guillaume-Longue-Epée, fils de la belle Rosemonde, envoya un chevalier nommé Guillaume-Talbot, déguisé en pélerin, parcourir la province et chercher de castel en castel celui où la comtessse était retenue. Il fut assez heureux pour le découvrir ; mais il ne put y pénétrer qu'avec l'habit d'un Jongleur ; et comme il en avait les talens, parce qu'il savait beaucoup de chansons, suivant l'histoire (1), il fut introduit, il sut se faire goûter, et ayant trouvé le moyen d'instruire

(1) Et ut erat jocosus, et in gestis antiquorum peritus, ibidem gratanter fuit acceptus quasi familiaris. *Dugdale's, Baron., vol.* 1. *p.* 175.

la jeune Comtesse du message dont le Roi l'avait chargé, il la ramena en Angleterre où le mariage fut célébré.

En général, le récit des faits militaires et des aventures chevaleresques, plaisait beaucoup aux Normands et aux Anglo-Normands. Le Jongleur Chardry racontant aux Barons anglais la vie et les miracles du roi St.-Edmond, leur reproche d'aimer mieux entendre les Romans de Rolland et d'Olivier et ceux des douze Pairs, que la Passion de J.-C. Guillaume de Wadington, Trouvère anglo-normand, leur dit qu'à force d'entendre chanter les prouesses de ces Paladins, ils croyaient tous valoir Rolland, tandis qu'ils ne valaient pas la pie d'Olivier (1). Enfin, un versificateur moraliste du même pays et du même âge, les accuse de dureté envers les pauvres, tandis qu'ils dépensaient des sommes considérables pour faire peindre sur les murs de

(1) Traité des Péchez et des Peines.

leurs châteaux les exploits de Charlemagne et des douze Pairs, ceux des quatre fils Aymon, de Constantin, etc. (1).

Mais si les Jongleurs, lorsqu'ils étaient invités, chantaient volontiers des chansons de gestes les jours de la semaine, souvent ils refusaient de traiter des sujets profanes les jours de dimanche et de fête. Alors ils avaient des pièces saintes tirées de la Bible, des vies de Saints extraites de la légende, et enfin des contes dévots. Il nous reste un grand nombre d'ouvrages de ce genre, composés par les Jongleurs normands et anglo-normands du XIIe. et du XIIIe. siècle; ils avaient aussi des pièces propres à certains jours de fête, comme la Naissance et la Passion de J.-C., les fêtes de la Conception et de la Nativité de la Vierge, etc. Une des plus singulières est celle intitulée *la Cour du Paradis*: c'est Dieu qui voulant tenir une cour plénière le jour de la Toussaint, en-

(1) Petite somme des pechez, bibl. Harl., n°. 4657.

voie St.-Simon et St.-Jude y inviter tous les Saints. Le poète met plus de 600 vers à raconter cette fête ; il y fait chanter plusieurs Saints dont les cantiques sont notés dans le manuscrit. Une autre pièce, d'autant plus curieuse qu'elle est certainement antérieure à la *Divine Comédie* du Dante, est la *Descente de St. Paul aux Enfers, conduit par St. Michel* (1) ; nous en parlerons ailleurs. Dans toutes ces pièces, le Jongleur débute toujours comme dans les chansons de gestes, c'est-à-dire en s'adressant à des auditeurs.

C'était ordinairement dans leur vieillesse que les Jongleurs composaient ces pièces saintes ; ils regardaient ce travail comme un acte propre à expier les torts de leurs ouvrages profanes ; ils le confessent eux-mêmes au commencement de ces pièces religieuses, et nous verrons que les Trouvères les imi-

(1) Bibl. Cotton. Vespasian. A. vii. — Bibl. du Roi n°. 2560.

tèrent quelquefois dans cette espèce de pénitence. Mais les uns et les autres, en versifiant quelques vies de Saints, se permirent trop souvent d'altérer leurs légendes, en y insérant de faux miracles. Le goût de leur siècle pour les faits merveilleux était si décidé, qu'ils crurent sans doute ne pouvoir mieux se faire écouter qu'en s'y conformant. Aussi le savant Mabillon déclare-t-il qu'on avait en Normandie et dans la Bretagne armoricaine plus altéré les légendes que dans les autres provinces de la France (1), altération peu étonnante chez les Bretons qui, descendans des anciens Celtes, avaient conservé, avec des restes de leur mythologie, leur crédulité et leur goût pour le merveilleux; elle étonnera encore moins chez les Normands. Sortis d'un peuple qui ne trouvait de gloire que dans les aventures périlleuses et au milieu des dangers, ils voulurent sans doute que

(1) Præfatio ad acta ss. Ordin. sancti Benedicti.

leurs Saints fussent des hommes à prodiges et aussi extraordinaires que leurs héros.

Mais parmi les Jongleurs qui travaillèrent en Angleterre dans le genre des pièces saintes, nous devons surtout faire connaître celui qui mit en vers, dans le XIVe. siècle, les *Miracles de la Ste. Vierge*, comme Gautier de Coinsy l'avait fait en France vers la même époque. Ces histoires, dont l'authenticité n'est pas toujours démontrée, ou plutôt ces contes dévots tenant aux chansons de gestes par les prodiges et le merveilleux, ne doivent pas en être séparés. L'auteur, à chaque conte, s'adresse toujours à l'assemblée qui l'écoute, et surtout aux barons et à leurs dames. Ainsi, c'est très-probablement un Jongleur; nous disons probablement, parce que nous aurons occasion de voir qu'on lut quelquefois publiquement des pièces saintes dans les églises d'Angleterre. L'auteur avait voyagé en France, en Italie et en Allemagne, et les miracles qu'il rapporte sont des événemens qu'on lui

avait racontés dans ces différens pays ; ils sont au nombre de cinquante-huit, et plusieurs sont opérés en Normandie et en Angleterre, voici les titres :

Le conte de Rollon, duc de Normandie ;

Le conte Hoel, duc de Glocester, et de sa fille Hélène ;

Trois contes du Mont-St.-Michel ;

Conte d'un chevalier de Fescamp ;

Conte de St. Dunstan, archevéque de Cantorbery ;

Institution miraculeuse de fête de la Conception de la Ste. Vierge ;

Conte du pélerinage de deux chapelains du Roi d'Angleterre ;

Conte de la chapelle de Notre-Dame à St.-Edmond ;

Conte du roi Adelstan ;

Conte de Robert, duc Normandie ;

Conte d'un chevalier et de St.-Thomas de Cantorbery (1).

ARTICLE IIe.

Des pièces de théâtre composées et jouées par les Jongleurs.

Les Romains, en faisant admettre leur langue dans toute la Gaule, y introduisirent nécessairement leur littérature, et par conséquent leurs pièces de théâtre. Mais les invasions des Barbares et les guerres que les Francs eurent à soutenir pour s'établir dans nos contrées, interrompirent souvent les spectacles. Si les Barbares, dit Salvien en 442, s'arrêtent quelques instans pendant leurs invasions ; s'il y a quelques momens de paix, les Gaulois courent aussitôt au théâtre et au cirque (2). Aussi voyons nous quel-

(1) Brit. mus. bibl. reg. 20. B. xjv.

(2) Galli, si post barbaras invasiones, pace aliquâ usi fuerint, si dono Divinitatis hostes fusi, ad ludos protiùs

ques rois de la première race rétablir les jeux des Gladiateurs et faire construire des cirques à Paris et à Soissons (1).

Mais la religion qui n'avait pas cessé de réclamer contre ces arènes toujours ensanglantées, réussit sans doute à se faire écouter, puisque les Capitulaires de la seconde race ne parlent plus que des spectacles donnés par les Jongleurs. Ils défendent aux évêques, aux abbés et aux abbesses d'avoir chez eux de ces acteurs ; ils ordonnent au clergé de ne point assister à ces jeux, et ils défendent surtout à chacun de ses membres d'y remplir aucun rôle (2).

Mais, comme aucune des pièces de cet âge n'est parvenue jusqu'à nous, nous ne pouvons dire quel rapport elles pouvaient avoir avec celles du théâtre des Romains. Nous

---

currunt, in circis plebs tota bacchatur. *Salvianus, lib.* 6 *de Providentiâ.*

(1) Gregor. Turon. lib. v, cap. XVIII.

(2) Baluze, Capitul. reg. francor. *passim.*

voyons seulement que les Capitulaires proscrivent des pièces profanes, un théâtre licencieux, et que cette interdiction donna lieu, sous la troisième race, à un genre dramatique absolument inconnu aux anciens et dont l'invention est due aux Jongleurs, je veux dire *les Miracles* et *les Mystères*.

On appelait *Miracle* la représentation de la vie de quelque Saint, et surtout de son martyre; on nommait *Mystère* la représentation d'un fait historique rapporté dans l'Ancien ou le Nouveau Testament. Quelquefois aussi, mais plus tard, on donna les noms de *Jeu* ou de *Moralité* à des pièces de ce genre, comme le *Jeu de St.-Nicolas*, *la Moralité de l'Enfant Prodigue*, etc.; ainsi, la légende fournissait aux poètes le sujet des *Miracles*, et la Bible celui des *Mystères*. On trouve cependant que les Jongleurs ont pris souvent quelques faits dans les livres apocryphes, comme dans l'évangile de Nicodême. Enfin, nous devons remarquer que les Moralités,

proprement dites, étaient aussi des pièces où l'on mettait en action les Vices et les Vertus personnifiés, comme le Péché, la Foi, la Charité, la Mort, etc. Ce genre d'ouvrage était beaucoup plus difficile à traiter que les Miracles et les Mystères qui n'étaient que la représentation d'un fait historique, tandis qu'il fallait du génie et de l'invention pour composer des Moralités; mais nous devons, avec raison, regarder toutes ces différentes pièces comme les premiers essais qui fondèrent notre théâtre français.

L'usage de jouer les *Miracles* est beaucoup plus ancien que celui de jouer les *Mystères*. La représentation des premiers remonte à la fin du XIe. siècle ou au commencement du XIIe.; du moins l'histoire ne nous fournit pas d'époque plus reculée pour ces drames religieux, et c'est chez les Normands et les Anglo-Normands qu'on en trouve les premières traces.

D'abord, Raoul Tortaire, moine de l'ab-

baye de St.-Benoist-sur-Loire, mit en vers latins un voyage qu'il fit à Caen et à Bayeux dans les premières années du XIIe. siècle; parmi les détails intéressans qu'il nous a laissés sur la première de ces villes, il parle du séjour qu'y faisait souvent le duc de Normandie Henri Ier., et de la beauté des spectacles qu'il procurait aux habitans de cette cité.

L'abbé Lebeuf prétend que ces spectacles étaient des lions, des lionnes, des léopards et autres animaux féroces (1). Mais, comme il est difficile de s'en procurer même aujourd'hui, nous avons peine à croire qu'à cette époque, ce prince ait pu avoir une ménagerie aussi nombreuse que le prétend le savant abbé. D'ailleurs, Raoul Tortaire parle, en plurier, des spectacles donnés par le duc Henri Ier. aux habitans de Caen,

Præbebat populo spectacula quæ sibi grata;

en outre, comme des animaux étrangers, vus

(1) Mém. de l'acad. des inscrip., vol. 37.

une fois ou deux, ne peuvent plus être ces spectacles agréables dont parle le poète, nous pensons que, même en admettant l'opinion du célèbre académicien, quoiqu'elle ne repose que sur une conjecture, on doit aussi entendre le spectacle du martyre des Saints joué sur le théâtre. Ces Jeux étaient déjà connus en Normandie, puisque le poète Geffroy qui appartenait aux familles les plus ditisnguées de cette province, en avait, dès l'année 1110, porté le goût en Angleterre et fait jouer à Dunstaple le miracle de St^e^. Catherine (1). La ville de Londres s'enthousiasma presqu'aussitôt pour ce genre de spectacles et acquit, dans ce même siècle, une sorte de célébrité par cette espèce de drame : « Londres, dit Henri fits « Stephen dans sa description de cette « ville, écrite vers la même époque, Lon- « dres, pour les spectacles du théâtre, a des « pièces religieuses qui sont des représenta-

(1) Math. Paris, ad an. 1110.

« tions des miracles que les Saints Confesseurs « ont opérés, et des souffrances par lesquelles « les Martyrs ont fait éclater leur courage (1). »

Les autres villes de l'Angleterre ne furent pas moins passionnées pour la représentation des Miracles ; Guillaume de Wadington, Trouvère anglo-normand du XIIIe. siècle, nous a laissé des détails très-curieux sur la forme de ces spectacles, sur les auteurs de ces pièces, sur les acteurs et les spectateurs. Ainsi, en Angleterre comme en Normandie, on joua des Miracles dès le commencement du XIIe. siècle, et ce goût se perpétua dans la suite. On trouve encore celui de l'Assomption, joué à Bayeux en 1351 et à Coutances en 1411 ; celui de St. Vincent, joué à Caen en 1422, et ceux de St^e. Honorine et de St Sébastien, joués dans la même ville en 1518 et 1520.

(1) Hen. fils Steph. Descrip. of the city of Lond., pag. 73.

Quant aux Mystères, il est constant que leur représentation avait lieu chez les Normands et les Anglo-Normands, long-tems avant qu'elle eût lieu à Paris, c'est-à-dire avant 1398. On jouait le Mystère de la Pentecôte, à Chester, en 1327; celui de la Naissance de Jésus-Christ, à Bayeux, en 1350; celui des Enfans d'Israël, à Cambridge, en 1355; celui de l'Incarnation, à Londres, en 1378, etc.; dans la suite, on trouve encore le Mystère de Noël joué à Rouen, sur la place du Marché-Neuf, en 1474; celui de la Passion joué dans le couvent des Dominicains de la même ville, et celui d'Abraham et d'Isaac joué à Caen en 1520.

Suivant Wadington dans son *Manuel des Pechez*, ces espèces de pièces saintes étaient composées par des *clercs* (hommes de lettres) qu'il traite de *fols*; ceux qui jouaient étaient souvent masqués, ce qui les rend, dit-il, encore plus coupables; les femmes prêtaient leurs plus beaux atours, ou pour orner le

théâtre, ou pour le costume des acteurs, et nous verrons ailleurs qu'on empruntait même les ornemens des églises. Enfin, c'était ordinairement dans les cimetières ou sur les places publiques des villes, et même quelquefois dans les églises que ces représentations avaient lieu : ainsi on trouve Jean de Montdesert, curé de St.-Malo de Bayeux, mis à l'amende par le Chapitre de cette ville, pour avoir fait jouer dans son église le Mystère de la Naissance de J.-C., le jour de Noël en 1351. En vain, les conciles de Rouen et les évêques de notre province, dans leurs Synodes, renouvellent sans cesse la défense de ces jeux, pendant le XIIIe., le XIVe. et le XVe. siècle ; on les trouve encore subsistants dans le XVIe. Les Jongleurs anglo-normands paraissent avoir été moins inquiétés sous ce rapport que les Jongleurs normands : on prétend que le pape Clément VI, entre 1342 et 1352, accorda une indulgence de 1000 ans à tous ceux qui assisteraient avec dévotion et recueil-

lement aux pièces saintes jouées à Chester (1); mais les preuves d'une pareille concession ne paraissent pas authentiques.

Ici se présente une question trop intéressante pour ne pas l'approfondir : où les poètes du moyen âge avaient-ils pris l'idée de ce genre de spectacle ? Les opinions des littérateurs sont très-partagées sur ce point.

Les uns, comme Boileau, en font honneur à quelques pélerins qui, à la fin du XIVe. siècle, imaginèrent les premiers de jouer nos mystères et d'élever à cet effet un théâtre dans la capitale (2). Mais, d'après les détails que nous venons de donner, l'opinion de Boileau, démentie par l'histoire, ne mérite même pas qu'on l'examine.

Fontenelle veut que les Jongleurs aient composé des pièces saintes d'après l'idée qu'ils en avaient prise dans la liturgie de plusieurs

(1) Hist. of english poetry, vol. 2, p. 78.

(2) Art poétique.

de nos églises (1); nous verrons bientôt que Fontenelle avait raison.

Godwin, au contraire, soutient que c'est aux Jongleurs qu'il faut attribuer l'idée primitive et la composition de ces pièces, mais que le Clergé Catholique, jaloux de leurs succès, finit par leur enlever ce genre de travail, et se chargea d'amuser le public en jouant lui-même des pièces saintes, afin de se réserver exclusivement le moyen de diriger les peuples qui lui étaient soumis (2) : cette opinion, ou plutôt cette diatribe contre le Clergé, ne prouve rien, sinon l'ignorance de son auteur en histoire ecclésiastique.

Warton, dans son histoire de la poésie anglaise, accuse également le Clergé et surtout les Moines, d'avoir pris des Jongleurs l'art de composer et de jouer des pièces saintes, art que ces derniers avaient, dit-il, créé et per-

(1) Hist. du théât. franç.

(2) Godwin's life of Geff. Chaucer, vol. 1, chap. 6.

fectionné dans les foires, car c'est au commerce, selon lui, que nous sommes redevables de ce genre de spectacle. « Charlemagne, dit-il, « avait établi un grand nombre de foires en « France, et Guillaume-le-Conquérant en An- « gleterre : là se rendaient en caravanes des « marchands de différentes contrées et des « acheteurs de différens pays ; là accouraient « également des Jongleurs non moins inté- « ressés à faire valoir leurs talens dans ces « grandes réunions. Mais, comme alors il n'y « avait pas de théâtre dans les grandes villes, « ni d'amusemens publics pour le peuple, « on se rendait aux foires, non pas seulement « pour acheter, mais encore pour se divertir. « Enfin, les jours de foires étaient des jours « de fête et de plaisir. Il est donc facile de « croire que les Jongleurs furent forcés d'ap- « porter quelque perfection dans leur art, « soit par des sujets nouveaux et plus inté- « ressans, des scènes plus attachantes, des « décorations plus brillantes, soit enfin par la

« musique, la danse, et par les autres exercices « amusans que comportait leur art (1). »

Cette opinion de Warton n'étant appuyée d'aucune preuve, c'est une pure conjecture qu'il a hasardée ; or comme, pour l'admettre, il faudrait le croire sur parole, c'est une chose que le bon sens et la critique ne permettent pas.

Voltaire assigne une autre origine aux pièces saintes : « Ces spectacles, dit-il, étaient origi« naires de Constantinople. Le poète St-Gré« goire de Nazianze les avait introduits pour « les opposer aux ouvrages dramatiques des « anciens Grecs et des anciens Romains : or « comme les chœurs des tragédies grecques « étaient des hymnes religieux et leur théâtre « une chose sacrée, Grégoire de Nazianze et « ses successeurs firent des tragédies saintes ; « mais malheureusement le nouveau théâtre « ne l'emporta pas sur celui d'Athenes, comme

(1) Warton's, history of english poetry, sect. 24.

« la religion chrétienne l'emporta sur celle « des Gentils. (1). »

Cette opinion de Voltaire offre matière à beaucoup de critique. D'abord si St-Grégoire de Nazianze brilla par des talens supérieurs en poésie, comme il est reconnu dans la république des lettres, nous ne conviendrons pas qu'il ait par là même composé des pièces saintes dans le genre des tragédies de Sophocle et d'Euripide; nous n'en trouvons aucune, dans le recueil de ses poésies, qu'on puisse lui attribuer avec raison; on a bien inséré dans quelques éditions une pièce intitulée *la Passion de Jésus-Christ*; mais écoutons l'homme le plus versé dans la connaissance des Pères de l'église et de leurs ouvrages; son jugement est d'autant mieux fondé qu'il l'appuie sur le témoignage des meilleurs critiques catholiques et même protestans (2).

---

(1) Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, vol. 2. p. 377.

(2) Baronius, Bellarmin, Vossius, Tillemont, Dupin, Baillet, Rivet, Labbe, etc.

« La tragédie du *Christ souffrant*, dit dom « Remi Ceillier, est rejetée par plusieurs cri- « tiques comme une pièce supposée. Elle n'a « rien en effet ni de la noblesse, ni de la « gravité qui règne dans les poésies de St.- « Grégoire : le style n'en est ni aussi pur ni aussi « varié; les pensées n'en sont ni aussi justes ni « aussi élevées. On n'y trouve presque aucune de « ces comparaisons qui sont si fréquentes dans « les poésies de ce saint. La Ste.-Vierge qui « est dans cette tragédie la principale actrice, « y fait un personnage qui marque en elle « beaucoup de faiblesse, des sentimens peu « réglés et peu chrétiens. Tantôt on l'y voit « scandalisée de la mort de son fils, tantôt « troublée et agitée d'une crainte basse et « indigne de cette constance que les Pères de « l'église lui attribuent, quelquefois même « emportée jusqu'à l'excès contre les auteurs « de la mort de son fils, les chargeant d'in- « jures atroces et leur souhaitant les derniers « malheurs (1). »

(1) Hist. des auteurs sacrés et ecclésiastiques, vol. 7 p. 196.

A ces raisons prises des expressions déplacées et des sentimens peu chrétiens que le poète prête aux acteurs, dom Ceillier ajoute beaucoup en prouvant la supposition de la pièce par les faits apocryphes qu'on y rapporte sur la vie de la Ste.-Vierge, et enfin par les qualifications qui ne lui furent données que long-tems après St.-Grégoire-de-Nazianze. Il faut donc rejeter comme supposées les pièces que Voltaire lui attribue ainsi qu'à ses successeurs.

Ensuite, si nous en croyons toujours Voltaire, l'introduction des pièces saintes à la place de celles du théâtre grec, aurait eu lieu à Constantinople à la fin du IVe. siècle; cependant il est certain par les édits des Empereurs que, dans le siècle suivant et même dans le VIe., on jouait encore des pièces profanes dans l'Orient; la ville de Carthage fut prise par Genséric dans le moment même où ses habitans étaient au théâtre, et les évêques d'Afrique furent long-tems à obtenir des Empereurs qu'on

ne jouerait pas des pièces de ce genre, au moins les jours de dimanche et de fêtes Un édit de Justinien défend aux évêques, aux prêtres, et aux diacres d'y assister ; sous le même Empereur, en 588, Grégoire, évêque d'Antioche, s'étant présenté au théâtre de sa ville épiscopale, fut hué par les spectateurs et ridiculisé par les acteurs. Le Concile *in Trullo* ou de Constantinople en 692, defend le théâtre aux évêques et à leur clergé. Les Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs de la seconde race renouvellent la même défense; enfin, jusque sous nos princes de la troisième dynastie, on ne trouve aucune mention de pièces saintes jouées sur le théâtre.

Voltaire, avec bien plus de raison, eût pu accuser l'église de Constantinople d'avoir, au Xe. siècle, commencé à introduire dans la liturgie toutes les farces impies qui peut-être préparèrent plus tard chez nous ce qu'on appella la *fête des fols*. En effet si nous en croyons Cédrenus, un des historiens bysantins,

qui écrivait vers l'an 1050, ce fut Théophilacte, patriarche de Constantinople, mort en 944, qui, par des motifs difficiles à concevoir, permit, dans son église et dans les fêtes les plus solennelles, des bouffonneries indignes de la sainteté et de la majesté du culte religieux: « Théophilacte, dit Cédrenus, introdui-
« sit l'usage qui subsiste encore parmi nous,
« d'insulter Dieu et la mémoire des Saints,
« dans les grandes solennités, par des chan-
« sons indécentes, des acclamations grossières
« au milieu des hymnes sacrées que nous
« adressons à Dieu avec la componction du
« cœur pour le salut de nos âmes. Après avoir
« rassemblé des hommes de la lie du peuple,
« et mis à leur tête un certain Euthymius,
« surnommé Casnès, qu'il avait établi surin-
« tendant de sa Métropole, il leur permit, dans
« son église, des danses diaboliques, des ac-
« clamations de débauche et des chansons
« ordurières (1). »

(1) Cédren. comp. hist. p. 639.

Cet usage subsistait encore dans l'église grecque deux cents ans après Théophilacte; car Balzamon, patriarche d'Antioche, se plaint amèrement des abominations commises par le clergé de Constantinople aux fêtes de Noël et pendant les autres grandes solennités de l'année; il blâme les différens costumes que prenaient les prêtres, leurs déguisemens scandaleux, puisqu'ils venaient en habit militaire jusque dans le chœur de la Métropole (1). Mais dans cette conduite du clergé de Constantinople on ne voit que des farces indécentes, on n'entend que des chansons grossières, des propos licencieux, et non pas des pièces saintes; il faut donc chercher ailleurs leur origine.

Pendant que l'église de Constantinople souillait ses temples par des scènes impies, plusieurs églises cathédrales de France et surtout celles de Normandie, célébraient nos mystères en les représentant par personnages; les

(1) Comment. ad can. 62, synod. VI.

chanoines et les autres écclésiastiques de ces églises, en étaient réellement les acteurs, mais des acteurs religieux. Il ne faut pas en effet s'imaginer voir, dans ces cérémonies, des scènes absolument théâtrales. En général, dans le moyen âge, un fait historique de l'Évangile qui pouvait être mis en action dans la liturgie de ces tems là, fut regardé comme très propre à instruire plus facilement le peuple qui non seulement ne savait pas lire, mais qui n'avait pas même de livre pour s'instruire des vérités de la Religion. Ainsi comme depuis le Ve. jusqu'au IXe. siècle il entendait encore le latin, il acquérait facilement par ces représentations la connaissance des mystères de la foi. Mais ajoutons en même tems que dans ces cérémonies rien ne choquait la décence ni les mœurs : on en peut juger aisément par ce qui nous en reste dans notre liturgie moderne : la Passion de Jésus-Christ chantée par trois personnages le dimanche des Rameaux et dans les autres jours de la

semaine sainte, la cérémonie de la sépulture, le samedi saint, et celle de la résurrection beaucoupplus simple aujourd'hui qu'anciennement, nous fournissent une idée juste de la célébration de nos mystères suivant notre ancienne liturgie ; rien de choquant, rien de ridicule dans cette représentation primitive des faits évangéliques.

Jean de Bayeux, évêque d'Avranches, composa, dans le XIe. siècle, un traité de la liturgie des églises de notre province, et il le dédia au bienheureux Maurille, mort archevêque de Rouen, en l'année 1070 (1). On voit dans cet ouvrage que l'usage de représenter dans les temples quelques uns de nos mystères était regardé, à cette époque, comme faisant partie de la liturgie très anciennement établie dans nos principales églises; aussi l'auteur dans ses détails ne manque pas

(1) Liber de officiis ecclesiasticis à Johan. Abrin. episcopo.

de s'appuyer sur les canons et la tradition (1).

L'abbé Prévost, chanoine de Rouen, a publié l'ouvrage de l'Evêque d'Avranches, et à la suite le cérémonial du mystère de l'Etoile ou de l'Epiphanie, et celui du mystère de la Résurrection. Ces offices sont en latin et notés, et la critique la plus sévère n'y peut rien trouver qui ne soit orthodoxe et religieux. L'auteur nous apprend aussi que les diacres, le jour de St.-Etienne, les prêtres, le jour de St.-Jean-l'Evangéliste, les enfans de chœur, le jour des SS. Innocens, présidaient à l'office de ces fêtes, et le réglaient, mais en ne remplissant que les fonctions que comportait leur ordre. L'abbé Prevost a aussi publié le cérémonial de la fête des SS. Innocens; mais on n'y remarque encore rien de choquant ni d'irréligieux. On rira sans doute de l'enfant de chœur crossé, mitré et donnant sa bé-

(1) Diversarum ecclesiarum mores et consuetudines prospectans .... et canonum statuta sequens etc. *Ibidem.*

nédiction aux assistans; mais les évêques et le clergé de leurs cathédrales voulaient bien la recevoir. Quel droit avons-nous de les blâmer ? les enfans bénirent le Sauveur du monde entrant dans Jérusalem, et il fut sûrement sensible à leurs tendres accens, celui qui avait dit : *Laissez approcher de moi ces enfans, les anges qui les accompagnent, voient continuellement la face de mon père.*

D'après tous ces détails, concluons que les mystères représentés en latin par l'Eglise, sont antérieurs de plusieurs siècles à ceux joués en français par les Jongleurs, et que par conséquent ce fut dans notre ancienne liturgie que ces poètes prirent l'idée de jouer des pièces saintes et allèrent y chercher des modèles. Aussi l'abbé Prévost observe très-bien que, lorsque cette imitation eut lieu de la part des Jongleurs, l'Eglise supprima une partie de ses rites dans la célébration des mystères, afin que ses cérémonies n'eussent rien de commun avec les jeux du théâtre.

Les mêmes rites eurent certainement lieu dans l'Eglise d'Angleterre après la conquête de cette île par les Normands, parce qu'on y suivait les liturgies d'York ou de Salisbury ; et comme ces liturgies étoient l'ouvrage d'évêques normands, ces prélats les avaient sûrement calquées sur celles des églises de Normandie. Nous pouvons même, quoique Henri VIII ait fait brûler tous les livres d'église de l'Angleterre catholique, regarder le fait comme certain d'après le témoignage de Guillaume Wadington. Ce Trouvère blâme tous les drames religieux joués dans les rues, sur les places publiques et même dans les cimetières; il ne permet d'assister qu'aux représentations des Mystères et des Miracles dont le sujet est aussi célébré par l'Eglise elle-même dans ses solennités spéciales. Les mêmes rites ayant donc lieu en Angleterre comme en Normandie, les Jongleurs anglo-normands les transportèrent sur le théâtre, au moins quant aux Mystères, et les accusations portées par Warton et Godwin contre

le Clergé catholique, prouvent que ces auteurs n'avaient nullement examiné la question, que Fontenelle a eu raison de soutenir que ce fut dans les anciens offices de l'église célébrant nos mystères, que les Jongleurs prirent l'idée de les jouer sur le théâtre.

Il en faut dire autant des pièces appelées *Miracles* ; leur origine est absolument la même. Dès le Ve. siècle, suivant Victor de Vite, l'Eglise d'Afrique laissait ses Lecteurs célébrer la fête du martyre des SS. Innocens. L'Eglise de France, surtout celle de Normandie adopta très-anciennement cet usage : il était suivi à Rouen et dans les autres cathédrales de notre province dans le XIe. siècle, et reconnu dès ce temps comme une antique institution ; mais, comme nous l'avons prouvé ci-dessus, cette fête était célébrée par les jeunes clercs, et sans aucun de ces abus que, dans la suite, on introduisit dans cet office (1). Alors les Jongleurs crurent facilement

(1) Johan. Abrin., loco citato.

pouvoir représenter le martyre des autres saints ; de là les pièces appelées *Miracles*, qu'on joua plusieurs siècles avant les Mystères, priorité facile à concevoir. C'était beaucoup, à une époque où la Religion était tout, d'avoir osé d'abord mettre les saints sur le théâtre : il fallut plus de tems pour en venir à la représentation de nos mystères, et à mettre Dieu même en scène.

Mais les institutions les plus sages se corrompent par le laps du temps ; aux pièces saintes primitivement représentées dans nos églises, succédèrent malheureusement ces scènes scandaleuses appelées *la Fête des Fous*, *la Fête de l'Ane*, etc. L'ignorance du Clergé et la grossièreté des mœurs du temps amenèrent ces prétendues fêtes où présida toujours la bouffonnerie, et très-souvent la licence. Aussi les spectacles donnés dans nos églises, au XIIIe. et au XIVe. siècle, dont Ducange et d'autres compilateurs nous ont conservé le cérémonial, sont-ils très-éloi-

gnés de la simplicité et de la décence de ceux qui avaient été représentés dans les temps antérieurs et dont nous avons donné le détail.

Aux pièces saintes jouées par les Jongleurs, nous devons ajouter les pièces profanes qu'on représentait aux mêmes époques du XIIe. et du XIIIe. siècle. Jean de Salisbury, d'abord moine de Cantorbéry, ensuite évêque de Chartres en 1172, s'étend fort au long sur l'article des Jongleurs dans son ouvrage *sur les amusemens des courtisans*. Il blâme fortement les hommes riches de son tems qui, comme Néron, ne rougissaient pas de dépenser des sommes immenses pour le théâtre, non pas seulement, ajoute-t-il, pour en récompenser les acteurs, mais encore pour leur faciliter les moyens de developper toute leur corruption. Aussi condamne-t-il tout-à-la-fois les pièces, les auteurs et les acteurs, ceux qui les faisaient jouer comme ceux qui les jouaient; et après avoir rapporté les différens noms qu'on donnait aux derniers, il les renferme tous sous la dénomina-

tion générale de troupe de Jongleurs, *tota joculatorum scena*. Alors nous devons croire que la plupart des pièces de cet âge commençaient à être grossières et sans art. Cependant, Pierre de Blois, qui vivait au commencement du XIIIe. siècle, félicite son frère Guillaume sur la réputation qu'il s'était acquise par sa tragédie de *Flaure et de Marc*, par sa comédie intitulée *Aude*, et par plusieurs autres pièces de ce genre. Louées par un homme d'un tel mérite, ces pièces étaient sans doute plus châtiées, mais nous n'en avons aucune (1). D'ailleurs, peut-être, étaient-elles écrites en latin.

Il est, au reste, très-difficile de dire si par les mots *tragédie* et *comédie*, on entendait alors des pièces semblables à celles des anciens et des modernes. On trouve bien ces noms employés dans les ouvrages du XIIIe. et du XIVe. siècle, mais il paraît que le mot *comédie* si-

(1) Petr. Blesen. epist.

gnifiait simplement une *histoire facétieuse*, *un conte pour rire*, et que par celui de *tragédie* on comprenait le récit d'une action propre à exciter la pitié ou la terreur.

Ainsi, l'on n'avait pas alors une idée juste du véritable sens de ces mots. Par exemple, la *Divine Comédie* du Dante est le récit de la descente de ce poète, conduit par Virgile, aux Enfers et au Purgatoire ; les détails du poème présentant des objets lugubres, l'ouvrage était plutôt dans le genre tragique que dans le genre comique, et sa description du Paradis, sujet grave et sublime, repoussait encore bien davantage le nom de comédie. Le poète Chaucer n'avait pas non plus des idées plus exactes sur la tragédie : il donne ce nom à son poème de Troïlus et de Criseïde, et dans le prologue de ses contes, il donne de la tragédie la définition suivante qu'il met dans la bouche d'un moine : « La tragédie « consiste à raconter en vers l'histoire d'un « personnage qui du faîte des grandeurs est

« tombé dans l'indigence et l'adversité. » Le moine offre, en conséquence, de réciter quelques-unes de ses tragédies dont il avait, dit-il, une centaine dans sa célulle, et tout se réduit à quelques courtes histoires de grands personnages qui après avoir joué le rôle le plus brillant, étaient tombés dans la plus déplorable infortune (1). On ne conçoit rien à cette explication, ou bien c'est la tragédie dans son enfance que Chaucer a voulu définir. Aristote dit qu'Eschyle fut le premier qui mit en scène deux acteurs, et qu'il n'y en avait qu'un avant lui. (2) Mais au temps où vivait le poète anglais, le dialogue sur le théâtre était connu, et la scène représentant alors une action était loin d'être, comme il le prétend, un simple récit.

Les Jongleurs normands et anglo-normands avaient un grand nombre de pièces de poé-

(1) The Canterbury Tales by Chaucer.

(2) Aristot. poetica IV.

sie qui tenaient du genre dramatique, comme

La dispute entre le corps et l'âme;

La dispute entre l'été et *l'hiver;*

Le Petit-Plet, ou la dispute entre un jeune homme et un vieillard sur les vicissitudes de la vie humaine.

La Plainte-d'Amour, ou dialogue entre l'amour qui se plaint de son état malheureux et le confident de ses peines, etc.

Toutes ces pièces étaient jouées par deux Jongleurs; plusieurs d'elles débutent en s'adressant aux Barons et à leurs dames, ce qui prouve qu'elles amusaient dans les anciens châteaux.

ARTICLE IIIe.

Des Poésies légères des Jongleurs.

Les poésies légères des Jongleurs sont celles qu'ils nommaient *Chansons, Rotruenges, Balletes* ou *Balades, Bergerettes* ou *Pastourelles, li Rondel* ou *Rondeaux*, *Saluts*, *Complaintes*,

Romances, *Estampies* ou *Estampilles*, *Equivoques*, *Fables*, *Fabliaux*, *Contes*, *Serventois*, *Satires*, *Jeux Partis*, *Dits* ou *Dictiés*. etc.

On a mal-à-propos attribué à Froissart l'invention de la plupart de ces différentes espèces de poésies (1). Cet historien naquit en 1337; or, long-tems avant cette époque, les Jongleurs composaient des poésies légères et les chantaient; celui qui en 1316 composa le *Roman de la Comtesse d'Anjou*, atteste ce fait dans le préambule de cet ouvrage:

Maints ont mis leur temps et leur cures
En fables, dire et aventures,....
Ly aulcuns chantent pastourelles,
Les autres dient en leur vielles
Chansons, rondiaux et estampies,
Danses, notes et gaberies,
Lais d'amour chantent et balades
Etc. *Jeanins Alart.*

Nous avons plus anciennement une collection de pièces de ce genre recueillies par Jacques

(1) Pasquier, recherches etc.—Warton, vol. 2. *p.* 300.

Bertaut en 1285 (1), et elle prouve que jamais Froissart n'a pu en fournir des modèles aux poètes de son tems (1). C'est au XIIe. et au XIIIe. siècle qu'il faut remonter pour voir ces différentes espèces de poésies successivement inventées par les Jongleurs et les Trouvères: les détails que nous allons donner, confirmeront de plus en plus cette vérité.

CHANSONS.

On distinguait plusieurs espèces de chansons.

Nous ne parlerons pas des chansons d'amour ou érotiques; l'amour étant de tous les pays, on dut le chanter dans toutes les contrées. Dire que ce goût nous a été communiqué par les Troubadours, c'est affirmer sans discernement, pour ne rien dire de plus. On regardait ces chansons dans le moyen âge comme les plus intéressantes; aussi les

(1) Mss. de M. Douce.

Jongleurs leur donnent-ils quelquefois le nom de *grans chants* ; ils appelaient *sottes chansons* celles qui étaient écrites contre l'amour.

Les *chansons à carole* étaient faites pour la danse ; on nommait *Rotruenges* celles qu'on chantait en s'accompagnant avec la rote; nous avons vu que cet instrument était celtique ; aussi Robert Wace dans son *Roman du Brut*, en parlant d'une fête de la Table Ronde, dit-il :

> Moult ot a la cour Jugleours
> Chanteors et instrumentours
> Moult poissiez oïr chansons
> Rotruenges et nouviaux sons
> Etc.

Les *chansons satyriques* attaquant directement les personnes étaient très anciennement goûtées en France : un capitulaire de l'an 744 les defend sévèrement, puisqu'il ordonne une procédure prompte et particulière contre l'auteur et prononce la peine du bannissement contre le poète. Les Normands qui accompagnent à la première croisade le duc Robert de

Courte-Heuse, charment l'ennui d'un long voyage en composant des chansons contre Arnoul, chapelain du duc, qui y prêtait par sa conduite, et qui fut néanmoins élevé dans la suite sur le siège patriarchal de Jérusalem. Robert Wace, dans sa chronique ascendante des Ducs de Normandie, parle des anciennes chansons composées dans cette province contre les Français; l'esprit de rivalité existait dès ce tems chez les Normands, et ils le portèrent avec eux en Angleterre. On trouve chez les Anglo-Normands quelques chansons satiriques sur les mœurs du tems : nous les ferons connaître ailleurs.

Le goût pour les chansons historiques n'est pas moins ancien en France, puisque Charlemagne s'amusait à en copier. Après la bataille d'Hastings, c'est par des chansons que les Jongleurs célèbrent la victoire de Guillaume le Conquérant (1), et lorsque ce prince partage

(1) Guill. Pictav. p. 193.

avec ses Normands le pays qu'il a conquis, le Jongleur Berdic, attaché à sa cour, reçoit trois terres seigneuriales dans le comté de Glocester, et la Jongleresse Adeline reçoit également des biens en fonds de terre de la libéralité de Roger de Montgommery, comte de Shrewsbury (1). Le Jongleur David célèbre, par des chansons, les hauts faits du roi Henri 1er., de manière à mériter les éloges des poètes de son temps (2). Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, gouverne l'Angleterre pendant la croisade de Richard-Cœur-de-Lion; pour contrebalancer le mécontement des grands du royaume contre son administration, il appelle les Jongleurs du continent et les envoie chanter dans les différens comtés les bienfaits de sa régence. La valeur et les malheurs de Richard deviennent bientôt, à son retour, le sujet de leurs chants:

(1) Domesday Book.

(2) Gaimar, hist. des rois anglo-sax.

nous aurons, dans la suite de cet ouvrage, plus d'une occasion de faire admirer leur goût pour les chansons historiques.

On trouve très-rarement des *chansons bacchiques* du moyen âge, parce que sans doute on négligea de recueillir ces pièces fugitives : car les poètes font mention des *chansons de table ;* l'auteur du *Fabliau du sacristain de Cluny* assure que, dans notre province, lorsqu'on mangeait ou que l'on logeait chez un ami, on devait toujours une chanson ou une fable à son hôte :

Usage est en Normandie
Que qui hebergié est qu'il die
Fable ou chanson a son hoste;
Ceste coustume pas n'en oste
Sire Jehans li chapelain.

Eh ! comment la gaîté n'aurait-elle pas présidé à la table des Normands, quand elle animait quelquefois leurs chants dans les cérémonies religieuses ? Herbert de Clairvaux dit que chez eux c'était une ancienne coutume qu'aux processions un peu longues,

tandis que le clergé respirait, les femmes chantassent des cantiques, qui n'étaient pas toujours dévots, puisqu'il les appelle *nugaces cantilenas*.

Si la fête de Noël donna lieu à ces chants que nous appelons des *Noëls*, ces pièces furent chez les Normands bien différentes de celles des Anglo-Normands ; chez nous elles furent naïves, mais toujours religieuses ; en Angleterre, au contraire, comme le 25 décembre était le 1er. jour de l'année civile, les Jongleurs semblent couronnés de lierre et de pampre, ils ne respirent que la joie, ils ne chantent que le vin et la bonne chère ; le plaisir semble absorber toutes leurs facultés : on en peut juger par ce Noël anglo-normand du XIIIe. siècle :

Seignors ore entendez à nus,
De loin sumes venus à vus
Pur quere Noel ;
Car l'en nus dit qu'en cet hostel
Soleit tenir sa feste annuel
A icel jor ;

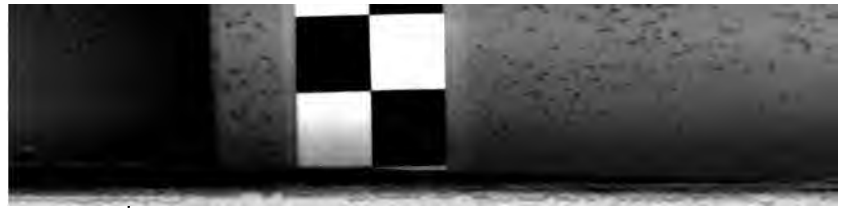

Dieu doint a tuz icels joie d'amor
Qui a Dan Noel feront honor.

Seignors, je vus di por veir
Ke Dan Noel ne velt aveir
Si joie non,
Et replenir sa maison
De pain, de char et de peison
Por faire honor.
Dieu doint a tuz etc.

Seignors il est crié en l'ost
Que cil qui despent bien et tost
Et largement,
Et fait les grans honors sovent,
Dieu li duble quan qu'il despent
Por faire honor,
Dieu doint à tuz etc.

Seignors, escriez les malveis,
Vus ne les troverez jameis
De bonne part
Botun, batun, ferun Guinard,
Car toz dis a le cuer couard
Por faire honor.
Dieu doint a tuz etc.

Noel beit bien li vin engleis
Et li gascoin et li franceis
Et l'angevin,
Noel fait boire son veisin,
Si qu'il se dort le chief enclin

Sovent le jor
Dieu doint à tuz etc.

Seignors, je vus di par Noel
Et par li sir de cest hotel,
Ça bevez bien;
Et je primes beurai le mien
Et puis apres chacun le sien
Par mon conseil;
Si je vus di trestoz *Weisseil*
Dehais ert qui ne dira *Drincheil* (1).

DES FABLES.

Ésope est, sans contredit, le plus célèbre des fabulistes de l'antiquité; mais ses fables, ou du moins celles qu'on lui attribue, ne furent connues que très-tard dans le moyen âge. Cependant long-tems avant que le moine Planude eût publié, dans le XIVe. siècle, la traduction des fables qu'il nous donne comme étant celles d'Ésope, les Normands et les Anglo-Normands avaient, dans le XIIe. et le XIIIe. siècle, des traductions en Anglo-Saxon,

(1) Brit. Mus. bibl. reg. 16. E. viij.

en Latin, et même en Français, de fables également dites Ésopiennes. D'abord, on en trouve dix à douze brodées sur la tapisserie de Bayeux travaillée incontestablement dans l'un des deux derniers siècles précités. Ensuite, nos littérateurs de ces deux époques prouvent qu'ils avaient lu ces collections : Orderic-Vital cite la fable du partage du cerf par le lion (1) ; Pierre de Blois, celle du renard qui refuse d'entrer dans l'antre du lion, parce qu'il n'en voit point sortir les animaux qui y ont pénétré (2) ; Alexandre de Bernay, celle du renard et du coq (3) ; enfin, d'après les manuscrits du Muséum de Londres, il est constant que le duc de Normandie, Henri 1er., surnommé le Beau-Clerc, avait, dans la première moitié du XIIe. siècle, travaillé lui-même à une traduction anglo-

(1) Order. Vital, p. 681.

(2) Pet. Blesen. epist. 48.

(3) Roman d'Alexandre.

saxonne des fables d'Ésope, que d'autres les avaient traduites en latin à la même époque, et que Marie de France les avait mises en vers français dans le siècle suivant.

Mais nous devons remarquer que dans ces collections dites Ésopiennes, il y a des fables qui ne sont tirées ni du grec ni du latin : quelques-unes se trouvent dans *les Mille et une Nuits*, d'autres dans Bidpaï, et leur origine étant orientale, il faut dire qu'elles avaient été apportées de l'Asie par les Normands qui accompagnèrent leur duc, Robert de Courte-Heuse, à la première croisade. Enfin, plusieurs de ces fables doivent avoir été composées par des Jongleurs, puisqu'elles ont trait à la religion chrétienne. Mais comme nous examinerons ailleurs quelles furent les sources où puisèrent les Jongleurs normands et anglo-normands, nous ne parlerons, pour le moment, que de l'emploi qu'ils firent des fables dans le moyen âge.

Robert Wace, dans son Roman du Brut,

décrivant une fête de la Table Ronde, dit :

Moult ot a la cour Jongleours
Chanteors et instrumentours.
Moult poisssiez oir chansons
Rotruenges et nouviaux sons....
Li uns dient contes et fables,
Aucuns demandent dez et tables
Etc.

Le Jongleur Denis-Pyramus, dans sa vie en vers du roi St.-Edmund, parlant d'un voyage par mer fait par ce prince, dit que pour dissiper son ennui on lui contait des fables :

As eschez jouent et as tables,
Dient respiz et content fables.
Etc.

Un moraliste de cet âge reproche aux courtisans leur goût pour ce genre de littérature :

Longues fables et sermons courts,
Demandent tous aval ces cours.

Enfin, nous avons vu, par le témoignage de Jean le chapelain, l'usage des Normands de payer leur écot à leur hôte par une chanson ou une fable. Ainsi, les Jongleurs devaient

travailler avec empressement dans un genre aussi goûté dans notre province.

DES FABLIAUX ET DES CONTES.

Nous unissons ces deux genres de poésie, parce qu'ils ont beaucoup de rapport; cependant il faut les distinguer.

Le Fabliau, suivant la définition du comte de Caylus, renferme le récit d'une action inventée, petite, plus ou moins intriguée, quoique d'une certaine étendue, mais agréable et plaisante, et dont le but est d'instruire ou d'amuser : ainsi, le Fabliau a son exposition, son nœud et son dénouement.

Le Conte, simplement dit, porte sur la vivacité d'une répartie, sur un mot plaisant ou à-propos (1).

En général, on aimait beaucoup les Fabliaux et les Contes dans le moyen âge. D'a-

(1) Mém. de l'acad. des inscrip., vol. 20, p. 258

bord, le Jongleur normand, Vatriquet de Couvins, dit que comme ils avaient un but moral, il était utile de les répéter souvent aux grands du monde :

Les biaus contes et les biaus dits
Doit-on aus hauts homes de pris
Souventes fois dire et reprendre
Pour le bien qu'on i peut aprendre
Etc. *Dit du preux Chevalier.*

Le Jongleur anglo-normand, Denis Pyramus, dit que le goût pour ce genre d'ouvrage existait surtout à la cour des rois d'Angleterre et dans les castels de leurs barons, parce que ces pièces dissipaient le chagrin, calmaient les passions, etc.

Le rei, le prince, li courtur
Comte, baron et vavassur
Aiment contes, chansons et fables
Et bons dits qui sont délitables,
Car ils ostent et jettent penser,
Doel, ennui font oublier.
Etc. *Denis Pyramus.*

Aussi, un autre Jongleur assure qu'on regardait comme des sages ceux qui réussis-

saient dans ce genre de travail, parce qu'il tendait toujours à adoucir les mœurs :

On tient le menestrel a sage
Qui met a trouver son usage,
De faire biaus dits et biaus contes
Qu'on dit devant ducs, devant comtes,
Fablels sont bons a escoter,
Maint duel, maint mal font mesconter
Et molt ennui et molt mesfet
Etc. *Les trois aveugles de Compiègne.*

De là, chez les Jongleurs, une attention particulière pour perfectionner les pièces de cette espèce : c'est un témoignage que leur rend un poète du temps :

De dire contes et fabliaux
Et de trover biaus dits noviaus
Se soloient ja entremettre
Et grant peine i soloient mettre
Cil qui veulent dire et conter.
Etc. *Le dit des Feures.*

Il nous reste un grand nombre de contes et de fabliaux dans les manuscrits de Londres et de Paris. MM. Barbazan et Meon en ont publié des collections en vers, et le Grand-d'Aussi en prose française. Mais c'est prouver

beaucoup d'ignorance que d'affirmer que les Troubadours nous ont donné les modèles des Fabliaux. C'est dans les Romans de la Table Ronde que les Jongleurs et les Trouvères ont puisé des sujets pour ce genre de poésie. Il est vrai qu'on reporte ces Romans jusque dans le XIIIe. siècle, mais c'est une autre preuve d'ignorance que nous releverons ailleurs. On trouve très anciennement chez les Normands et les Anglo-Normands des Fabliaux, celui du duc de Normandie, Richard-Sans-Peur, choisi pour juge entre un ange et le diable qui disputent à qui aura l'âme d'un moine, celui du duc Guillaume-le-Conquérant ordonnant au clergé anglais de lui dévoiler le sort futur de ses trois enfans, celui du Roi et du Jongleur, etc., etc.

DES SERVENTOIS.

Les *Serventois*, *Servendois* et *Sorvendois*, sont des noms donnés par les Jongleurs et

port qu'aux actions militaires. Les auteurs qui, comme Pasquier, Borel et autres, ont dit qu'elles étaient des satires, se sont donc évidemment trompés. Dans les Serventois ou Sirventes que s'adressent réciproquement le roi Richard Cœur-de-Lion et le Dauphin d'Auvergne, nous voyons deux princes qui se font mutuellement des reproches sur leur conduite militaire. La chanson du premier, composée dans sa prison et adressée à ses barons normands, poitevins, gascons, etc., est un véritable Serventois. Ce roi les accuse de déloyauté à son égard; il leur reproche de le laisser languir en prison, tandis qu'il eût tout sacrifié pour délivrer celui d'entre eux qui eût été dans le même état. En un mot les Serventois et les Sirventes sont toujours adressés directement par un auteur connu à ceux mêmes contre lesquels ils sont écrits, et toujours relatifs au service militaire. C'était une forme honnête, franche et même noble de s'expliquer de la sorte, une espèce de joûte

militico-littéraire qui valait mieux que les guerres et les duels de ces tems là. Enfin c'était même quelquefois la menace d'une guerre ouverte, si l'on n'écoutait pas les plaintes énoncées dans le Serventois. Aussi Robert Wace dit que le duc de Normandie, Richard Ier., voyant Louis d'Outremer entrer dans sa province et la ravager, ne s'amusa pas à lui faire un Serventois, mais qu'il courut aux armes pour le repousser:

Ses villes vist gaster, deux et deux, trois et trois,
Vist ses damages grandz, ne tint mie a gabois,
Ne n'out talent de rire, ne d'aller a gibois,
N'attendit mie a gas, n'a fere serventois,
A Herout envoia ses nez et ses escheiz
Qui moult tost li enveit a secours les Daneiz,
Etc.

Nous pensons donc que toutes les fois que l'auteur ne s'adresse pas franchement à celui qu'il attaque, et que le sujet est étranger à l'art ou au service militaire, ce n'est plus un Serventois ni même un Sirvente, mais une Satire. Il est vrai que dans la suite on perdit

quelquefois de vue l'acception primitive de ces noms, et qu'on les donna à des pièces grossièrement satiriques, comme le Sirvente de Bernard-Arnaud de Monteuc, qui accuse de lâcheté le duc de Normandie Henry II, parce qu'il avait pour la paix cédé quelques portions de son territoire au roi de France; comme si ce prince, brave et souvent victorieux, ne pouvait être en même temps pacifique. D'autres donnnèrent le nom de Serventois à des pièces purement galantes; dans celui qu'il envoie à sa dame, Alard de Caux dit :

He! serventois arriere t'en revas
Droit en Artois, ne te vas atargant
Et ma Dame si me salueras
Etc. *Alard de Caux.*

Enfin on vint jusqu'à donner ce nom à des pièces dévotes en l'honneur de la Ste. Vierge, et on les couronna sous ce titre dans *les Puys d'amour* du nord de la France. Or, des pièces dans le genre galant comme dans le

genre religieux excluent toute idée satirique.

Quoique les poètes normands et anglo-normands parlent souvent des Serventois qu'ils composèrent, il ne nous en reste, pour ainsi dire, que la mention qu'ils nous en font. Robert Wace parle des siens comme d'ouvrages qu'il avait faits pour de grands personnages, ou plutôt pour de grands ingrats, puisqu'ils n'avaient pas été assez généreux pour le récompenser de son travail :

Moult soleient etre hononuré
Et moult prisié et moult amé,
Cil qui les gestes escrivoient
Et qui les estoires fesoient.
Sovent il avoient des Barons,
Et des nobles Dames biaus dons.
Mais or puis je longes penser,
Livres escrire et translater,
Faire romans et serventois,
Tart troverai tant soit cortois
Ki tant me doint, ne mette en main
Dont j'aie un mois un escrivain
Etc.

Le Jongleur Denis Pyramus dit que, quand il hantait la cour d'Angleterre et les courti-

sans, il faisait des pièces de vers de différentes espèces,

Kant cour hantey et courtois
Si fesai le serventois
Chansonnette, rimes, saluts
Etc.

L'auteur du poème sur la bataille de Karlaverok, gagnée en Ecosse par le roi Edouard 1er., nomme le récit de cette bataille, un *Serventois*.

Bien deit mestre en mon serventois
Ke Elie d'Aubigny li courtois
Banere rouge ont entaillie
Etc.

D'après cela le poème de la bataille de Fontenoy par Voltaire eût été, dans le moyen âge, regardé comme un Serventois.

DES SATIRES.

Ceux qui ont regardé les Serventois comme des satires contre les empereurs, les rois et le clergé, auraient dû penser que si de tels

ouvrages sont faciles à faire, ils ne sont pas toujours bons à publier, parce qu'on n'attaque pas toujours impunément les chefs des gouvernemens. Luc de la Barre, chevalier normand, ayant fait des vers satiriques contre le duc de Normandie Henri 1er, ce prince lui fit crever les yeux, leçon cruelle qui pourtant ne corrigea pas le génie satirique de ces temps-là: car nous avons beaucoup d'ouvrages écrits dans le XIIe. et le XIIIe. siècle contre les princes, les nobles et les gens d'église.

Mais il ne faut pas croire que les Jongleurs et les Trouvères ont composé dans le moyen âge des satires imitées des Latins. Parmi les nombreux ouvrages de ces poètes, on ne trouve pas, du moins en France, une seule satire travaillée dans ce goût, quoique pourtant ils citent quelquefois Horace et Perse. Quelques poètes anglo-normands furent plus heureux, ils imitèrent ces modèles, et nous avons d'eux des satires sur les abus du pouvoir, sur le costume des femmes, sur leur

passion pour les petits chiens, etc. (1). Nous parlerons ailleurs de ces ouvrages écrits en strophes de quatre grands vers, ce qui prouverait assez qu'on les chantait.

Mais s'il est rare de trouver des satires proprement dites chez les Jongleurs, ces poètes savaient faire des pièces satiriques d'une espèce qui leur était propre; nous en citerons seulement les titres:

1°. L'apparition de Saint-Pierre, de Saint-Laurent et de Saint-Jean-Chrysostôme au Jongleur Gauvain, pour lui prouver les inconvéniens du mariage et le détourner d'une pareille union: c'est une diatrible contre les femmes (2).

2°. Le *Pater noster* des gourmands, *les Litanies* des villains, *le Credo* de l'usurier, *l'Epître et l'Evangile* des femmes etc.: ce sont toutes pièces satiriques de cet âge (3).

---

(1) Bibl. Harl. n°. 209.
(2) Mss. de M. Douce.
(3) Bibl. du Roi, mss. *passim*

3°. *Le Roman des Romans* : c'est une satire contre le clergé ; mais il ne faut pas, comme quelques écrivains, attribuer cet ouvrage à Robert Grosse-Teste, évêque de Lincoln. Ce prélat a bien composé un ouvrage sous le même titre, mais cet ouvrage est religieux et d'un genre tout différent (1).

4°. *La lettre de l'empereur Orgueil aux gens de tous les états*; c'est une critique amère de la cour de Rome, du haut clergé, de la noblesse et autres conditions (2).

5°. *Le mariage des filles du Diable*, l'avarice, la luxure, et autres vices que le poète fait épouser à des hommes connus par leur goût pour les excès que désignent ces noms.

6°. *Le Bezant de Dieu* : par ces mots le poète entend le talent particulier que chaque homme a reçu du Créateur, et l'emploi des dignités, des honneurs où l'on est parvenu

(1) N. 5. Notre-Dame.

(2) Mss. de M. Douce.

par ce talent. C'est une violente satire contre le Pape, les Evêques, les Nobles, les Riches, etc., auxquels il fait rendre compte de leur bezant.

Une autre forme de satire imaginée par les Jongleurs et les Trouvères, fut celle qu'ils nommèrent *Bible*. La plus curieuse est celle du Jongleur Guiot de Provins; c'est une censure amère de tous les états; le Pape, les Evêques, les ordres monastiques, les ordres civils et surtout les médecins, tout passe sous la plume acerbe du poète; mais c'est surtout aux princes et aux grands vassaux qu'il s'adresse en leur reprochant de ne plus tenir leurs cours, et par conséquent de ne plus faire gagner les Jongleurs qui s'y rendaient pour exercer leur art. Alors il leur parle de la cour de l'empereur d'Allemagne et de celles des rois d'Angleterre et d'Aragon qu'il avait fréquentées, il leur fait une longue énumération des grands seigneurs français, anglais, et flamands chez lesquels il avait été ad-

mis, et ce ne sont, dit-il, que les plus marquants :

> Ja ne vous ai Baron nommé
> Qui ne m'ait vu ou m'ait donné ;
> Pour ce furent li plus eslit,
> Por ce sont mis en mon escrit.

Une chose remarquable, c'est qu'il ne dit rien de Philippe Auguste sous le règne duquel il vivait; mais ce prince avait chassé les Jongleurs de ses états en 1181 ; et le poète s'en venge en ne nommant même pas ce monarque.

Guiot de Provins vivait dans les premières années du XIIIe. siècle. Ce n'est pas lui qui le premier a imaginé d'écrire des satires sous le nom de *Bible*; cette forme est due à Thibaud de Mailly, qui vivait dans la deuxième moitié du XIIe. siècle, car il fait mention du Roi d'Angleterre, Henry II comme existant, et qu'il nomme le *Riche Roi Henry*. Mais sa Bible n'a pas été imprimée comme celle de Guiot de Provins. Nous avons encore celle du seigneur de Berzé, dont nous devons la publication à M. Meon.

DES DITS OU DICTIÉS.

Les mots Dits ou Dictiés signifient *poème* dans la langue romane. Dans le psautier de Guillaume le Conquérant, le verset 4 du psaume XXIX, *et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro*, est traduit : *et il mist en la moie buche novel chant, ditet a nostre Deu*, expression sûrement prise de la forme souvent employée par les prophètes lorsqu'ils annoncent la volonté de Dieu, *voici ce que dit le Seigneur*. Aussi le Dictié est-il ordinairement instructif et toujours moral.

Quelquefois il est historique et quelquefois allégorique.

Sa forme n'est pas réglée par la prosodie romane ; le poète le met en strophes, ou il en fait rimer les vers consécutivement.

Dans le XIVe. siècle on mit en strophes plusieurs des Romans du XIIe., comme le Roman de Robert le Diable et celui de Guil-

laume d'Angleterre et de Gratienne sa femme; alors on leur donna le nom de *Dictié*. Ce changement de forme donné à d'anciens ouvrages, est dû aux Jongleurs qui les rendirent par là plus faciles à chanter. On en est convaincu par cette première strophe du Roman de Guillaume d'Angleterre :

> Pour recorder un dit suis ci en dreit venus,
> Dieu garde ceulx et celles dont serai entendus,
> D'un Rey vous weil parler par qui fu maintenus
> Le païs d'Angleterre, or est s'ame la sus.

Le nom de Dictié est quelquefois donné à des pièces connues sous d'autres titres : ainsi Marie le donne à ses Lais ; Enguérand d'Oisy à son conte du Meunier des Aleurs, etc.

Plusieurs Jongleurs se sont distingués dans ce genre de poésie, comme Jeanot de l'Escurel, Moniot d'Arras, Beaudoin de Condé, Watriquet né à Couvins, département de l'Orne et ménestrier du comte de Blois ; nous parlerons ailleurs, avec plus de détail, du dernier comme appartenant à la Normandie.

DES JEUX PARTIS.

Les Jeux Partis ou *Partures* étaient des questions proposées sur l'amour; ils sont mentionnés dans les Romans de la Table Ronde: ainsi ils datent du XIIe. siècle chez les Normands et les Anglo-Normands; mais il n'en faut pas conclure l'existence des *Cours d'amour* chez ces deux peuples. Eléonore d'Aquitaine put bien former et présider des tribunaux de cette espèce dans ses propres états; mais l'histoire ne dit pas qu'elle en ait établi chez nous, lorsqu'elle devint reine d'Angleterre et duchesse de Normandie; aussi on n'en trouve aucune mention dans les ouvrages des Jongleurs et des Trouvères.

Nous avons dans le XIIIe. siècle les Jeux Partis de Pierre de Dreux, comte de Bretagne, de Jean, comte de Dreux et de Braine son frère, de Henri, duc de Brabant, des comtes d'Anjou et de Soissons, etc.; mais c'est entre

eux, ou parmi les seigneurs de leur cour, qu'ils choisissent des juges; nul appel à une cour d'amour.

A la même époque nous voyons les poètes d'un rang inférieur et même les Jongleurs s'amuser aux Jeux Partis, mais c'est toujours parmi eux qu'ils nomment des juges, si la question n'est pas résolue d'un avis commun entre les deux parties; nul recours au tribunal du beau sexe.

Le roi de Navarre ne suit pas une marche différente dans ses Jeux Partis, comme on peut le voir dans ses ouvrages. Les seigneurs de sa cour sont au besoin les juges appelés pour prononcer sur la question, si elle offre une difficulté.

Un seul auteur que les uns disent avoir été chapelain du Roi, et d'autres chapelain du Pape Innocent IV, parle de jugemens rendus par Marie de France, comtesse de Champagne, et de ceux également rendus en cour d'amour par une comtesse de Flandre au XIIe. siècle,

Mais si ces Princesses ont prononcé de tels jugemens, il faut dire que leur tribunal a peu marqué et que leur cour a été sans célébrité, puisqu'aucun poète n'en a conservé le souvenir dans ses chants.

Ne regrettons pas, au reste, que les cours d'amour de ces Princesses n'aient été que des événemens éphémères, et peu goûtés au Nord de la France, parce qu'alors tombe la ridicule forfanterie des historiens du Midi, qui prétendent que le mariage de Constance, fille du comte de Provence, avec le roi Robert, vers l'an 1000 « *avait introduit chez* « *nous et surtout à la cour de nos Rois, l'art* « *des Troubadours, la gaye science, c'est-à-* « *dire les manières agréables, les mœurs* « *polies, les usages galants de la France mé-* « *ridionale* »; enfin suivant les mêmes auteurs, le mariage de Louis VII, avec Eléonore d'Aquitaine, fut en 1137, une nouvelle occasion de propager chez nous tant et de si grands avantages.

Ainsi tout le Nord de la France était barbare, si nous en croyons les historiens des Troubadours ; c'est le Midi qui nous a fait connaître l'urbanité, c'est à lui que nous devons la civilisation. Que des enfans raisonnent d'après les préjugés dont ils ont été imbus sur leur pays, on le conçoit facilement; mais ne pas se mettre au-dessus, lorsqu'on écrit l'histoire, n'est-ce pas sacrifier la philosophie à un patriotisme très-estimable sans-doute, mais mal entendu et mal appliqué? Nous pourrions nous contenter de cette observation, mais les merveilleux changemens opérés chez nous, grâce au Midi de la France, nous sont présentés avec des dates certaines; ouvrons donc l'histoire et voyons quels étaient ces Provençaux qui accompagnèrent la princesse Constance à la cour de nos Rois vers l'an 1000. L'historien Glaber qui les avait vus, nous en fait un singulier portrait : « il y a, dit-il, autant de difformité dans leurs « mœurs que dans leurs habits; leur armure

« et l'enharnachement de leurs chevaux sont « ridicules ; leur chaussure est horrible, la « moitié de leur tête est nue, ils sont rasés « à la manière des histrions ; querelleurs con- « tinuels, ils ne sont jamais de bonne foi ; et « voilà, continue Glaber, les hideux modèles « que la princesse a malheureusement offerts « aux Français, la plus honnête, la plus polie « de toutes les nations. » Au reste, l'historien Glaber ne dit rien de leurs talens en poésie, preuve certaine qu'ils ne brillaient pas encore dans ce genre ; mais du moins il résulte de son témoignage que les Provençaux n'avaient pas non plus ces mœurs polies, ni ces usages galants, ni enfin cette courtoisie qu'on leur suppose à cette époque.

Les peuples du Nord de la France eurent d'autres goûts que ceux du Midi ; ils aimèrent mieux s'amuser à chanter l'amour, que de laisser leurs femmes prononcer souverainement en pareille matière ; ils préférèrent à ces cours galantes *les Puys d'amour* où l'on

couronnait les meilleures pièces dans le genre érotique. Cette fête avait ordinairement lieu le jour Saint-Valentin ; on nommait *prince du Puy* celui qui y présidait. Les pièces mises au concours étaient lues et jugées publiquement sur le Puy, et les meilleures obtenaient une couronne pour leur auteur ; alors il prenait le titre de *Roi*, ou il ajoutait à son nom *li couronné* : Adam le Bossu d'Arras est le même qui dans ses ouvrages se nomme *li rois Adenès*, et dans les manuscrits il est representé la couronne sur la tête ; Rogeret de Cambray se dit *li rois de Cambray* ; Pierckins de la Coupelle est peint portant la couronne et jouant du violon ; en nommant Jean Frumans de Lille, on ajoute *li couronné* ; Jean Billehaus de Valenciennes est qualifié de la même manière. Il serait trop long de faire mention des Jongleurs et des Trouvères qui obtinrent cet honneur ; mais ils ne furent pas les seuls qui ambitionnèrent la gloire d'être couronnés aux Puys d'amour

qu'on trouve établis à Cambray, Arras, Lille, Valenciennes, Douay, Béthune etc. Jean de Dreux, comte de Braine, est aussi qualifié *li rois* dans les manuscrits qui renferment ses poésies.

On trouve bien quelques chansons couronnées en Puy d'amour, mais elles sont ordinairement éparses dans les manuscrits. On n'en connaît pas d'anciennes collections, excepté celles faites à la fin du XIIIe. siècle par Jacques Bertaut ; c'est la plus ample que j'aie rencontrée ; ce Trouvère flamand l'a divisée en six chapitres qu'il nomme *Abécé laires*, et sa division nous fait connaître les différentes espèces de poésies qu'on admettait au concours.

Le premier chapitre est celui des pièces qu'il appelle *des grans chants* ; il en contient soixante et treize, parmi lesquels il y a quelques cantiques.

Le deuxième est celui des *Estampies* : ces pièces paraissent des descriptions d'un événement, d'un lieu etc. ; il y en a dix-huit.

Le troisième est celui des *Jeux Partis*; il en renferme trente-six; parmi les noms des personnes auxquelles ils sont adressés, il y a une dame nommée Laurete.

Le quatrième est celui des *Pastorelles*; il y en a cinquante-sept.

Le cinquième est celui des *Balletes* ou Balades; il y en a cent quatre-vingt-huit.

Enfin le sixième renferme les *sottes chansons contre amour*, qui sont au nombre de vingt-deux.

Ce précieux manuscrit est à Londres dans la curieuse bibliothèque de M. Douce. On y trouve aussi le *Roman du chevalier vaillant et des deux filles de Blondel de Luxembourg*, par Jacques Bertaut en 1285. Les différentes espèces de poésies que ce manuscrit renferme, pouvaient toutes être chantées, et ce sont ces chansons que Fontenelle appelle des *Jeux sous l'ormel* (1). La Flandre, l'Artois

(1) Hist. du théâtre.

et la Picardie se distinguèrent beaucoup dans ce genre au moyen âge : aussi Warton appelle-t-il les Jongleurs de ces provinces *les constants rivaux de la Provence* (1). Un rapprochement de leur poésie de celle des Troubadours serait très curieux, mais il demanderait des discussions trop étendues et par conséquent des détails étrangers à notre ouvrage.

L'origine des Puys d'amour ne nous est pas connue, mais elle doit être très ancienne ; elle pourrait bien être celtique, du moins on trouve ces jeux poétiques en usage au VIe. siècle ; le Barde Taliesin reconnaît que son fils lui est supérieur en poésie, et que cette supériorité a été proclamée dans les jeux littéraires établis pour juger et couronner les meilleures pièces ; ces jeux subsistaient encore au XIIe. siècle dans le pays de Galles et même au XVe. (2). Les Bretons les avaient

(1) The hist. of englisch poetry, vol. 2.
(2) Sharon Turner supra p. 182.

probablement importés de la Gaule, leur première patrie; les peuples de nos provinces du Nord avaient pu en maintenir l'usage, ou tout au moins en conserver le souvenir; le souvenir des hommes subsiste long-temps, surtout quand il s'agit d'institutions agréables et utiles; dans ce dernier cas, les jeux poétiques auront été rétablis dans le Nord de la France, lors de la formation du Roman Wallon.

CHAPITRE IV.

Des mœurs et des usages des Jongleurs.

Les Jongleurs les plus distingués furent, sans contredit, ceux que les rois et les barons attachèrent à leurs cours. Nous avons déjà vu que les ducs de Normandie, Guillaume-Longue-Épée et Richard Ier. son fils, en avaient en titre d'office. Berdic, Jongleur de Guillaume le Conquérant, est par là même qualifié de *Jongleur du Roi*. Rahier, Jongleur de Henri Ier, fonda l'hôpital de St.-Barthelemy de Londres; Geffroy fut celui de Henri II, Guillaume Blondel celui de Richard Cœur de Lion, etc. Tous ces poètes étant des of-

ficiers de la maison de ces princes, on doit croire qu'ils eurent des mœurs conformes à leur rang et à la fortune qui était la récompense de leurs talens.

Il y avait aussi en France des Jongleurs qu'il faut distinguer de la foule : Philippe-le-Long accorde à Pierre Touset, son ménestrel, la permission d'acheter et de posséder des fiefs nobles ; Raimbert de Paris, auteur du Roman d'Ogier le Danois, prend tout à la fois les titres de Jongleur et de Gentilhomme ; Watriquet de Couvins se qualifie sire de Veriol et ménestrel du comte de Blois, etc.

Les Barons normands et anglo-normands eurent aussi des Jongleurs attachés à leurs personnes : en Normandie, depuis Rabel de Tancarville, chambellan de cette province au commencement du XIIe siècle, jusqu'à Jean, baron de Tilli, et Richard, baron de la Haye, à la fin du XIVe, on trouve toujours chez nous ces hauts personnages accompagnés de leurs Jongleurs. En 1366, Charles V étant à

son château de Rouen, le jour de la Toussaint, fait donner 200 francs d'or aux Jongleurs de cette ville qui avaient joué devant lui le jour de cette fête (1). En Angleterre les ducs de Glocester, les comtes de Chester, les barons Ferrers, Staffort, Lowel, Lestrange, etc. ont leurs Jongleurs particuliers, et on remarque qu'à certains jours de fête, ils les envoient dans les abbayes et les prieurés de leur voisinage pour y divertir les religieux par leurs chants. Ainsi, en 1338, au prieuré de St.-Swithin de Winchester, ils célèbrent devant l'évêque de cette ville la défaite du géant danois Colbron, et le triomphe de la reine Emma, dont l'innocence est justifiée par l'épreuve du feu (2). En 1383, Pierre de Courtenay, chevalier anglais, vient se battre en France contre Guy de la Trimouille; sa suite est nombreuse et brillante, et Charles VI

(1) Chambre des comptes, n°. 1391.

(2) Hist. of english poetry, vol. 1. *passim*.

fait donner cent francs d'or aux Jongleurs qui l'accompagnent (1). Pendant l'occupation de la Normandie par les rois Henri V et Henri VI, Richard Geffrey est le Jongleur de ces deux princes qui lui donnent la terre de Vaux-sur-Mer appartenant à Benoit le Coutelier (2). Richard Hoby remplit ensuite cette place depuis 1439 jusqu'en 1450 auprès du dernier de ces princes. On trouve aussi le premier qui, distribuant à ses sujets anglais les terres des Seigneurs normands qui avaient refusé de le reconnaître pour leur souverain, a soin de stipuler des redevances en instrumens de musique de la part de ses nouveaux vassaux; ainsi Thomas Appulton lui doit tous les ans, pour la terre d'Asnières près Bayeux, une paire de flûtes appellées *Recordours* (3).

---

(1) Chambre des comptes, dépôt du greffe, n°. 1391.

(2) Rot. an. 5 Henri VI.

(3) Ibidem.

L'usage d'avoir des Jongleurs en titre d'office existait déjà sous Charlemagne, car dans son capitulaire de l'an 789, cet Empereur défend aux évêques, aux abbés et aux abbesses d'en avoir chez eux, et un concile de Châlons de l'an 813 leur défend même d'assister à leurs jeux (1). Malgré ces défenses, on trouve dans le XIIe. siècle que l'abbé de Bernay avait encore un Jongleur à sa solde, que même dans le XVe. plusieurs évêques anglais en avaient en titre d'office, et que souvent ils les prêtaient aux monastères de leurs diocèses (2).

Les autres qui n'étaient pas attachés à de grands personnages, allaient de ville en ville pour amuser le peuple, et de château en château pour divertir les Barons et leurs dames. On les appelait ordinairement aux

(1) Capitul. reg. franc. ap. Baluze vol. 1.

(2) Blount's Law diction. and glossary, verbo *jocarius* Warton's hist. of english poetry, vol. 1. p. 91.

cours plenières et aux Tournois; on les invitait aux fêtes et aux festins d'apparat, et là ils intéressaient les convives et les spectateurs par leurs chansons de gestes, leurs fabliaux et leurs contes.

Pour relever le mérite du sujet qu'ils chantaient, les Jongleurs l'annonçaient comme un ouvrage nouveau; tantôt il avait été apporté d'un pays étranger par des pélerins, et tantôt il avait été découvert dans le trésor d'une cathédrale, ou dans celui d'une abbaye célèbre; quelquefois ils disent que tel prince leur en a donné la matière, ou que tel moine leur a communiqué le manuscrit dans lequel ils en ont trouvé le sujet. A les en croire, les originaux des Romans de la Table Ronde étaient dans les armoires des cathédrales de Salisbury, de Beauvais et de l'abbaye de Fécamp; les Romans de Charlemagne et de ses Paladins venaient, les uns des abbayes de Saint-Denis et de Cluny, les autres de Saint-Jacques en Galice. Cologne, Tolède, Seville,

Rome, Philippopolis etc., sont des villes où quelques Jongleurs disent avoir découvert leurs Romans; d'autres et surtout ceux de la Table Ronde prétendent les avoir traduits du latin. M. de la Monnoye pense que par ce latin il faut entendre l'italien. Mais presque tous ces Romanciers sont antérieurs au Dante; or avant ce poète où était donc la littérature italienne pour qu'on y allât chercher des ouvrages bons à traduire dans d'autres langues, ou plutôt existait-il une littérature italienne avant le Dante? M. de la Monnoye n'avait sûrement pas assez réfléchi sur son opinion.

Malgré ces sources extraordinaires et pour la plupart imaginées pour exciter la curiosité des spectateurs, s'il arrivait que l'ouvrage ne plût pas à ces derniers, alors la pièce tombait et les Jongleurs en reprenaient sur le champ une autre. Mais s'ils savaient que d'autres Sociétés de ces comédiens ambulants avaient traité le même sujet,

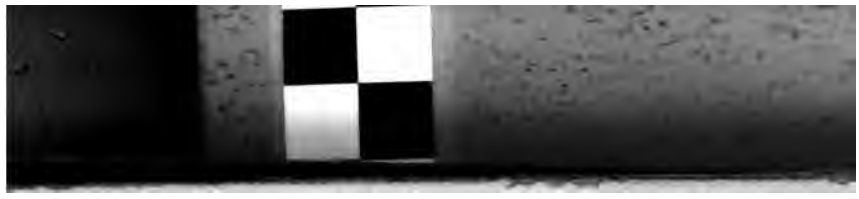

ils avaient des débuts tout préparés dans lesquels ils déprimaient l'ouvrage de leurs confrères, soit comme mal fait, soit comme incomplet ; ils les nommaient des *Jongleurs bâtards*, des *Jongleurs apprentis*, de *chétifs écrivains*, etc.

Ore entendez seignors, que Dieu vous benéie,
Une chanson de moult grant seigneurie ;
Jongleurs la chantent et ne la savent mie,
Moult a été perdue, pieça ne fut ouïe,
Un clerc l'a recouvrée, que Jesus-Christ benéie,
Les vers en a écris, toute l'a rétablie;
Savez où la trouva, dedans une abbaye,
N'est mie de mensonge, ne faite de folie
Etc. *Roman de Charlemagne.*

Cil novel jongleor en sont moult degarni
Par les fables qu'il dient ont tout mis en oubli
La plus veraie histoire ont laissée et guerpi
N'est pas adroit joglere qui ne set de ceci
Ne doit devant haut home ne aler ni venir
Tel en cuide savoir qui en set moult petit
Etc. *Roman d'Aiol et de Mirebel.*

Mais quelque fût le mérite des ouvrages de ces Jongleurs, jaloux les uns des autres, ces poètes, après s'être adressés à leurs au-

diteurs, annoncent quelquefois qu'ils ont travaillé leurs pièces et quant aux paroles et quant *au son*, c'est-à-dire quant à l'air, car sous ce dernier rapport ils étaient aussi pour la plupart compositeurs, et souvent ils notaient leurs chansons pour les amateurs qu'ils rencontraient dans les châteaux ou dans les villes.

Si les Jongleurs voyageaient à cheval, leur vielle était attachée à l'arçon de leur selle, ou suspendue à leur cou, s'ils allaient à pied. Mais cette vielle, d'après les manuscrits et les monumens qui nous représentent les anciens Jongleurs, était plutôt un violon à trois cordes que l'instrument auquel nous donnons aujourd'hui le nom de vielle. Quelquefois ils avaient des harpes, et alors on les nomme *Harpeurs* dans les anciens Romans; mais ils font plus souvent mention de leur vielle que de tout autre instrument. Chez les Anglo-Normands, ils se rasaient la tête et se faisaient la barbe, tantôt entièrement et tantôt en partie;

mais cette mode ne paraît pas avoir été suivie en Normandie. Leurs habits étaient quelquefois bariolés ; une bourse, qu'ils appelaient *la Malette* ou *l'Aumonière*, était pendue à leur ceinture pour déposer l'argent qu'ils recevaient. On leur donnait aussi des chevaux et des habits. Les Barons et les Chevaliers, lorsqu'ils étaient satisfaits de leurs chants, se dépouillaient pour eux de leurs plus riches vêtemens : dans le langage du tems, cette générosité était appelée *courtoisie* et *gentillesse*.

Cil jungleors orent bone sodée
Plus de cent marcs lor valut la jornée...

Cil maistre menestrel qui sont de renomée,
Y ont en lor vielle mainte note chantée....
La feste fu si belle que quinze jours dura,
Où maint bon menestrel de son mestier joua;
Qui fu gentil de cuer sa robe despouilla,
Et por faire s'onneur à un d'els la dona.

Roman des vœux du Paon.

Cel jor furent jugleor lié
Maint bel don lor fu doné,
Robes de vair et d'erminettes,
De conin et de violettes,

D'escarlate, de draps de soie;
Qui volt cheval, qui volt monoie;
Chascun ot soulonc son savoir,
Et si bon com il dut avoir.
Roman d'Erec et d'Enide.

On peut voir, dans l'historien Rigord, des détails curieux sur la richesse des dons qu'ils recevaient dans les cours (1). En général ils étaient reçus partout avec plaisir, et même avec des égards, parce qu'on les regardait comme des hommes qui savaient joindre l'utile à l'agréable :

Car Diex sens leur donne et savoir
De gentilshomes soulacier,
Pour les vices d'entre eux chastier
Et pour les bons noncier leurs faits;
Pour ce sont les menestrels faits
Qui portent partout joie et deduits
Etc. *Dits des trois Vertus.*

Admis dans les châteaux et les tournois, ils savaient y observer les convenances et se conformer aux usages de la société. Aux noces

(1) Rigord, ad an. 1185.

de Girard de Nevers, cérémonie dans laquelle la gaîté va souvent au-delà des bornes, un poète, en décrivant cette fête et les dons distribués aux Jongleurs, rend hommage à la décence de leur conduite :

Nuls menestriers n'i est venu
A pié, qu'a cheval n'en ralast,
Et robe vaire n'emportast
En sac ou en bource ou en male;
Aucuns n'i oï parole male,
Mais joie, solas et deduits
Et sons et notes et conduits
I furent chantés maintes fois;
Ne furent pas mis en deffois
Les caroles, les espingales;
Plus granz n'ot cour Artus en Gales
Etc. *Roman de la Violette.*

Le début de plusieurs pièces des Jongleurs prouve quels étaient souvent leurs auditeurs, et par conséquent combien leurs ouvrages devaient être châtiés, et leurs jeux comme leurs discours décents et réservés :

Seignors or entendez chevaliers et sergents
Bourgoises et bourgois et saiges clercs lisant
Etc. *Rom. d'Ogier le Danois.*

Seignors Roi, Prince et Comte, Chevalier et Baron
Bourgois, canoine et prestre, gent de religion
Dames et damiselles et petit enfanchon
Etc. *Rom. des vœux du Paon.*

Seignors ceste chanson doit mult bien estre oïe
D'évesques et d'abés et de tote clergie
De Rois, de Ducs, de Comtes qui terre ont eu baillie, etc.
Rom. de Vespasien.

D'ailleurs les Jongleurs n'étaient pas sans instruction ; nous avons vu qu'ils mettaient en vers français les vies des Saints, d'après le texte latin ; ils citent quelquefois les bons auteurs ; on les voit au courant de la littérature des autres parties de la France, et jugeant les poètes de ses diverses provinces : ainsi quand ils veulent faire l'éloge de leurs propres ouvrages, ils disent :

Oiez bons vers qui ne sont pas frarin ;
Ne les trouvèrent gascon ne angevin
Etc.

Et quand ils ont fait aux chevaliers blessés ce qu'ils appellent *le sermon d'amour et de chevalerie*, ils ajoutent que pour les en-

dormir ils leur ont chanté des *sons poitevins*; enfin les chevaliers de l'antechrist ne jouent, selon eux, que des *airs gascons et auvergnats*.

Mais le tems et les abus corrompent souvent les institutions les plus sages : les Jongleurs qui dans l'origine avaient été les chantres de la vertu, les censeurs du vice et nos premiers historiens, oublièrent par la suite ces nobles fonctions. Des hommes continuellement occupés du plaisir des autres, et sans cesse entraînés par le tourbillon d'une vie errante et dissipée, ne pouvaient être que difficilement des hommes de cabinet, et le métier qui les forçait de tendre la main, pour recevoir le salaire qu'ils attendaient de leurs travaux, devait nécessairement amener leur avilissement. Tout fut perdu lorsqu'ils en vinrent à associer des femmes à leurs troupes; leur vie devint scandaleuse. Aussi les historiens du tems comme les conciles de l'église, se plaignent-ils amèrement de ce qu'on

les recevait dans les maisons particulières, et surtout de ce qu'on assistait à leurs spectacles (1). Il est vrai pourtant que les Jongleurs repoussèrent quelquefois avec force les accusations portées contre eux ; nous avons quelques pièces qu'ils adressèrent à ce sujet aux Dominicains et aux Cordeliers, qui avaient prêché contre leur vie. D'autres Romanciers nous parlent de leur passion pour le vin, et de leur séjour ordinaire dans les tavernes. Enfin, si nous en croyons Rigord, historien de Philippe Auguste, la flatterie fut un des moyens qu'ils employèrent avec beaucoup de succès pour se faire goûter dans les cours des Rois et des Barons et pour s'y maintenir ; ils surent capter la bienveillance des grands, et extorquer, pour ainsi dire, leurs bienfaits par l'adulation qu'ils répandirent aussi adroitement que bassement

(1) Thegan ap. Duchesne, vol. 2. p. 279. – Agobard, vol. 1. p. 299.

dans leurs ouvrages (1). Mais ce qu'on doit leur reprocher bien davantage, ce sont des pièces inspirées par la licence, et qui ne pouvaient être recitées que par la débauche. Leurs corporations n'auraient même pu subsister aussi long-temps, si la grossièreté des mœurs de cet âge n'eût favorisé en quelque sorte leur conduite. Dans son Roman du Brut, Robert Wace nous fait une peinture très énergique de leur passion pour les jeux de hazard, et de la pauvreté qui marche toujours à leur suite.

Mult ot a la cour Jugleors,
Chanteors et instrumentors;
Mult poissiez oïr chansons,
Rotruenges et noviaux sons,
Vicleurs de Lais et de notes,
Lais de vieles et de rotes,
Lais de harpes et de fresteaux,
Lyre, timbres et chalemiaux,
Symphonies, salterions,
Monacordes, cymbres, corrons;
Assez i ot de tregiteurs,

(1) Rigord ad an. 1185.

Joeresses et Jocors;
Li uns dient contes et fables;
Aucuns demandent dez et tables;
Tel i a qui joe al hazart,
Ce est un jeu de male part,
Az eschès joent li plusor
Ou a la mine ou al greignor,
Deux et deux au jeu s'acompaignent,
Li uns perdent, li autres gagnent;
Cil envient qui le plus giettent,
As autres dient que il i mettent;
Sur gages empruntent deniers;
Onze pour douze volentiers,
Gages donnent, gages plevissent,
Sovent jurent, sovent s'affichent,
Sovent boisent, sovent trichent,
Mult estrivent, mult se courocent,
Sovent mescomptent, et emboursent...
Six, quines, quatre, trois et as
Ont a plusors tolluz lor dras.
Bon espoir a qui les dez tient;
Quand son compainz les a, si creint,
Assez sovent noisent et crient,
Li uns as autres sovent dient:
Vos me boisez, de fors getez,
Crolez la main, hociez les dez,
Je l'envis avant vostre get;
Querez deniers, mettez; je met.
Tel s'y puet aseoir vestuz
Qui au partir s'en lieve nuz.

Quelques manuscrits nous représentent les Jongleurs jouant sous le masque : était-ce un reste des usages du théâtre romain ; ou la licence de la vie de ces acteurs leur ôtait-elle le droit de chanter, le visage découvert, les nobles exploits de la valeur et les belles actions de la vertu ? c'est ce que nous ignorons.

Au reste, comme dans une vie agitée, ils ne pouvaient toujours composer et donner du nouveau, leurs pièces trop souvent répétées devaient finir par ennuyer ; pour prévenir ce désagrément, ils surent quelquefois se procurer les ouvrages des Trouvères et les altérer en les défigurant à leur manière.

Mais ces vols littéraires auraient été peu de chose, si d'ailleurs on n'avait eu rien à reprocher aux Jongleurs. Leur conduite, du moins sous le règne de Philippe-Auguste, dut être licencieuse, puisqu'en l'année 1181 ce prince les chassa de sa cour (1).

(1) Rigord et Mezeray, ad an. 1181.

Alors, ils durent se retirer chez les grands vassaux de la couronne. C'est, sans doute, à cause de cette expulsion qu'on ne trouve aucun éloge de Philippe-Auguste dans les ouvrages des Jongleurs. Déjà nous avons vu Guiot de Provins mentionner honorablement les premiers rois de l'Europe, les grands vassaux de la couronne, les barons normands et anglo-normands, chez lesquels il avait été admis, et ne pas même nommer Philippe-Auguste son souverain.

Comme le règne de ce prince fut long, les Jongleurs n'exercèrent peut-être que difficilement leur art dans les états qui formaient son domaine, et alors ils refluèrent, sans doute, dans les autres provinces; du moins on les y trouve plus nombreux et plus suivis, et surtout en Normandie, en Bretagne et en Flandre. L'Angleterre vit aussi nos Jongleurs passer la mer à la sollicitation de Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, qui gouvernait ce royaume pendant la croi-

sade de Richard-Cœur-de-Lion. Ce prélat, désirant distraire le peuple sur les vices de son administration vexatoire et tyrannique, envoya nos Jongleurs dans toutes les villes d'Angleterre pour y célébrer ses talens et chanter les bienfaits de sa régence. Ainsi, ces auteurs avilirent leurs propres talens pour soutenir la puissance despotique d'un homme qui abusait hautement de celle que son souverain lui avait confiée (1).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les mœurs des Jongleurs dans les siècles suivans; leur conduite fut à-peu-près la même en Normandie; on les trouve encore subsistans dans le commencement du XVIe., et le Synode de Bayeux les signale en 1515, comme des hommes dont on doit éviter la société et les spectacles.

(1) Benedict. Petroburg. abbas., vol. 2, p. 702.

CHAPITRE V.

Des rapports entre les Jongleurs et les Trouvères.

PENDANT qu'au XIIe. siècle les Jongleurs commençaient à perdre du côté des mœurs, et faisaient moins de progrès du côté des lettres, des hommes paisibles cultivaient les muses dans la retraite et le silence, et prenaient le nom de *Trouvères*. Ils différaient des Jongleurs, comme nous l'avons déjà dit, en ce qu'ils se bornaient ordinairement à faire des vers, tandis que les Jongleurs en composaient et les chantaient. Mais dans une vie continuellement dissipée, ceux-ci avaient peu de temps à donner à l'étude,

tandis que ceux-là s'y livraient entièrement ; ils étaient même obligés de recourir à des secrétaires pour les aider dans leurs travaux ; Robert Wace et Guernes de Pont-Sainte-Maxence parlent d'écrivains qui mettaient au net leurs ouvrages.

De là nous pensons qu'à l'inspection d'un manuscrit de notre ancienne poésie, on pourrait peut être d'après l'écriture plus ou moins soignée, le style plus ou moins correct, et le volume mieux ou moins bien conservé, décider s'il a appartenu à un Jongleur ou à un Trouvère. Des auteurs, d'ailleurs très recommandables, n'ayant pas fait cette distinction, et peut-être aussi ne connaissant pas assez le style particulier à chaque âge de notre langue, et à chacune de nos provinces, nous paraissent avoir prononcé d'une manière très fautive sur l'ancienneté de quelques ouvrages de nos premiers poètes.

En effet d'après le travail auquel se livraient assiduement les Trouvères, il est facile de

croire qu'ils fournirent à la littérature de leur temps des ouvrages nouveaux et mieux écrits que ceux des Jongleurs qui dans une vie errante avaient à peine le temps de concevoir le plan d'un ouvrage, encore moins celui de l'exécuter d'une manière et dans un style convenable. Alors manquant de pièces nouvelles pour intéresser les spectateurs, ils eurent recours aux ouvrages des Trouvères, et employèrent tous les moyens pour se les procurer. Un des plus faciles et des plus sûrs était de gagner ou les secrétaires qui écrivaient sous leur dictée, ou les copistes qui transcrivaient leurs ouvrages, de s'en procurer des copies, ou même de faire enlever les originaux. Guernes de Pont-Sainte-Maxence, qui écrivait à Londres, en 1174, la vie de Saint-Thomas de Cantorbéry, en vers français, pour la lire publiquement devant le tombeau de ce pontife, dit que son secrétaire enleva son ouvrage avant qu'il fût *parfait et amendé*, c'est-à-dire,

avant qu'il y eût mis la dernière main.

Lorsqu'ils avaient été assez heureux pour obtenir d'une manière quelconque l'ouvrage d'un Trouvère, ils ne savaient pas souvent en profiter; ils le dépéçaient suivant leur goût et l'accommodaient à leur usage. En général quand on est versé dans la lecture de nos anciens poètes, on croit sans difficulté aux larcins des Jongleurs, et plus encore aux altérations qu'ils se permirent dans les ouvrages des Trouvères. C'est d'après cette persuasion qu'on explique sans peine comment plusieurs de nos Romans anciens existent jusque sous trois titres différens, et comment ces ouvrages, littéralement les mêmes excepté le titre et les noms des acteurs, sont cependant attribués à différens auteurs. Ainsi le *Roman de Cléomades et de Clermondine, le Roman de Méliacins et de Celinde et le Roman du Cheval de fust* sont un seul et même ouvrage; il n'y a de différence que dans les titres et les noms des personnages et ceux

des auteurs, et quelques altérations évidemment calculées. Le premier de ces Romans est du roi Adénès, *alias* Adam le Bossu d'Arras, qui le composa à la demande de Marie de Brabant, femme du roi Philippe le Hardi. Les deux autres sont attribués à Girard d'Amiens. Or il est impossible que deux auteurs traitant le même sujet, aient littéralement composé le même ouvrage sans autres variantes que dans le titre et les noms des acteurs. Il en faut dire autant du Roman de Florimont, qui est celui de Philippe de Macédoine, du Roman de Robert de Sicile, qui est le même que le Roman de Robert le Diable, etc. etc. Alors il paraît évident que ces déguisemens sont du fait des Jongleurs qui auront cru qu'ils donneraient du nouveau en presentant sous d'autres noms un ouvrage déjà connu, mais un peu défiguré.

Les Jongleurs avaient une réputation tellement établie à cet égard, que les Trouvères ne manquent pas ordinairement dans le début

de leurs ouvrages de se plaindre des altérations de cette espèce. Déjà nous avons vu comment Ordéric Vital et Robert Wace les accusent d'avoir défiguré les faits historiques par leurs fictions; mais lorsqu'ils se permettent d'altérer les ouvrages des Trouvères, Chrétien de Troyes les appelle des *contrerimoïeurs*. Jean Mados, neveu du roi Adénès, après avoir copié en l'année 1288 le *Roman du siége de Troye*, composé dans le XIIe. siècle par Benoît de St.-More, Trouvère anglo-normand, nous a laissé à la fin de son manuscrit une pièce de vers contre les Jongleurs qui voulaient *afaitier* les ouvrages des autres, tandis qu'ils ne faisaient que les *empirer* :

Qu'altres ont fait sont repregnans
Et a trestoz les bons nuisans,
Si que ja riens n'ara honor,
Qu'il n'en aient ire et dolor.

Il paraît que les Jongleurs prirent quelquefois le nom de *Trouvères*, et comme ils n'avaient pas les talens que ce nom supposait,

les Trouvères ne manquent pas de réclamer contre cette usurpation. Voici du moins ce que le Trouvère Alexandre de Bernay dit à ce sujet :

Cil Troveor bastart font li contes abeissier,
Ne connaissent bons mots et les veulent jugier;
Si se veulent encore sur les meilors prisier,
Et quand il ont tout dit, si ne vaut un denier

Roman d'Alexandre.

Mais tout en reprochant aux Jongleurs leurs vols littéraires et l'altération des ouvrages des Trouvères, il faut aussi convenir que les derniers surent quelquefois profiter des ouvrages des premiers.

Avant que nos plus anciens Romans parussent, c'est-à-dire avant le XIIe. siècle, il existait certainement et très anciennement parmi le peuple des chansons historiques ou romanesques composées par les Jongleurs, et il est constant que souvent les Trouvères s'approprièrent les mêmes sujets, et que les trai-

tant à leur manière, ils en firent leurs meilleurs Romans.

Ainsi en 1066 on chante, à la bataille d'Hastings, les exploits de Charlemagne et de Rolland ; mais pendant les deux siècles suivans combien de Trouvères en Angleterre comme en France s'emparèrent du même empereur, de son neveu Rolland et de tant d'autres paladins de leur suite, pour célébrer leurs prouesses: c'est un aveu qu'ils font eux-mêmes dans le début de leurs Romans qu'ils appellent

Une chanson de moult grant seigneurie
Jongleurs la chantent, et ne la savent mie...
Moult a été perdue, pièça ne fut ouye...
N'est mie de mensonge, ne faite de folie
Mais de moult bone gent et de grant baronie
Du bon roi Charlemagne qui a France en baillie
Etc.

Roman de l'expédition de Charlemagne en Perse.

Ainsi le faux Turpin atteste qu'Ogier le danois qu'il place parmi les princes de la cour de Charlemagne, était chanté depuis longtemps pour ses exploits; il dit même que cette

chanson était populaire, et d'après elle, le roi Adénès fait le Roman des enfans d'Ogier dans le XIIIe. siècle, tandis qu'un autre Trouvère fait, à la même époque, celui de toute la vie de ce paladin, et il ne faut pas croire qu'ils méconnaissent les sources où ils ont puisé. Ecoutons le roi Adénès qui critique nos premiers poètes, tout en s'appropriant leurs premiers essais :

Cil jugleour qui ne sorent rimer,
Firent l'ouvrage en plusours lieus fausser;
D'amour et d'armes et d'honour mesurer
Ne sorent pas les points, ne compasser,
Ne les paroles a leur endroit placer;
Car qui l'istoire veut par rime ordener,
Il doit son sens a mesure acorder.

Cette critique indique assez clairement qu'Adénès avait sous les yeux la chanson dont parle Turpin, et qu'elle appartenait à l'enfance de la poésie française ; mais elle prouve aussi que les débuts des premiers Jongleurs ne furent pas toujours indignes de l'attention des Trouvères, et que ceux-ci su-

rent quelquefois découvrir des perles précieuses dans le fumier de nos vieils Ennius.

Mais il y a plus : il résulte évidemment du témoignage de Chrestien de Troyes, que nos premiers Jongleurs prirent quelquefois le sujet de leurs chants dans les Lais des Bardes de la Brétagne armoricaine, et qu'à leur tour les Trouvères profitant de leurs traductions poétiques, en firent le sujet de quelques-uns de leur Romans de la Table Ronde. C'est dans son Roman d'Erec, fils du roi Lac, un des chevaliers de la Cour d'Artur, que Chrestien de Troyes lui-même confesse qu'avant lui les Jongleurs avaient traité le même sujet, et tout en les décriant, il déclare s'en emparer :

D'Erec le fils Lac est li contes
Que devant Rois et devant Comtes
Depecier et corrompre seulent,
Cil qui de chanter vivre veulent.
Des or commencerai l'istoire
Qui toz jors mais est en mémoire,
Tant com dura chrestienté ;
De cou s'est Chrestiens vanté
Etc.

Il est donc constant que le sujet favori des Jongleurs du Xe. et du XIe. siècle fut, comme celui des anciens Bardes, de célébrer les belles actions de leur tems, et surtout de chanter les faits glorieux d'Artur et de Charlemagne et la valeur de leurs paladins. Mais ces premiers chants ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; écrits dans une langue encore informe, ils durent être oubliés à mesure que la langue romane se perfectionna, et nous ne les connaissons en général que par la mention qu'en font les Jongleurs et les Trouvères du XIIe. et du XIIIe. siècle. Animés du même patriotisme, ceux-ci s'emparèrent des mêmes sujets, et en les embellissant, ils les chantèrent dans une langue devenue plus correcte.

Ainsi, la chanson des gestes de Guillaume le marquis au Court-Nez, qui datait du XIIe. siècle, fut dans le suivant renouvelée par un poète qui nous a laissé le Roman de ce paladin de Charlemagne, et qui dit de la

première chanson, que

Moult a long-tems qu'elle est mise en oubli,

et qu'il va la faire connaître d'après les manuscrits de St.-Denis.

L'auteur du Roman d'Anseis de Carthage dit également de la chanson primitive de ce paladin :

Moult a long-tems qu'ele a été perie,
Onques n'en fut la droite rime oie,
Cil jugleour vous en ont dit partie,
Mais il n'en sevent valissant une alie.

En général il y eut une opposition constante entre les Trouvères et les Jongleurs : ceux-ci voulurent soutenir leur réputation aux dépens de ceux-là, et vivre de leurs ouvrages. Mais les Trouvères ne voulurent jamais être confondus avec des hommes qui jalousaient leur gloire, qui voulaient leur enlever le mérite de leurs ouvrages, et qui enfin, avilis par leur conduite, étaient réduits à tendre la main pour ne recevoir souvent que le modique salaire d'une maille :

Ainsi voit-on jouer les singes

Les ours, les chiens et les marmotes,
Ainsi l'en ot chansons et notes
De jongleurs assez sovent
Por la maille seulement.

Le dit de la Maille.

Enfin, si dans le Midi de la France les Troubadours eurent ordinairement des Jongleurs attachés à leurs personnes, et dont la fonction était de chanter les poésies de leurs maîtres, on ne trouve aucune association de cette espèce entre les Jongleurs et les Trouvères. Il est vrai que Warton et Walter Scott prétendent que c'étaient les moines qui composaient des Romans pour les Jongleurs, et que par conséquent les derniers n'avaient pas besoin de recourir aux ouvrages des Trouvères; mais comme nous venons de prouver que dans le fait ils y recouraient, il n'y a pas de reponse à des faits. D'ailleurs c'est la manie anglaise: pas d'auteur qui, quelque matière qu'il traite, ne cherche un moyen de lancer quelque trait contre l'Eglise catholique et son clergé.

CHAPIRE VI.

De l'influence des Jongleurs sur la langue, la littérature et les mœurs.

Nous n'entendons parler ici de l'influence des Jongleurs que depuis le Xe. siècle inclusivement, parce que c'est de cette époque que date la langue et par conséquent la littérature française.

Mais en commençant ce chapitre, nous croyons très-utile de faire connaître à-peu-près la langue française dès son origine, ainsi que les améliorations notables qu'elle reçut au moyen âge. Ces notions, aujourd'hui inconnues, sont très-importantes, puisqu'elles nous offrent une règle sûre pour fixer l'âge d'un ouvrage : le style indique alors avec certitude le siècle de l'auteur, quand même

le manuscrit serait d'une écriture plus récente.

Nous n'avons aucun monument de la langue française au Xe. siècle, excepté quelques lignes qui composent l'épitaphe de l'historien Flodoard, et que nous avons déjà fait connaître (1).

Dans le XIe. siècle, quoique l'histoire nous atteste les chants militaires des Normands, avant la bataille d'Hastings, et leurs acclamations après la conquête de l'Angleterre (2), il ne nous reste de cette époque que des traductions en prose, et un Roman du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, qui paraîtrait du même âge, si le faux Turpin, comme plusieurs le croient, datait du XIe. siècle.

Les traductions sont celles du livre des psaumes et du premier livre des Rois.

---

(1) Discours préliminaire, p. lij.

(2) Ipsum Willel. lætis plausibus et dulcibus cantilenis efferebant. *Guill. pictav.*, *p.* 193.

On conserve en Angleterre quatre manuscrits de ce psautier français ; le premier est dans la bibliothèque Cottonienne (1) ; l'écriture est en caractères souvent anglo-saxons, ainsi que le calendrier qui est en tête de cet exemplaire.

Le second est parmi les manuscrits du duc de Norfolk, dans la bibliothèque de la société royale de Londres. Outre le texte latin, il a la version française interlinéaire.

Le troisième est dans la bibliothèque de Cambridge ; il a servi à remplir quelques lacunes qui se trouvaient dans le second manuscrit.

Le quatrième est à Londres dans la bibliothèque de M. Douce ; il ne contient que le texte français. Ces quatre exemplaires renferment la même version française, excepté quelques légères différences dans l'orthographe ; mais tant qu'une langue n'est pas

(1) Nero, C. iv.

fixée, l'orthographe varie comme la langue elle-même.

Un cinquième manuscrit est dans la bibliothèque du Roi à Paris; c'est une copie des précèdens, écrite dans la seconde moitié du XIIe. siècle. On a dit qu'elle avait appartenu à l'abbaye de Cluny, mais en examinant le calendrier qui est en tête, on croit, avec plus de raison, qu'elle a appartenu au prieuré de St^e.-Foy de Longueville, au diocèse de Rouen; comme elle est très-altérée et incomplète, elle est sans intérêt pour nous.

Nous plaçons aussi au XIe. siècle la traduction du premier livre des Rois qu'on trouve dans la même bibliothèque: c'est une opinion si généralement admise que nous ne voulons pas nous en écarter; cependant si on rapproche cette traduction de celle des psaumes, on verra une si grande différence entre le français de l'une et de l'autre, que nous avons peine à la croire antérieure aux premières années du XIIe. siècle.

Quant au Roman du voyage de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem, il est écrit en vers, mais sans rimes; le poète a le même style et il suit les mêmes règles grammaticales que le traducteur des psaumes; nous traiterons plus amplement ailleurs de ce curieux Roman.

Tous ces ouvrages sont très-précieux, puisqu'ils nous montrent la langue et la poésie française, pour ainsi-dire, dans leur berceau; souvent la première balbutie, quelquefois l'expression lui manque, et le traducteur est obligé de laisser en latin les mots qui concernent la physique et l'histoire naturelle; mais ces lacunes ne nous empêcheront pas d'étudier, dans ces versions, notre français primitif, et nous allons exposer rapidement quelques-unes de ses principales règles.

Première règle : On admit dans l'origine les articles *le*, *la*, *les*, et on écrivit comme aujourd'hui *le Roi*, *les Rois*; *la Reine*, *les Reines*; mais on adopta en même-tems l'article *li*, qui fut commun au singulier et au

plurier des noms masculins; alors, pour distinguer ces nombres l'un de l'autre, on ajoutait un *s* au sujet ou nominatif singulier seulement, et on disait *li Rois* au lieu de *le Roi*; on supprimait au contraire *s* au sujet ou nominatif plurier, et on disait *li Roi* au lieu de *les Rois*; mais on ajoutait cette lettre aux régimes directs et indirects du plurier:

Deus i chantat messe, si firent li apostle.....
Vit de cleres colurs le master depeintez
De martirs, de virgines et de grant majestez.

Roman de Charlemagne.

Deuxième règle : Les articles accompagnent toujours le sujet et les régimes, quand même ils sont précédés d'un adjectif possessif :

« *Li notre pères qui ies ès ciels, sainte-*
« *fiez seit li tuens nums; avienget li tuns*
« *regnes; seit faite la tue voluntet si cum*
« *en ciel, e en la terre; li nostre pain co-*
« *tidian dun a nus oi; e pardunes a nus*
« *les nos detes, essi cume nus pardununs a*
« *nos deteurs; ne nous mener en tentatiun,*
« *mais delivre nus de mal. Amen.*
» Pater noster, *etc.*

Ne jetes mei de la tue face, e le tuen espirit ne tolges de mei.

Ne projicias me à facie tuâ, et spiritum tuum ne auferas à me. *ps.* 50.

Troisième règle : Les substantifs latins en *as* sont toujours terminés, en français, en *et* ou en *ed.*

Misericorde e veritet aimet Deus.

Misericordiam et veritatem diligit Deus. *ps.* 83.

Li nostre sire dunrat benignitet e la nostre terre dunrat sun fruit.

Dominus dabit benignitatem et terra nostra dabit fructum suum, *ps.* 84.

Tu seigneuris à la poested de la mer.

Dominaris potestati maris, *ps.* 58.

Venus sont à Paris a la bone citet.

Roman de Charlemagne.

Quatrième règle : Le verbe *avoir* veut toujours un *d* à la troisième personne du présent et du prétérit.

Li sire ad dit a munseignur, se devers les meies destres.

Dixit dominus domino meo, sede à dextris meis. *ps.* 119.

Kar il ad fait a mei granz coses ki puissanz est.

Quia fecit mihi magna qui potens est. *St.-Luc, chap.* 1.

Et ad ceinte s'espée, li ponz en fut d'ormer.

Roman de Charlemagne.

Cinquième règle : Les verbes en *er* ou en *ier* ont toujours un *t* ou un *d* à la troisième personne du présent de l'indicatif.

Magnefiet ma aneme li sire,...

Magnificat anima mea Domiuum, ... *St.-Luc, chap.* 1.

Ki esguardet la terre et fait li trembler, ki atuchet les munz et fument,

Qui respicit terram, et facit eam tremere; qui tangit montes, et fumigant. *Ps.* 103.

Ki numbret la multitudine des esteilles et a tuz els nums apelet...., ki covret le ciel de nues.

Qui numerat multitudinem stellarum, et omnibus eis nomina vocat...., qui operit cœlum nubibus. *Ps.* 146.

Quant il a Deu priet, si sen est relevet.

Roman de Charlemagne.

Sixième règle : Les verbes en *er* ont toujours un *t* à la troisième personne du prétérit et du futur de l'indicatif.

Dunat la terre d'els hereditet, hereditet a Israel son peuple.

Dedit terram eorum hœreditatem, hœreditatem Israel populo suo. *Ps.* 134.

Ot scut avironerat tei la veritet de lui.

Scuto circumdabit te veritas ejus. *ps.* 90.

Entrat en un muster de marbre peint a volte.

Roman de Charlemagne.

Septième règle : La troisième personne du

présent du subjonctif est toujours terminée en *et* :

Creimet le seigneur tote la terre.

Timeat Dominum omnis terra. *ps.* 31.

Exoiet tei li sire el jur de tribulatium, défendet tei.

Exaudiat te Dominus in die tribulationis, protegat te. *ps.* 19.

Plaiset a tei, sire, que tu deliveres mei.

Complaceat tibi, Domine, ut eruas me. *ps.* 39.

Huitième règle : Les participes conjugués avec les verbes auxiliaires, ont toujours leur finale en *et* ou *ed* et *ede*.

Mult sunt honuret li tuen ami, Deus.

Nimis honorificati sunt amici tui, Deus. *ps.* 138.

Seit fermed la tue main, et seit eshalciet la tue dextre.

Firmetur manus tua, et exaltetur dextera tua. *ps.* 88.

Qui fundas la terre sur la sue stabilitet, ne sera enclinede de siecle en siecle.

Qui fundasti terram super stabilitatem suam, non inclinabitur in seculum seculi, *ps.* 103.

Del fruit de tes ovres sera saziede la terre.

De fructu operum tuorum satiabitur terra. *Ibidem.*

Sun mautalent li ad li reis tut pardunet.

Roman de Charlemagne.

Ces règles et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumerer, furent plus ou moins suivies pendant les trente premières années

du XIIe. siècle. Nous avons pendant ce laps de temps des poètes normands et anglo-normands qui en observent quelques unes, et qui en reforment plusieurs. Enfin vers 1140 elles sont toutes surannées et oubliées, excepté les articles *le, la, les* et *li*; mais ce dernier ne cessa d'être employé que vers la fin du XIVe. siècle.

On ne peut donc refuser aux Jongleurs une influence même importante sur notre langue et par là-même l'honneur d'avoir contribué à sa formation.

Dans les langues anciennes comme dans les langues modernes, les poètes furent toujours les premiers écrivains; si les membres du clergé de France, en faisant quelques traductions des homélies des Pères de l'église, ou en composant eux-mêmes des discours en langue romane, y apportèrent des règles qui formèrent notre première syntaxe, les Jongleurs durent nécessairement partager leurs travaux. Attachés comme commensaux à la plupart de ces évêques, et aux premiers di-

gnitaires de ce même clergé, sous la seconde race : obligés comme eux de parler en public, ils durent entrer dans leurs vues ; se prêter et concourir aux améliorations de notre langue et la parler comme eux. Souvent introduits dans les cours et dans les châteaux, ils ne purent s'y faire goûter qu'en y portant le ton convenable et la politesse de style alors reçue. Enfin, les évêques et leur clergé traduisirent et prêchèrent ; mais les Jongleurs composèrent, et quand l'histoire ne nous parle d'aucun ouvrage dans notre langue que des poésies des Jongleurs, il faut nécessairement convenir qu'ils furent nos premiers écrivains et les pères de notre littérature française.

Ainsi, c'est de cette langue latine qui n'en avait plus que le nom, de ce jargon plébéien que les Latins eux-mêmes auraient eu de la peine à comprendre, que les Jongleurs aidèrent à faire sortir notre langue devenue aujourd'hui presque universelle.

A la vérité, son enfance fut longue : mais elle naquit au milieu des désordres de toute espèce qui agitèrent les règnes des princes de la race de Charlemagne ; ce fut pendant les invasions multipliées des peuples du Nord qu'on commença à en régler les premiers élémens ; or les troubles civils, comme les invasions, ne sont pas favorables aux progrès des langues. Cependant, par une singularité remarquable, c'est dans la province même envahie, et enfin concédée aux colonies norwégiennes, c'est dans la capitale de cette province qu'on trouve cette langue parlée et établie comme vulgaire, comme c'est dans cette province que commencent à écrire les premiers poètes français ; mais ils écrivaient tous dans le genre agréable, et leurs chansons historiques ou romanesques qui constituent notre première littérature, durent plaire infiniment dans ces siècles où la chevalerie, élevant l'âme, la disposait à écouter avec enthousiasme le récit des faits héroïques et des

aventures merveilleuses. Les Jongleurs ouvrant pour ainsi-dire à leurs auditeurs les riants palais des Fées, formèrent une véritable mythologie pour le moyen âge ; la Féérie avec ses prodiges enthousiasma par la hardiesse, la bizarrerie et le délire de ses fictions ; le public en devint avide, parce qu'elle sut l'intéresser et l'amuser, et les Jongleurs ayant par là-même ouvert une nouvelle carrière à la poésie, débrouillèrent plus facilement le cahos de la langue naissante, lui firent prendre un nouvel essort, et faire des progrès plus rapides.

Inspirés par les grâces naïves, les Jongleurs, sous le voile de l'allégorie, donnèrent ensuite dans leurs fabliaux et leurs contes les préceptes de la plus saine morale ; en général, ils s'en écartèrent rarement dans leurs chants, et si quelques-uns d'entre eux se permirent quelquefois des maximes licencieuses ou des détails inconvenans, les ouvrages de ces épicuriens-pratiques ne purent être lus que dans les repaires de la débauche.

Mais tandis que les Jongleurs plaisaient et instruisaient par leurs fabliaux et leurs contes, les croisades vinrent leur offrir des sujets plus relevés. La religion emprunta leur voix pour mettre en mouvement des nations entières et faire marcher l'Occident contre l'Orient. Sous leur plume durent s'embellir encore les campagnes de la Judée, les vallées du Jourdain, les côteaux du Sina, les rochers du Calvaire et les murs de la Sainte-Cité. Leur chants dirigèrent la curiosité publique vers ces régions et entraînèrent les peuples dans ces contrées lointaines. C'est du moins ce qui résulte de plusieurs de leurs pièces du XIIe. siècle. Elles prouvent combien ils furent eux-mêmes animés par ce sujet religieux. La dévotion et la poésie vont très-bien ensemble ; l'une et l'autre élèvent l'âme, échauffent l'esprit et s'enflamment réciproquement ; nous en serons convaincus par quelques pièces sur les croisades qu'on lira dans le cours de cet ouvrage. En un mot, la langue et la

poésie française prennent au XIIe. siècle un ton plus mâle, des tours plus hardis, des expressions pittoresques et originales, et enfin reçoivent des embellissemens. On en peut juger par le discours que Wace met dans la bouche du roi Uther malade et qui, porté en litière à la tête de son armée, ordonne de poursuivre ses ennemis, malgré les instances de ses généraux :

Quant dressé se fut en estant,
A ses homes dist en riant :
Mieulx vueil je en biere gésir,
Qu'en longue enfermeté languir,
Que estre sain et en vertu,
Et estre a désonneur vaincu.
Moult vault mieulx mourir a oxeur
Que longues vivre a désonneur.
Saisnes (1) m'ont tenu en despit,
Pour ce que je gis en mon lit;
Assez se sont de moi gabé,
Et demi mort m'ont appellé;
Mais or a, ce nous est avis,
Le demi mort vaincu les vis.

(1) Saisnes ou Saxons.

Alons soubzmettre ceulx qui fuient
Qui mon fieu et les vos destruient.
Brut d'Angleterre

On pourrait croire que Wace avait lu le discours que Quinte-Curce met dans la bouche d'Alexandre malade, et voulant poursuivre Darius, s'il n'était pas douteux que cet auteur fût connu en 1155, date de la traduction du Brut, par Robert Wace.

Accoutumés à notre langue française fixée et perfectionnée, nous avons peine à trouver des beautés dans ce langage antique; il existait cependant dans le XIIe siècle et dans les siècles suivants, une correction de style que les oreilles délicates exigeaient des auteurs de cette époque. Ecoutons un poète qui écrivoit à Londres en 1174.

Si nuls veut controver, ou traitier ou écrire,
De bien dire se peine que nuls n'en puisse rire.
Guernes de Pont Ste.-Maxence.

Chretien de Troyes prescrit la même règle :

Doit chacuns penser et entendre
A bien dire et a bien aprendre.

Marie de France veut que le poète emploie toujours le style que demande son sujet, et témoigne le chagrin qu'elle éprouve, lorsqu'il ne réussit pas :

Qui de bonne matiere traite
Mut li poise si bien n'est faite.

On critiquait alors comme aujourd'hui ; nous en avons des exemples nombreux. La cour des rois de France paraît surtout avoir été très sevère sur la pureté du langage. On y écoutait avec plaisir les chansons de nos preux chevaliers qui après avoir fait leur cour aux muses, venaient la faire à leurs souverains : le comte de Bethune ayant chanté quelques couplets à la cour de Louis VIII, le roi et la reine en censurèrent quelques expressions, et le comte dans une autre chanson s'en plaint par le couplet suivant :

La Roine n'a pas fait que courtoise
Qui me reprist elle et ses fils li Rois ;
Encor ne soit ma parole francoise,
Si la puet on bien entendre en francois;
Ne cil ne sont bien apris ne courtois

S'il m'ont repris se j'ai dit mots d'Artois
Kar je ne fus pas nouriz à Pontoise.

Le même poète paroit avoir été également critiqué à la cour du roi de Navarre, comte de Champagne; du moins il semble l'assurer dans la même chanson : je sais, dit-il,

Que mon langage ont blasmé li francois,
Et mes chansons, oiant li champenois,
Et la Comtesse encor dont plus me poise.

En disant qu'il n'avait pas été nourri à Pontoise, le comte de Bethune donne à entendre qu'on y parlait plus correctement qu'ailleurs. Saint-Louis était né à Poissy, la cour avoit pu séjourner à Pontoise, et Saint-Louis y être élevé. Long-tems auparavant Jean de Salisbury, évêque de Chartres, avait dans sa soixantième lettre, fait l'éloge des habitans de Lisieux et du Lieuvin pour la pureté de leur langage.

En général il entrait dans la bonne éducation de cet âge d'apprendre à parler correctement le Français. Dans un petit poème attribué au duc de Normandie Henri Ier., et intitulé *Urbanus*

ou *dictié d'Urban à son fils*, le prince dictant des règles de conduite, lui dit :

Seiez debonere et cortois,
Et sachez bien parler francois;
Kar molt est langage alosé
Et molt de gentilhome amé.

Hugues de Mery dans les *Tournois de l'Antechrist* parle du *beau francois* de Chretien de Troyes et de Raoul de Hodeuc; or le premier de ces poètes dans son *Roman de Lancelot du lac* faisant la description de la cour du roi Artur, dit :

Molt ot en la salle Barons.
Et si fu la Reine ensemble,
Si ot avec eux ce me semble,
Mainte bele dame courtoise
Bien parlant en langue francoise.

Enfin dans le *Roman de Jean et de Blonde d'Oxfort*; l'auteur fait dire à la dernière en parlant du premier :

Il est sages, biaus et courtois
Et gentiel hom de par françois,
Miex valt sa parole francoise
Que de Glocestre la ricoise.

Par ce *beau françois* il faut sûrement entendre celui de la cour et de la capitale; car chaque province avait alors son idiôme particulier. Aussi Richard de Lison, écrivant à Bayeux dans le XIII siècle, sa Branche du *Roman du Renard*, previent les reproches qu'on pourrait lui faire sur son langage, en disant :

Qu'il est normanz; s'il a mepris,
Il n'en doit ja estre repris,
Se il y a de son langage,
Car fox n'est, ne ni ert ja sage;
N'il ne veult guerpir sa nature,
. . . . . .
Toujours sied la pome au pomier :
Etc.

Nous ne terminerons pas l'article de l'influence des Jongleurs sur la littérature et les mœurs, sans rappeler cet esprit de chevalerie qu'ils propagèrent par leurs chants. La passion de l'amour leur dicta des vers où l'on trouve cette naïveté qui plait, cette réserve qui convient, et cette fraicheur de coloris que le tems semble avoir respectée. On en peut juger par ces piéces appellées *Saluts*, ou épitres adressées

à leurs dames ; nous citerons seulement le début de l'une de ces pièces :

Dieus qui le mont soustient et garde
Soustiegne ma mie en sa garde
En bonté, en plenté d'avoir,
En solas, en bien, en savoir,
En joye, en deduit sans folour,
En santé sans nule dolour,
Sans escandie, sans vilonie,
En bon etat, en nete vie.
Salus vous mand amie chere,
Entretant qu'entre ciel et terre
Pouroient croistre de rosetes,
De flors de lis, de violetes
Etc.

Nous devons, avant de terminer ce chapitre, faire observer que les Anglo-Normands avaient dans le XIIIe. siècle des livres élémentaires pour l'étude de la langue française; nous allons en indiquer quelques uns.

On trouve dans la bibliothèque Harleïenne, n°. 4971, *Grammaire française et épistolaire, pour tous les états :* elle a été écrite sous Edouard Ier.

Traité du langage français, par Gautier de Bibelesworth, dédié à Mme. Denise de Mont-

canisy. — Bibliothèque du duc de Norfolk, n°. 220.

Grammaire française en vers français, manuscrit incomplet. — Bibliothèque Harleïenne, n°. 490.

Glossaire roman latin. — Bibliothèque Harleïenne, n°. 219; ce manuscrit est très-curieux, parce qu'il est ancien et très-utile pour l'intelligence de la langue Romane; malheureusement, il est incomplet.

En terminant notre essai sur les Jongleurs, nous ne pouvons mieux faire que d'offrir à nos lecteurs le Fabliau suivant, qui leur donnera tout à la fois une idée de la versification de ces poètes, de leur langage, de leur caractère et de leur vie, au XIVe. siècle.

FABLIAU

DU JONGLEUR D'ÉLY

ET DE

MONSEIGNEUR LE ROY D'ANGLETERRE.

Cy comence le flabel du Jongleur d'Ely et de Monseigneur le Roy d'Angleterre, lequel Jongleur dona conseil al Roi pour sei amender et son état garder :

Le Jongleur ne fut losengier,
Mais fin, senez et dreiturier;
Le Roy duement endoctrina,
Et com prudhom le chastia.
De lez le trone, sous le dais,

As forts chastels, ès riches palais
Truffleur on trouve et pautonier,
Car mestier iert de lur mestier;
Devant le Roy, devant sa cour,
Sont maint Jogleur et maint lechour;
Molt bien savent de tricherie,
D'enchantemens et genglerie,
Et font paroistre en leur grymoire
Voir com mensonge et mensonge com voir.
Prioms la benoite Marie
Que des Englois ele ait merci;
Prioms qu'ele veuil semoigner
Cils Tregetour à sermoner,
A nostre Roy doner conseil,
Tel com le loiaz menestrel.

Cy comence le dit du jongleur d'Ély et de monseigneur le roy d'Angleterre.

Seignours escotez un petit,
Si oirez un tres bon deduit
D'un menestrel alant par terre
Merveille et aventure quere;
Venant a Londre en la prairie,
Trouva le Roy et sa maisnie;
Entour son col porta tabour

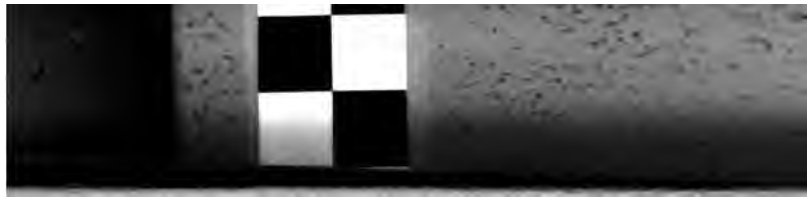

Depeint de or et riche atour.
Le Roi demande par amour
A qui estes vous, Sire Joglour ? –
Et il respont sans nul paour :
Sire, jo suis a Monseigneur. –
Qui est ton Seigneur, fet le Roy ? –
Le Baron madame, ma foy. –
Qui est ta Dame, par amour ? –
Sire, la femme Monseignour. –
Coment estes vons apelé ? –
Sire, com cil qui m'a levé. –
Et cestui la quel nom aveit ? –
Tel come je, Sire, tout dreit. –
Ou vas tu ? — je vais de la
Dont viens tu ? — je viens de ça –
Dont estes vous, dites sans gyle ? –
Sire je suis de nostre ville. –
Ou est vostre ville, Dam Jogler ? –
Sire, ele est entour le moster –
Ou est le moster, bel ami ? –
Sire, en la ville de Ely. –
Ou est Ely, qui y siet ? –
Sire, Ely sur l'eau estiet. –
Com s'apele l'eau par amours ? –
On ne l'apele pas, eins ele vient tousjours. –
Tot ce savoi je bien avant. –
Donc demandez come un enfant :
A quei fere me demandez
Chose que vous meismes savez ? –
Si m'aide Dieus, repont le Roy,

Encore plus te demandroy;
Vendras tu ton roncin a moy? -
Sire, plus volenters que je ne le dorroy. -
Et pour combien le vendras tu? -
Pour tant com il sera vendu. -
Et pour combien me le vendras? -
Pour tant come tu me dorras. -
Et pour combien le averay? -
Pour tant come je recevray. -
Est-il jeune? — Oil assez,
Il n'eut unques la barbe reez. -
Veit il bien? dis, par amour. -
Oil, mais pis de nuit que de jour. -
Mange t il bien, ce savez dire? -
Oil et forment: mon bel doux Sire,
Il mangerait plus en un jour d'avaine
Que vous ne frez par tote la semaine. -
Beit il bien? — Si Dieus vous gard
Oil, Sire, par St. Leonard:
A une fois plus d'eau boira
Que vous tant come la semaine durra. -
Court il bien et isnelement? -
Ce demandez tot pour nient
Je ne sai tant poindre en la rywe
Que sa teste ne soit devant la cowe. -
Amy, dis moi, set il bien trere? -
Ne vous mentirai, a quei fere?
D'arbalestre ne d'arc il ne set rien
Unques je ne le vi trere, puis qu'il fut mien. -
Passe t il bien le pas? -

Oil il n'est mis gas,
Vous ne troverez sur la route
Buef ne vache que il redoute. --
Emble-t-il bien? Dis ton avis? --
Ja de larcin ne fut repris;
Tant com ovec moi a esté,
Ne fut mes de larcin prové. --
Amys, si Dieus vous expleit,
Je demande s'il porte dreit. --
Fet le Jogler, si Dieus me eyt,
Qui en son lit couché sereit,
Bien plus suef avereit repos,
Que s'il fust monté sur son dos --
Teles paroles sunt molt vains,
Or me dites se il est sainz. --
Saints il n'est pas, ce sachez bien,
Car sil fust saints, ne fust pas mien,
Les noirs moines l'auroient tolleit
Pour mettre en sacre, il en sereit
Ainsi come autres saints corps sunt
Partot le universe mount,
Pour grâce avoir, penance fere,
A tote la gent de la terre. --
Sainte Marie, fet le Roy,
Coment paroles tu à moy?
Je dis sainz de gale et sorenz. --
Respond le Jogler al Roy:
Il ne se plaint unques à moy
De maux qu'il peut avoir en soy
Ne a autre myr par ma foy. --

Bel ami, a-t-il de bons pieds? —
Unques n'en mangay, ce sachez,
Pur ce ne sai je si bons sunt,
Einsi le Jongleur lui respount. —
Entendez donc mieux, Dam ribaut,
Sont il durs, si Dieus vous saut —
Durs sont il verroiement
Come je quide a mon escient;
Il use plus de fers un mois
Que je n'en fisse mettre en trois. —
Dites s'il a la langue bone?—
Entre ci et Lyon sur Rhone
N'a nule meilleur com je quit,
Car unques mensonge ne dit,
Ne sinon bien de son voisin,
Ne direit pour cent marcs d'or fin;
S'il voyait apertement fere
Mauvesté de quelque manière
Ou de larcin par le païs;
Ou homicides qui valt pis,
Sire Roi, croire le devez,
Par lui ne serez acusez. —
Respont le Roi; je méprise vos dits —
Et je les vos qui vaillent pis.
Jeo dis bourde pour fere rire
Et vous en contrai, bel doux sire —
Reponez a droit, Dam Joglours,
Dites de quel terre estes vous —
Sire, estes vous donc fet potiers,
Qui si folement demandez?

Pur quoi demandez de quel terre ?
Volez vous donc de moi pots fere ?—
Eh ! que diables avez vous
Qui se reponez à rebours ?
Un tel ribaut n'oï jamais,
Dis de quel maner tu es ? —
Je vous dirai de par Saint Pere
Bien volenters nostre manere,
Nous somes compaignons plusours ;
De tel manere somes nous,
Que nous mangeons volentiers
La ou nous somes invités,
Et plus volentiers et plutot
Que la ou nous payons l'escot;
Bevons plus volentiers seant
Que nous ne faisons en estant,
Et apres manger que devant,
Plein le hanap gros et grant;
Et si volons assez aver,
Mais ne nous plais de travyler
Car c'est nostre us et nostre avis
De gesir longtems en nos lits
Et a none nous lever
Et puis aler au manger.
Si n'avons cure de plaider ;
Ce n'apent a nostre mestier ;
Et nous volons estre tozdis,
Si nous pouvoms, en jeux et ris.
Voloms bien emprunter et prendre
Et, si povoms, malement rendre.

Noûs n'avons cure de aver,
Fors que ayoms assez à manger;
Plus dépensoms à un disner
Qu'en un mois nous poroms gagner,
Et encore voloms bien plus,
Quar grant orgueil est bien nostre us,
A beles dames acoynter
Ce apent a nostre mestier.
Or vous savez en grant partie
Coment nous menoms nostre vie.
Plus ne puis je sans vilenie,
Conter de nostre ribaudie.
Sire Roi, or vous me direz
Si nostre vie est bone assez —
Le Roy reponnant li a dit:
Certes je prise molt petit
Vostre vie en nostre manere,
Ele ne valt mie une piere
Puisque vous vivez en folie,
Desheit qui prise vostre vie. —
Mais, Sire Roi, fet le Jogler,
Que valt dunc sens, que valt saver?
Autant valt il vivre en folie
Come en sens ou en corteisie,
Et tôt vous mostrai par essemple
Qui est si large et est si ample,
Et qui est si plein de raison,
Que hum ne dira si bien non:
Si vous estes simple et sage hom,
Vous estes tenus pour felon.

Parlez sovent et volenters,
Vous serez tenu pour Janglers.
Si vous avez un air riant,
Vous estes tenus pour enfant;
Et puis si vous riez en vain,
Vous estes tenus pour vilain.
Si vous estes bon chivaler,
Et ne volez pas torneyer,
Donque vous dira aucun home
Que ne valez pas une pome.
Si vous estes hardy et pruytz
Et hantez places de deduits, --
Cestui chetifs ne set nul bien,
Tant dépense qu'il n'aura rien.
Si vous estes houme puissant,
Et seyez riche et manant,
Donc dira hom meintenant:
D'ou par le diable a-t-il tant?
S'il est povre et n'a de quoi vivre:
Cestui cheitif toz dis est ivre;
S'il vent sa terre pour l'ayder,
Quel diable li vodra doner!
Il set despendre et rien gaigner,
Chescun le velt chetif clamer,
S'il achate terre en la ville,
Chescun dira: c'est une gisle, —
Avez vous vu de cel mesel
Comme il resemble au boterel
Qui onc de terres ne fut plein,
Ensi est il de cel vilein.

Estes vous jeunes bachiler,
Et n'avez terres a gaigner,
Et en compaignie volez aller;
Et en la taverne hanter;
Vous troverez meint qui dira :
Ou trouva t il donc ce qu'il a ?
Unque ne gaigna ovec dreit
Et ce qu'il mange et ce qu'il beit;
Si alez poi en compagnie
Et taverne ne hantez mie : —
Cesti est escars et chetif,
C'est dannage qu'il est si vif,
Il ne despendist un dener
S'il n'est dolent al departer;
De son gayn Dieus le doint pert,
Il n'eut unque la bourse overt.
Si vesti estes cointement,
Bientost entenderez la gent : —
Avez vous vu cel pautonier
Com il est orguilleux et fier ?
Autant eusse je d'or real
Com se croit ce fient de chyval.
Il n'a si riche home par Dé
En Londres la riche cité.
Il n'a cote bien large et lée
Que chascun n'en dise a son grée.
Si vos cheveus sont court coupé,
On dit : c'est un moine echapé.
Si vos cheveus croitre lessez,
Et votre teste negligez,

Bientot il sera tout haut dit :
C'est manere d'un ypocrit :
Si vostre coife est blanche et belle
Sa mie est une damoiselle
Qui li volt plus coifes trouver
Que li riband pust dechirer ;
Si ele est noire a deraison : —
C'est un fevre par Saint Simon,
Veiez com est teint de charbon.
Si cointement estes chaucé :
Cest par orguil et par fierté.
Si estes estroitement chaucé
Et avez bons souliers al pié,
On dit : ce n'est mie tot pour Dé
De estre si estroit chaucé ;
C'est par orgueil et par fierté
Qui li est dreit et cuer entré.
Si estes largement chaucé
Et avez des feutres al pié,
Et d'une pane envelopé, —
Beneit seit le moine de Dé
Qui ses botes par charité
Ad a cestui chetif doné !
Si alez de gré al mostier
Et a Dieu vous volez prier,
Si dira auscun qui vous regart :
De vos prieres ne veus part,
Car vous n'estes qu'un papelart,
Vos prieres seront ois tart,
Si vous alez par le mostier,

Et ne volez point y entrer,
Donque dira vostre voisin :
Cestui ne volt pas plus qu'un chien.
Si volentiers volez jeuner
Pour vos pechiez amender,
Dunque dira li maloré :
Il a pere ou mere tué,
Ou auscun de son parenté,
Ou femme, file, ou son enfant,
Pour qu'il se mette a jeuner tant.
Et si vous sovent ne jeunez
Donque diront les malorez —
Cesti maveis chien recréant
Ne puet jeuner ne tant ne quant.
Si je suis mesgre — bel douz cher,
Mort est de faim, n'a que manger.
Et si on me veit gros et gras
Auscun dira tost en ce cas —
Dieu, com cesti dorroit grant flaut
S'il venait a tomber de haut.
Si j'ai long nez, un poi crochu,
Tost ils diront : — c'est un bestu.
Si j'ai court nez tot en desus,
On me dira tu es un camus.
Si j'aï barbe long et pendant —
Est cesti chevre ou pelrinant ?
Si n'ai barbe — par Saint Michel,
Cesti n'est mâle, mais femel.
Si hom me trouve long et grant,
Je serai declaré geant ;

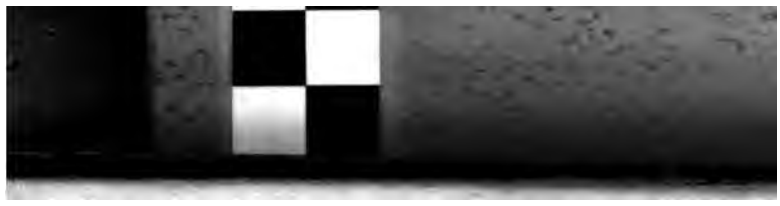

Et si petit suis de estat,
Serai apelé naim et mat.
Dieu, com le siecle est maloré !
Il faut toujours qu'on soit blasmé :
Plus y avereit a conter,
Et assez plus a demander ;
Meis je n'en vueil plus raconter,
Si ne me volez rien doner ;
Car einsi va de tote riens
Et des mals come des biens,
Et nule rien ne pourez fere
Que hom ne trouvera le contrere. —
Donque, dit le Roi, verroiement
Vous dites voir al mien escient ;
Que me saurez vous conseiller
Coment me puis je contener,
Et de tot blame me garder,
Que hum ne me veuille mesparler ? —
Respond le Jugleor al Roi, —
Sire, mon conseil vous diroi :
Pour vostre estat bien governer,
Ne devez trop encrueler,
Ne estre trop simple vers la gent ;
Mais vous portez méenèment ;
Car com vous meismes savez bien,
On dit qu'en tot trop ne valt rien ;
Qui par mesure tot fera,
Ja prudhom ne le blasmera ;
Par mesure méenèment,
Come est escrit apertement,

Et le latin en est einsi,
Medium tenuere Beati.

Qui ceste trufle velt entendre
Molt de sens porra bien aprendre;
Car hom puet entendre sovent
Un fol nous parler sagement.
Sage est qui parle sagement,
Fol est qui parle folement.

GLOSSAIRE DU Ier. VOL.

A

ALIE,	olive.
AMANTEU,	conservé en mémoire.
AVER,	avoir, posséder.
AUBÉ,	fait abbé.

B

BOISER,	tromper, frauder.
BOTEREL,	crapau.

C

CANÇONS,	chansons.
CANTER,	chanter.
CAROLE,	chanson pour la danse.
CHANTAR,	chanter.
CHOU,	ce.
CORRONS,	instrument de musique.
CROLER,	remuer, agiter.
CUIDER,	croire, penser.

D

DEFFOIS, défendu, empêché.
DEHEIT, affligé, chagrin.
DIENT, ils disent.

E

EMBELETER, embellir.
EMBLER, prendre, voler.
EMBLER, aller l'amble, le pas du cheval,
ERT, il était.
ESCARS, avare.
ESCHEIR, échoir, tomber, arriver.
ESPINGALES, fronde.
ESTANT, étant debout.
ESTACES, pilier, colonne.
EYT, aide, secours.

F

FOLOR, folie.
FOUT, fut.
FRARIN, mauvais, misérable.
FRESTIAUX, flûtes à sept tuyaux.

G

GABOIS, plaisanterie.
GAS, IL N'EST MIE GAS, il ne plaisante pas.
GIBOIS, chasse.
GYLE, tromperie.

H

HANAP,	coupe, verre.
HOM,	homme, on.
HAM,	homme, on.

I

IER,	hier.
IEX,	les yeux.

L

LÉE,	large.
LIMOSI,	limousin.
LIU,	lieu.
LIUS,	lieux.
LYE,	lis.

M

MANER,	manoir, demeure seigneuriale.
MANERE,	manière.
MENUR,	petit, moindre.
MESEL,	malheureux.
MIEX,	mieux.
MINE,	jeu de dez.
MONACORDES,	instrument de musique.
MULT,	beaucoup, très fort.
MOULT,	idem.
MUT,	idem.
MYR,	mèdecin.

N

NEZ,	vaisseaux.
NUS,	nous.

O

OT, IL OT,	il eut.
OT, IL OT,	il entendit.
ONEUR,	honneur.

P

PAROLER,	parler.
PAUTAUNIER,	terme de mépris.
PERT,	part.
PIEÇA,	depuis long-temps.
PITAU,	poitou.
PLEVIR,	garantir.
PRUYTS,	preux.

Q

QUERE,	chercher.
QUIT, JE QUIS,	je crois.

R

REIN,	Reims.
REPLENIR,	remplir.
REPONER,	répondre.
RIBAUD,	homme de mauvaise vie.
ROTE,	instrument de musique.
ROTRUENGES,	genre de poésie du moyen âge.

S

SACRE,	châsse, relique.

SAVER,	savoir.
SAUT, DIEU VOUS SAU,	sauve.
SEN,	son.
SON,	air.
SUEF,	doux, tranquille.

T

TAM,	tems.
TEMPORAIR,	annales.
TOLLIR,	enlever.
TOLLU,	enlevé.
TORNEYER,	faire partie d'un tournoi.
TOZDIZ,	tous les jours.
TRAVILER,	travailler.
TRUIS, JE TRUIS,	je trouve.

V

VAIR,	de différentes couleur.
VALISSANT,	valant.
VEIR,	vrai:
VEIR,	voir.
VOIR,	vrai.
VUS,	vous.

ERRATA.

Page XVII. à la dernière ligne, ajoutez *ne* pour dernier mot de la ligne.

Page 212. ligne 12 au lieu de *ont*, lisez out.

Page 277. ligne 16, au lieu de *oxeur*, lisez oneur.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Discours préliminaire : Recherches sur les différentes langues qui ont été en usage dans les Gaules, sur l'origine de la langue française, sur celle de la rime. . . . . j à xvj.

I. Langue celtique. — Opinion de quelques écrivains modernes — combattue par des preuves historiques qui démontrent la persistance du celtique durant les six premiers siècles de l'ère vulgaire, 1°. comme langue parlée ; 2°. comme langue écrite. — Littérature celtique. . . . . *ibid.*

II. Langue grecque. Dans le midi des Gaules, — importée par une colonie phocéenne. — Persistance du grec dans cette contrée, jusqu'au VIe. siècle, comme langue parlée, et comme langue écrite. . . xvj à xjx.

III. Langue latine — importée dans les Gaules par suite de la conquête des Romains, — appelée aussi *Romaine* ou *Romane*. — Acceptions diverses que subit avec le temps ce nom de *Langue Romane*. — Controverse historique à ce sujet. . . . . xjx à xxvjij.

IV. Langue francique, teutonique ou tudesque — importée par suite de la conquête et de l'établissement des peuples germains dans les Gaules. — Persistance de cet idiôme jusqu'au IXe. et même jusqu'au XIIe. siècle. . . . . xxvjjj à xxx.

Contact de la langue des conquérans, le *latin*, le *tudesque*, avec celle des indigènes. — Lutte inévitable et longue entre ces diverses langues. — Altérations et modifications réciproques. — De la langue des provinces au sud de la Loire, appelée *Provençale*, *Langue d'Oc*. — De la langue des provinces au nord de la Loire appelée *langue d'Oil*, *Roman Wallon*. — De leur origine. — Examen des opinions émises sur l'ancienneté respective de ces deux idiômes..... xxx à lxxjv.

V. De la rime. — De son origine. — Examen des opinions émises sur cette question. . . . lxxjv.

Livre premier : Recherches sur les ouvrages des Bardes dans le moyen âge. . . . . 3.

Langue et littérature des Bardes des anciens temps conservées dans la Bretagne armoricaine et dans le pays de Galles, — peu étudiées jusqu'ici. — Causes de de cet oubli dans lequel elles ont été laissées. — Leur existence n'en est pas moins démontrée par les ouvrages, par les écrivains qui en font l'éloge, par les traductions qui en restent, et par les manuscrits qui les renferment. — XVe. siècle pris comme point de départ pour la démonstation de ces propositions, en remontant dans les siècles antérieurs. . . . *ibid.*

Manuscrits bretons dont il est parlé au XVe. siècle. — Lais bretons existants au XIVe. — Des traductions de plusieurs de ces pièces à cette époque. — Opinion de

divers auteurs de cet âge sur ces poèmes. — Témoignage des écrivains du XIIIe. siècle, et entr'autres de MARIE DE FRANCE sur les Lais armoricains. — Traductions faites alors d'un grand nombre de ces poèmes bretons et gallois. — Identité du langage et de la littérature des Armoricains et des Gallois. — Cause principale des rapports civils et littéraires de ces peuples au VIe. et au Ve. siècle. — Diverses preuves démontrent qu'ils honoraient les mêmes héros. — On en trouve, surtout au XIIe. siècle, de fort nombreuses et de fort honorables pour les Bardes armoricains. — Des traductions et des imitations des ouvrages de ces poètes sont faites alors en différentes langues. — Rapports politiques, et par suite littéraires des Bretons et des Normands, puis des Anglo-Normands. — Causes et preuves de ces rapports littéraires: — d'où il résulte par le témoignage des Trouvères normands et anglo-normands, 1°. que les Bretons armoricains avaient très-anciennement des pièces de vers qui ont été appelées *Lais*. — Origine du mot *Lai*. — Distinction à établir entre les Lais bretons et les poèmes appelés de ce nom par les premiers Trouvères. — Acceptions diverses du mot *Lai*. — Des Lais bretons; — 2°. que ceux-ci furent si estimés au XIIe. siècle qu'il en fut fait en plusieurs langues des traductions et des imitations; — 3°. qu'à cette époque plusieurs Romans de la *Table Ronde* furent traduits soit directement, soit indirectement des Lais bretons; — 4°. que le même fait s'est reproduit au XIIIe. siècle. . . . 10 à 45.

Existe-t-il des rapports entre les Lais bretons et l'ancienne poésie gauloise? — Recherches sur cette question. —

De l'objet des chants des Bardes gaulois, d'après l'opinion d'anciens écrivains grecs et latins. — Des chantres attachés aux grands personnages, dans le VIe. siècle. — Leurs chants appelés *Lais* par le poète Fortunat : — d'où rapports vraisemblables entre les poètes armoricains et les Bardes gaulois, et entre les ouvrages des uns et des autres. . . . 45 à 48.

Comment les Lais armoricains sont-ils devenus la matière de presque tous les Romans de la *Table Ronde* ? — Question insoluble d'une manière absolue et directe. — Cette difficulté ne peut être éclaircie que par le témoignage des Trouvères et des historiens. — De l'examen qui en est fait, il résulte qu'aux faits merveilleux et controuvés dont les Bardes armoricains et gallois avaient chargé l'histoire d'*Artur* et de ses *Chevaliers*, les Jongleurs ont ajouté des fictions nouvelles, et que le travail des uns et des autres a fourni les Romans de la *Table Ronde*. . . . . : 48 à 59.

Du merveilleux de ces Romans. — Où les poètes l'ont-ils puisé ? — Systèmes divers sur la solution de cette question. — Opinion la plus vraisemblable. — Démonstration historique que les Trouvères du XIIe., du XIIIe. et du XIVe. siècle ont emprunté à l'Armorique leur merveilleux poétique, — et même quelques règles de versification. . . . . 59 à 77.

Examen et réfutation de quelques objections contre les titres littéraires des Armoricains. . . 77 à 103.

LIVRE DEUXIÈME : des JONGLEURS. . . . . 103.

CHAPITRE PREMIER : *des différens noms donnés aux Jongleurs*. . . . . *ibid.* à 107.

CHAPITRE DEUXIÈME : *de l'origine des Jongleurs*. — Des

Bardes et des Jongleurs. — Ceux-ci vraisemblablement successeurs des premiers. — Causes du changement du nom de Barde en celui de Jongleur. — Rapports frappans, identité sensible des Bardes et des Jongleurs. — Des Scaldes Norwégiens en Neustrie, à la suite de Rollon. — Influence réciproque. . . . 107 à 124.

CHAPITRE TROISIEME : *des ouvrages littéraires des Jongleurs.* — Chansons de gestes. — Pièces de théâtre. — Pièces légères et fugitives. . . . . 124.

ARTICLE PREMIER : *Chansons de gestes.* — Acception de ce mot. — *Romans* — Etymologie et signification de ce mot. — *Romans d'amour.* — *Romans de chevalerie.* — Ceux-ci se divisent, 1°. en *Romans de la Table Ronde* — proprement dits — et du *Saint Graal*; — 2°. — en *Romans de Charlemagne*; — 3°. en *Romans de chevalerie et d'amour.* — Epoque première de la composition de ces Romans appelés par les Jongleurs *chansons de gestes.* — Ces poèmes sont chantés par les Jongleurs. — Ils les divisent en *branches.* — Romans en *vers* et en *prose*, *chantés* et *récités*; — Romans en *vers* — *récités*; — Romans mis en *couplets* ou *stances.* — *Pièces saintes* des Jongleurs. . . . . *ibid.* à 159.

ARTICLE DEUXIÈME : *des pièces de théâtre composées et jouées par les Jongleurs* — Epoque première de la composition de ces pièces : — des *miracles*, — des *mystères*, — *jeux*, — *moralités.* — Epoque des premières représentations des *miracles*; — représentation des *mystères*; — auteurs et acteurs de ces pièces; — période historique de ces représentations. — Origine de ce genre de spectacle. — Examen des divers systèmes émis. — Opinion admissible. — Etat, caractère et nécessité vraisemblable de

ces représentations dans leur principe. — Dégénération ultérieure de ces sortes de pièces et de spectacles. — Signification du mot *comédie* et de celui de *tragédie* au XIIIe. et au XIVe. siècle. — Pièces dramatiques diverses des Jongleurs. . . . . 159 à 189.

ARTICLE TROISIÈME : *Des pièces légères et fugitives des Jongleurs.* — Elles se divisent en *Chansons*, *Rotruenges*, *Ballades*, etc., *Fables*, *Fabliaux*, *Contes*, *Serventois*, *Satires*, *Jeux-Partis*, *Dictiés*, etc. . . 189 à 191.

CHANSONS : Elles se divisent en plusieurs espèces : *Chansons à Carole*, — *Rotruenges*, — *Chansons satiriques*, — *Chansons historiques*. — *Chansons bacchiques*. — *Noëls* — *Noël* anglo-normand du XIVe. siècle..... 191 à 198.

FABLES : Des collections dites *Esopiennes*. — Emploi des fables par les Jongleurs normands et anglo-normands au moyen âge. . . . . 198 à 202.

FABLIAUX et CONTES : Rapports et différence entre ces deux sortes de poèmes. — Ils étaient fort en vogue pendant le moyen âge. — Source où les Jongleurs ont puisé les sujets de leurs Fabliaux et de leurs Contes. . . . . 202 à 205.

SERVENTOIS. — Nature de ce genre de poème, cherchée dans l'étymologie du mot, et dans le jugement qu'en portent les poètes normands et anglo-normands du moyen âge. . . . . 205 à 212.

SATIRES. — Celles des Jongleurs et des Trouvères ne ressemblent pas aux satires des Latins. — Espèce de pièces satiriques propre à ces poètes. — Citation des titres de ces pièces. — *Bible* de GUIOT de PROVINS. — Origine de cette forme de satire. . . 212 à 218.

DITS ou DICTIÉS. — Nature de cette espèce de poème.

— Jongleurs qui se sont distingués comme auteurs de *Dictiés*. . . . . 218 à 220.

JEUX-PARTIS. Epoque première de ces sortes de compositions. — Auteurs des Jeux-Partis du XIIIe. siècle. — *Puys-d'amour*. — Collection de pièces couronnées en Puys-d'amour, faite par JACQUES BERTAUT, — divisée en six chapitres ou *abécélaires*. — Opinion sur l'origine des Puys-d'amour. . . . . 220 à 230.

CHAPITRE QUATRIÈME : *Des mœurs et des usages des Jongleurs*. — Condition des Jongleurs. — Elle est diverse. — Jongleurs *en titre d'office* auprès des grands personnages, rois, princes, ducs, etc. — Jongleurs *ambulans*. — Ouvrages de ceux-ci. — Caractère primitif de ces Jongleurs. — Caractère ultérieur. . 230 à 250.

CHAPITRE CINQUIÈME : *Des rapports entre les Jongleurs et les Trouvères*. — Jongleurs *compositeurs* et *chanteurs*. Trouvères simplement *compositeurs*. — Jongleurs s'appropriant les ouvrages des Trouvères par de légères altérations ou falsifications. — Ils usurpent le titre de Trouvères. — Réclamations de ceux-ci. — Les Trouvères s'approprient aussi les sujets d'anciennes chansons historiques et romanesques des Jongleurs. — Les Jongleurs ont également emprunté aux anciens Bardes armoricains. — Les Trouvères se sont aussi approprié souvent ces mêmes emprunts. — Opposition constante entre les Jongleurs et les Trouvères..... 250 à 263.

CHAPITRE SIXIÈME. *De l'influence des Jongleurs sur la langue, la littérature et les mœurs*. — Etat de la langue française au XIe. siècle. — Monumens littéraires de cette époque. — Règles grammaticales suivies alors. — Etat de la langue dans la première moitié du XIIe. siècle.